

Intégration des TIC  
dans l'enseignement

educaguides.ch

Guides de conseils et de soutien au personnel enseignant, aux formatrices et formateurs pour l'intégration des TIC dans l'enseignement.



# TIC et éthique

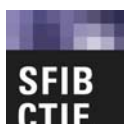
**Problèmes éthiques et  
opportunités  
d'apprentissage éthique  
lors de l'utilisation de  
nouveaux médias à l'école**

Version PDF du guide en ligne à télécharger  
[www.ethique.educaguides.ch](http://www.ethique.educaguides.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD  
Bundesamt für Berufsbildung und Technologie BBT



**CTIE | Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement**  
Erlachstrasse 21 | Case postale 612 | 3000 Berne 9 | Tél. 031 300 55 00 | Fax. 031 300 55 01  
E-Mail [info@sfib.ch](mailto:info@sfib.ch) | Internet [www.ctie.ch](http://www.ctie.ch)

## Impressum

Mandant	Le projet educaguides a vu le jour dans le cadre de l'initiative PPP-ésn "L'école sur le net", sur mandat de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et avec le soutien de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).
Editeur	Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE)
Direction de projet du guide	Prof. Dr. Dominik Petko, Institut für Medien und Schule: <a href="http://www.ims.phz.ch">www.ims.phz.ch</a> Pädagogische Hochschule Zentralschweiz – Hochschule Schwyz
Co-auteurs et autrices	Daniela Knüsel (IMS, PHZ Schwyz) Yvonne Büttner (Fachstelle Erwachsenenbildung Baselland) Prof. Dr. Christina Class (HTA Luzern) Guido Estermann (PHZ Schwyz) François Fillietaz (SATW working group e-education) Louis-Joseph Fleury (F3 MITIC BEJUNE) Prof. Dr. Bruno Frischherz (HSW Luzern) Marcel Gübeli (Interkantonale Lehrmittelzentrale) Jean-François Jobin (F3 MITIC BEJUNE) Raymond Morel (SATW) Prof. Dr. Dominik Petko (PHZ Schwyz)
Illustration	DigiOnline GmbH, Cologne
Version linguistique	Le Guide est également disponible en allemand.
Copyright	educa.ch, Berne 2006   Reproduction – hormis à des fins commerciales – autorisée avec indication de la source.

Dans le cadre de PPP-ésn "L'école sur le net", il a été décidé en 2005 de mettre l'accent sur "les conseils et l'assistance pédagogiques et didactiques aux enseignants pour l'utilisation des TIC pendant les cours". Des spécialistes respecté-e-s d'institutions reconnues et renommées dans le domaine de la formation continue ont élaboré, dans le cadre d'une collaboration intercantonale et interinstitutionnelle, des guides sur les thèmes suivants:

- **Ethique:** TIC et éthique
- **Infrastructure:** acquisition et exploitation des outils informatiques dans les écoles
- **Literacy:** lire, écrire et nouveaux médias
- **Droit:** droit des TIC
- **Didactique:** ordinateur dans l'enseignement – didactique et méthodologie
- **Hétérogénéité:** enseignement dans les classes hétérogènes

Ces guides sont présentés en détail sur le site [www.educaguides.ch](http://www.educaguides.ch). Vous y trouvez également la présente version à télécharger.

## Table des matières

1. Pourquoi un guide éthique des MITIC? .....	3
2. Apprentissage éthique: valeurs, buts et didactique .....	10
3. Contenus problématiques .....	17
4. Qualité de l'information .....	25
5. L'éthique et le droit d'auteur .....	33
6. Communication et Netiquette .....	41
7. Privacy (protection de la personne, identités virtuelles) .....	45
8. Egalité des chances (accès à l'information) .....	52
9. Usage abusif des technologies (virus, pourriels, hacker, cracker) .....	59
10. Consommation, marketing, publicité .....	65
11. Les opportunités concrètes des nouveaux médias pour la formation éthique .....	69
12. MITIC pour l'éthique: réflexions de base .....	71

## 1. Pourquoi un guide éthique des MITIC?

Dominik Petko und Jean-François Jobin



Ce guide est destiné à fournir des indications pratiques et concrètes en vue de développer une utilisation responsable des MITIC à l'école. Il aborde les problèmes spécifiques aux nouvelles technologies et à Internet, ainsi que ceux qui surviennent dans l'usage des médias traditionnels (presse écrite, télévision, cinéma). Ce guide s'adresse au corps enseignant, aux directions d'école, aux parents et, d'une manière générale, aux autres protagonistes du système scolaire.

### 1.1. Éthique, morale, déontologie: quelles différences?

#### ▣ Éthique

L'éthique désigne la réflexion et le questionnement sur ce qu'il convient de faire — ici, dans l'usage des MITIC. Cette réflexion éthique peut déboucher sur des règles qu'on se donne, mais ne se confond pas avec elles.

Quand, dans une situation difficile, je me demande comment je dois me comporter ou ce qu'il convient de faire, je suis dans une réflexion éthique: je cherche une réponse qui convienne à la situation et qui soit en accord avec mes valeurs ou mes croyances. Parfois, je n'en trouve pas parce que la situation est nouvelle, que je ne sais pas ce que d'autres ont fait dans le même cas ou parce que les règles usuelles sont inapplicables ou encore parce qu'elles heurtent l'idée que je me fais du devoir et de l'action juste. L'usage des MITIC à l'école peut déboucher sur de telles situations.

#### ▣ Morale

La morale est la science ou la connaissance de ce qu'il convient de faire. Dans la morale, la réflexion éthique s'est cristallisée en un savoir. Elle peut même disparaître si on estime qu'il suffit de se soumettre à des commandements, qui sont des règles de conduite édictées par une autorité supérieure.

#### ▣ Déontologie

Il existe certes des "codes éthiques" tout faits, des règles de bonne conduite ou du bon usage des nouvelles technologies. C'est là le registre de la déontologie, qui désigne l'ensemble des devoirs que des personnes s'imposent dans l'exercice de leur profession. Il peut aussi s'agir d'une charte, c'est-à-dire un ensemble de règles fondamentales que se donne une organisation particulière — ou qu'elle impose à ses membres. La déontologie est liée à une profession et la charte à une organisation. Elles sont le produit d'une réflexion éthique, conduite dans des situations déterminées. Elles sont utiles, mais d'une utilisation malaisée, car il est difficile de se les approprier sans passer par une réflexion éthique préalable.

### 1.2. Que contient ce guide?

#### Les fondements d'une éthique des MITIC à l'école

La première partie aborde les fondements d'une éthique des MITIC à l'école. Les usages des MITIC — songeons à Internet — ont des caractéristiques propres et posent des problèmes éthiques spécifiques qu'il convient de passer en revue avant de réfléchir aux valeurs à promouvoir dans ce nouveau contexte.

▣ [Pourquoi l'éthique?](#)

▣ [Valeurs, buts et didactiques](#)

#### Une éthique pour les MITIC

Les prescriptions légales sont les mêmes pour tout le monde, mais toutes les écoles n'utilisent pas les MITIC de manière identique, car beaucoup d'éléments sont laissés à l'appréciation de chacun et chacune, ce qui contraint à prendre des décisions éthiques. De plus, une éthique de l'usage des MITIC ne peut pas être développée une fois pour toutes: les technologies ne cessent en effet d'évoluer et de proposer de nouveaux usages, alors que les personnes qui les utilisent ne sont pas toutes pareilles, ni dans des situations comparables. C'est donc en discutant ouvertement en classe des enjeux des MITIC que le personnel enseignant pourra éveiller la sensibilité éthique des élèves. Ces aspects sont plus particulièrement traités dans les chapitres thématiques, où toute une série de problèmes connus sont abordés.

#### Les MITIC pour l'éthique

Internet et les différents usages des MITIC offrent l'occasion de former une conscience éthique à même d'aborder les questions qui se posent dans d'autres domaines de l'existence, les MITIC ne sont donc pas seulement l'objet, mais aussi l'occasion d'une formation éthique. Il en sera plus précisément question dans les chapitres thématiques [Les opportunités concrètes des nouveaux médias](#) et [Réflexions de base](#), qui ne sont pas fondés sur des principes, mais sur une réflexion concrète et une certaine image de l'être humain. Ces chapitres complètent les autres et proposent des clés pour comprendre les comportements antiéthiques en milieu scolaire (usages particuliers des blogs par les adolescents et les adolescentes, violence, conflits, sujets problématiques). C'est à

partir de ces éléments qu'il est possible d'imaginer un apprentissage de l'éthique transférable aux autres aspects de l'existence.

### **1.3. Internet: potentiels et risques**

L'évolution technique nous confronte à des situations nouvelles dans la formation, le travail et les loisirs, auxquelles nous sommes mal préparé-e-s. Souvent, nous ne savons pas comment il faudrait réagir. Internet, c'est plus d'un milliard d'utilisateurs et d'utilisatrices à fin 2005 et probablement deux milliards dans 10 ans. Il est devenu un élément incontournable de la société et du travail aujourd'hui. À ce titre, il a sa place également à l'école. Les élèves doivent apprendre à s'en servir de manière avisée, car si son utilisation dans l'enseignement ouvre la classe aux échanges d'informations et de connaissances venues du monde réel, elle ouvre également la porte à des contenus non désirés et potentiellement nuisibles. De la même manière, ce que font les élèves avec ces nouveaux médias peut avoir des conséquences bien au-delà de la salle de classe. L'usage des MITIC ne garantit pas forcément davantage de productivité ou d'humanité, ni l'égalité des chances ou une meilleure formation.

- ☐ La quantité d'informations disponibles n'a jamais été aussi grande, mais leur abondance nous contraint de développer des stratégies pour sélectionner ce qui est pertinent dans le cadre d'une recherche particulière.
- ☐ Les liens hypertextes et le multimédia interactif bouleversent notre représentation du savoir. Tout paraît lié, mais selon une logique aléatoire. L'ouverture d'un document apparemment anodin peut installer un virus sur notre ordinateur, qui se propagera ensuite à ceux des personnes avec qui nous correspondons — quand notre propre identité n'est pas usurpée pour diffuser des messages qui nous heurtent.
- ☐ Les pages web interactives permettent le développement de prestations de service et la vente en ligne. Simultanément, de nouvelles formes de criminalité et de tromperie voient le jour.
- ☐ Chacun et chacune peut aujourd'hui communiquer par Internet: courriels, forums, blogs, podcasts, sites web nous mettent en contact avec l'ensemble de la planète. Mais, nous devenons aussi les destinataires involontaires de spams, virus et autres spywares.

Ces problèmes ne concernent pas que les ordinateurs personnels et Internet, mais aussi les téléphones portables, les consoles de jeu et autres appareils multimédias, tous multifonctionnels et reliés au web.

### **1.4. Internet, un monde où tout est possible?**

L'accès à Internet est peu réglementé. La plupart des activités s'y déroulent dans un anonymat relatif, raison pour laquelle la qualité des informations et des services n'est pas garantie. L'ouverture du réseau lui confère une dynamique extraordinaire qui fait sa valeur, mais elle suppose des internautes responsables.

Internet est comme une ville où l'on trouve de tout: des musées, des commerces, des églises, des sectes, des partis politiques, des écoles, des artistes, de la prostitution, des services sociaux, des musiciens et des musiciennes, des faussaires, et même des membres du crime organisé. Certaines personnes cherchent à s'amuser, d'autres à se faire connaître, à gagner un maximum d'argent, à vendre leur voiture ou acheter un instrument de musique, d'autres encore veulent faire des rencontres, satisfaire leurs fantasmes sexuels, convaincre, faire des disciples.

L'instantanéité des communications a quelque chose de magique: on entre en contact avec des gens qu'on n'aurait jamais rencontrés autrement; de nouveaux réseaux se forment autour d'intérêts communs: l'amour de la même musique, l'intérêt porté à tel écrivain, à tel sport, à la photographie ou à la cuisine. L'usage des pseudonymes facilite les échanges et les interactions en permettant de garder pour soi des informations qu'on n'a pas envie de divulguer, et c'est très bien ainsi aussi. Mais la conséquence est qu'il n'est pas toujours facile de savoir à qui on a affaire: un vieux monsieur peut se faire passer pour une jeune fille, une organisation criminelle peut imiter le site de votre banque ou de la poste et envoyer de faux courriels pour récupérer les codes d'accès à vos comptes. Sans céder à une paranoïa qui verrait le mal partout, il faudra veiller à ce qu'on fait sur le net, de même que, dans une ville, il vaut mieux éviter de se promener dans certains quartiers ou d'entrer dans certains endroits.

Internet ne connaît pas les frontières. Une adresse de site peut correspondre à un site hébergé sur un serveur installé sur un autre continent. Les adresses en .com ou .net n'impliquent aucune localisation géographique. Essayer d'en savoir plus constitue une mesure de prudence tout à fait normale, pour laquelle il existe certains critères utiles.

### **1.5. Où sont les limites de ce qui est permis?**

Un clic de souris peut avoir des conséquences graves dans le monde réel. L'anonymat ne garantit pas l'impunité, même si le caractère international du droit complique les poursuites pénales. Chaque ordinateur laisse des traces chez les fournisseurs d'accès, et d'ailleurs, les autorités fédérales demandent à ces derniers de conserver les listes de contrôle des connexions de leur clientèle pendant plusieurs mois. Il est donc possible de poursuivre les délits graves en utilisant ces sources et en saisissant les ordinateurs.

Il n'est pas facile de tracer la frontière entre une conduite contraire à l'éthique et un comportement punissable. Tout ce qui est légal n'est pas forcément éthique, et tout ce qui paraît légitime n'est pas forcément légal. Sur Internet, on peut rapidement se retrouver complice ou coupable de délits ou de conduites contraires à l'éthique sans même s'en rendre compte immédiatement.

Quelques exemples:

- visionner des contenus interdits (pornographie, violence, propagande raciste ou extrémiste) revient à soutenir les personnes qui produisent et publient ces contenus; les télécharger ou payer pour les voir est même punissable;
- diffuser sur Internet des œuvres protégées par le droit d'auteur, que se soit sur un site personnel ou dans des bourses d'échange, cause un préjudice aux ayants-droit et aux producteurs et productrices; on s'expose à des poursuites pénales si on le fait à large échelle ou en vue d'un profit commercial;
- télécharger des chansons sur Internet n'est pas interdit par la loi suisse tant que ces fichiers sont réservés à un usage personnel, mais leur mise à disposition de tiers sur Internet ou en gravant des CD qu'on donne ou, pire, qu'on revend, est tout à fait illégal;
- ne pas protéger son ordinateur contre les virus et les logiciels malveillants, c'est nuire à soi-même et à autrui: des données personnelles peuvent être espionnées ou détruites, la puissance de calcul de l'ordinateur peut être utilisée à notre insu pour lancer des attaques contre des sites institutionnels ou craquer des codes d'accès, etc.;
- accepter sans critique des informations potentiellement fausses ou tendancieuses, c'est prendre le risque d'agir à tort, avec les conséquences problématiques — grandes ou petites — que cela peut avoir pour soi-même et pour autrui;
- communiquer anonymement sur le réseau en oubliant les règles de l'honnêteté et de la correction porte atteinte à la dignité des personnes face à leur écran.

### 1.6. Internet échappe-t-il à la loi?

- Anonymat et responsabilité  
Chacun et chacune se meut sur Internet et sur le web sans autres limitations que celles que les fournisseurs d'accès ou les réseaux scolaires peuvent éventuellement introduire. La plupart du temps, on ne doit pas s'identifier. Or, ce réseau ouvert et dynamique suppose qu'on s'y comporte de manière responsable, puisqu'il suffit d'un clic de souris pour mettre des contenus à la disposition de plus d'un milliard d'internautes. Une telle responsabilité est-elle compatible avec l'anonymat? Internet n'est pas un domaine hors-la-loi, même si la réalité planétaire du réseau rend les poursuites pénales difficiles. Les ordinateurs laissent des traces sans équivoque, qui ne peuvent certes être repérées qu'au prix de grands efforts et seulement dans le cas de délits particulièrement graves.
- Les personnes produisant des contenus sont hors de portée des codes éthiques  
Comme l'accès à Internet n'est pas régulé, il est très difficile d'y introduire des règles de bonne conduite à l'intention de qui diffuse des contenus. Les prescriptions nationales n'ont pratiquement aucune incidence sur le World Wide Web, et il s'en faut de beaucoup que les accords internationaux soient mis en application dans tous les pays. La presse, la radio et la télévision se sont donné toute une série de règles de comportement placées sous la surveillance des organisations professionnelles et des organismes publics. Rien de tel n'existe jusqu'à présent pour Internet, sauf exception (par exemple l'autocontrôle volontaire des fournisseurs en multimédia sur le site allemand [www.fsm.de](http://www.fsm.de))
- Menaces de restrictions sur les échanges  
Alors qu'en France le "Poste à poste" ([Peer to peer ou P2P](#)) occupe 90% de la bande passante sur Internet, et presque autant dans de nombreux autres pays, les éditeurs des logiciels permettant les échanges de données sont placés devant l'alternative de cesser leurs activités ou de se faire racheter par une entreprise de l'industrie du disque: suite à une décision prise en juillet 2005 par la Cour Suprême des États-Unis, la [RIAA \(Recording Industry Association of America\)](#), les tient pour responsables des infractions au copyright et les menace de poursuites judiciaires. La RIAA a également poursuivi près de 15'000 internautes des États-Unis pour téléchargement illégal de chansons sur Internet. Le logiciel d'échange de fichiers eDonkey va fermer son service P2P. On s'achemine vers la fin du P2P illégal, mais d'autres "solutions" seront certainement très rapidement trouvées.

### 1.7. Conflits d'intérêt dans l'usage des MITIC en classe

Beaucoup de problèmes éthiques résistent aux impératifs moraux et aux interprétations juridiques. En général, il s'agit de conflits d'intérêts opposant des parties qui ont fondamentalement les mêmes droits. Ces conflits naissent des différences entre groupes culturels, organisations politiques ou générations; ils opposent qui développe et qui diffuse, qui consomme et qui fournit. Il n'existe pas de solutions toutes faites pour ce genre de problème. Seul un dialogue en situation entre les parties concernées peut en dégager.

Quelques exemples dans le contexte de la formation:

- Quels contenus conviennent aux enfants et aux jeunes?  
On s'adresse aux enfants avec les contenus les plus spectaculaires possibles, ce qui leur plaît d'ailleurs souvent davantage qu'aux parents, aux enseignants et aux enseignantes, qui observent une attitude de réserve ou de refus. Il est vrai que, les quelques ressemblances écartées, il y a bien des différences entre Tom et Jerry et les Happy Tree Friends! La question de la protection de la jeunesse ne va pas de soi, car les contenus peuvent être problématiques dans certains cas et ne pas l'être dans d'autres, par exemple quand les enfants ont de bonnes compétences médiatiques ou sont bien accompagnés.
- Comment travailler avec des enfants et des jeunes dont l'expérience des médias est variable?  
Les élèves qui ont grandi dans une culture médiatique ouverte et permissive ont déjà consommé un large éventail de produits, alors que d'autres viennent de familles beaucoup plus restrictives. Elles et ils parlent

ouvertement de leurs expériences et en font parfois la démonstration sur les ordinateurs de l'école, ce qui peut choquer les autres (et leurs parents). Il faut donc trouver des règles qui permettent de travailler en se respectant les un-e-s les autres.

☐ Internet est-il plus dangereux qu'utile?

En classe, les incidents négatifs peuvent provoquer des réactions très différentes. Le corps enseignant et les parents réticents peuvent exiger la mise en place de filtres très limitatifs ou même l'interdiction d'accéder à Internet au profit d'un simple réseau local. On renonce alors au potentiel d'Internet. Les personnes qui préconisent cette attitude trouvent préférable de s'en tenir à ce qui leur paraît tolérable plutôt que de se reposer sur les compétences médiatiques du personnel enseignant et des élèves, qui sont pourtant susceptibles de progresser suivant les circonstances.

Les enseignantes et les enseignants se trouvent en outre souvent confrontés à des dilemmes éthiques qui n'existaient pas avant l'introduction des MITIC à l'école.

### **1.8. Dilemmes éthiques dans le travail avec les MITIC à l'école**

Outre les [conflits d'intérêt](#) déjà évoqués, le travail avec les nouvelles technologies oblige le corps enseignant à prendre des décisions difficiles, parce qu'elles ont une portée éthique.

Trois exemples:

- ☐ Doit-on travailler avec des logiciels commerciaux et/ou des contenus financés par la publicité? Il est vraisemblable que les élèves continueront de travailler plus tard avec les logiciels qu'ils ont appris à utiliser à l'école. Cela explique la sollicitude des grands éditeurs à l'égard de l'école, car si un produit payant réussit à s'imposer très largement, sa position fera de lui un standard difficile à contourner. On trouve aussi des contenus didactiques financés par la publicité. Jusqu'à quel point l'école est-elle d'accord d'utiliser des ressources commerciales est une question à laquelle il faut répondre.
- ☐ Quelles informations peut-on publier en ligne? Dans les pages web ou les blogs des écoles, le personnel enseignant et plus encore les élèves peuvent diffuser des informations mal comprises ou conduisant à des abus. Il peut s'agir de petites histoires relatives à la vie de la classe, de certaines images prises à l'aide d'un téléphone portable au su ou à l'insu des personnes photographiées, de la publication de données personnelles telles que l'adresse électronique des élèves ou des membres du corps enseignant. On se trouve pris ici entre les deux impératifs contradictoires que sont la libre expression des opinions et la violation des droits de la personne.
- ☐ Quels canaux choisir pour communiquer? Le corps enseignant a-t-il le droit d'utiliser le courrier électronique pour communiquer avec les élèves, même si tous les parents n'ont pas de raccordement Internet? Le numéro de téléphone portable de l'enseignant ou de l'enseignante doit-il rester confidentiel ou peut-il être dévoilé, par exemple lors de rappels par SMS aux élèves? Peser les intérêts entre la préservation de la sphère privée et l'efficacité de la communication n'est pas une chose aisée.

### **1.9. Standards et monopoles**

On a longtemps dépeint Internet comme un vaste forum libre et démocratique où ne se rencontrent que des gens égaux communiquant à l'aide de protocoles ouverts et standardisés. Ce n'est pas faux, mais ce n'est pas toute la vérité, car de puissants intérêts sont en jeu. Il y a quelques années, le navigateur de référence était [Netscape](#). [Internet Explorer](#) qui s'est imposé ensuite doit aujourd'hui faire face au défi représenté par [Firefox](#). Qui s'efforce d'établir des standards universels et ouverts sur le web lutte contre qui les ignore dans l'espoir d'imposer ses propres normes, en prétextant des raisons de sécurité. Que ce soit sur Internet ou dans le domaine des logiciels bureautiques par exemple, pourquoi un standard devrait-il se confondre avec un monopole, puisque des protocoles de communication standardisés peuvent très bien fonctionner avec des produits très différents, pour peu que ceux-ci les respectent au lieu d'imposer des solutions propriétaires fermées?

Choisir un type de logiciel, de service ou de système d'exploitation a aussi des conséquences éthiques. La concurrence est vive entre les moteurs de recherche comme Google et Yahoo!, parce que celui qui a les faveurs des internautes pourra placer davantage de publicité ou augmenter ses profits sur les liens sponsorisés. Beaucoup de services gratuits se paient d'ailleurs par la collecte d'informations sur les habitudes personnelles des internautes, l'établissement de leur profil commercial pour déterminer quel type de publicité s'affichera à certains moments sur leur écran. Beaucoup de services à valeur ajoutée sont déjà payants, par exemple la consultation des archives de la plupart des quotidiens. D'autres le deviendront quand une société aura conquis une position de monopole dans un secteur déterminé. Les choix que nous faisons d'utiliser tel système d'exploitation ou tel logiciel ont donc des incidences dans cette guerre impressionnante; il n'est pas du tout certain que la victoire reviendra au meilleur. On l'a vu autrefois dans le triomphe du standard vidéo VHS, qui a supplanté des solutions bien plus performantes du point de vue technique.

### **1.10. Impacts culturels et sociaux d'Internet et des MITIC**

Une réflexion éthique ne peut pas oublier qu'Internet et les nouvelles technologies déterminent de nouvelles catégories sociales, parce que tout le monde n'y a pas accès de la même manière:

- ☐ un premier fossé se creuse entre les personnes qui ont accès à l'outil et celles qui en sont privées. Il est répandu dans les pays développés, mais rare dans les autres régions où les infrastructures nécessaires (ordinateurs et réseaux) manquent et où la population n'a pas la formation qui en permettrait l'usage (compétences en lecture, en langues étrangères, capacités techniques).
- ☐ le deuxième fossé est économique: les prix des ordinateurs et des connexions, qui ont fortement diminué ces dernières années, ne sont pas pour autant à la portée de tout le monde; songeons qu'Internet fonctionne encore souvent avec une connexion téléphonique.
- ☐ le troisième fossé sépare les personnes qui maîtrisent ces techniques et celles qui ne sont pas en mesure de le faire pour des raisons de culture, de génération ou de manque de formation.

Ainsi, alors qu'on pense généralement qu'Internet est un outil fabuleux pour relier les êtres humains, on s'aperçoit qu'il est peut-être encore plus efficace pour les séparer. À cela s'ajoutent des conséquences sociales qu'une réflexion éthique ne peut ignorer, même si on se sent impuissant à leur égard:

- ☐ une part prépondérante de l'information sur le web est en anglais, renforçant la domination de l'anglais et de la culture américaine.
- ☐ Internet offre un outil identitaire et un moyen de communication précieux aux groupes de réflexion et aux minorités agissantes, mais qui a aussi été mis à profit dans la préparation de divers attentats.
- ☐ les MITIC ont transformé considérablement de nombreux secteurs professionnels et supprimé une grande quantité d'emplois. En déléguant à l'utilisateur ou l'utilisateur informatisé toute une série de tâches qui étaient prises en charge par des personnes exerçant une activité lucrative (trafic des paiements, acheminement du courrier, vente sur Internet), on lui assigne des responsabilités et des tâches qui fournissaient de nombreux emplois.

### **1.11. Les MITIC nous transforment-ils en profondeur?**

Les MITIC transforment la manière dont nous nous percevons:

- ☐ ils transforment notre rapport à l'image, dont la manipulation est à la portée de toute personne ayant accès à un ordinateur récent. La plupart des photographies publiées dans la presse ont été retravaillées à l'aide de logiciels de retouche. Il suffit de comparer des photos de stars prises il y a 30 ou 40 ans avec celles que l'on voit aujourd'hui pour mesurer l'impact de ces techniques sur l'image de la femme. L'omniprésence des images favorise une culture multimédia qui fait une large place au ressenti et aux émotions;
- ☐ ils ouvrent de nouveaux supports pour la communication écrite: le SMS, le courriel, le blog et divers modes de communication en temps réel, tels que les chats et les forums, élargissent et assouplissent notre rapport à l'écrit et favorisent des relations moins formelles que celles qui ont cours dans la correspondance classique;
- ☐ ils suppriment l'obligation de se déplacer pour rencontrer d'autres personnes, que ce soit pour des raisons professionnelles ou privées: visioconférences et télétravail deviennent des réalités de plus en plus fréquentes, permettant d'ailleurs d'importantes économies de frais de transport et d'aménagement de places de travail.
- ☐ ils abolissent le temps et l'espace: je peux virtuellement être partout, communiquer sans aucun délai, indépendamment de la distance, et transporter avec moi, dans très peu de matière (un disque dur de quelques centimètres cube, en attendant plus petit) une quantité énorme d'informations textuelles, d'images, de films, de musiques, à quoi s'ajoute tout ce que je peux trouver en ligne - tout cela presque sans effort. Voilà un secteur de notre existence où nous avons réuni certaines conditions de la divinité au sens où les métaphysiciens du passé en parlaient: un être qui échappe aux limites du temps, de l'espace, de la matière et à l'effort, n'est-ce pas un dieu? Même si nous ne cessons pas pour autant d'avoir les pieds sur terre, c'est une transformation considérable de la condition humaine.

Ces aspects devraient être pris en compte dans le cadre d'une réflexion éthique soucieuse d'échapper à des jugements hâtifs et simplificateurs.

### **1.12. Internet entre ouverture et fermeture**

Internet n'est donc ni anonyme, ni hors-la-loi.

Nos pérégrinations sur le web sont répertoriées dans les fichiers de logs des prestataires de services: la date, la durée, les sites visités, le raccordement utilisé. En cas de comportement punissable, c'est la loi du pays où le délit a été commis qui entre en ligne de compte. En pratique, cependant, les poursuites sont rendues difficiles du fait qu'elles nécessitent souvent une collaboration internationale. Seule une fraction des éléments punissables peut être prise en considération, vu l'énorme volume des données qui circulent. Les petits délits sont parfois poursuivis pour l'exemple, comme l'ont montré plusieurs condamnations d'internautes français accusés de télécharger illégalement de la musique.

Les fournisseurs de contenus problématiques savent utiliser les différences entre les législations nationales. Les contenus racistes, pornographiques ou violents condamnés dans tel pays sont autorisés dans d'autres. La loi et

www.ethique.educaguides.ch

les règles éthiques ont peu d'efficacité dans ces domaines: on estime qu'en 2004, les actes délictueux perpétrés via Internet ont généré plus de profits que la drogue.

De nombreux sites installent des cookies sur nos ordinateurs, qui permettent par exemple de compter le nombre de visites que nous faisons. En outre, nous fournissons quantité de renseignements en laissant nos coordonnées quand nous téléchargeons des logiciels ou demandons des renseignements. La confidentialité du courrier électronique n'est pas garantie. Nous risquons ainsi de mettre en péril notre sphère privée par ignorance ou imprudence. Laisser son adresse électronique sur certains sites ouvre la porte à une grande masse de courrier indésirable (spam, pourriel) dont l'élimination coûte des nerfs et du temps.

Les usagères et usagers chevronnés, qui ont une bonne expérience de l'usage des médias, ont peu de problèmes. Les autres, par contre, préféreraient davantage de sécurité et donc une meilleure codification de l'usage d'Internet:

- limitation stricte de l'accès à des usagères et usagers identifiés sans équivoque, au lieu de l'identification des ordinateurs par leur adresse IP
- instauration d'un système de gestion des droits numériques (DRM, Digital Rights Management)
- mise en place de nouveaux modèles de licence pour les logiciels.

Le débat fait rage entre les éditeurs commerciaux et les partisan-e-s des logiciels libres Open Source, sans parler de celles et ceux qui revendiquent la gratuité totale des contenus; les un-e-s voudraient poursuivre les personnes qui contreviennent, les autres protéger leurs données. Le monde politique vient s'en mêler, partagé entre qui souhaite réduire l'ouverture et la dynamique d'Internet pour en augmenter la sécurité et favoriser les échanges commerciaux, et qui, au contraire, veut garantir cette ouverture et cette dynamique, tout en ayant conscience du prix à payer, par exemple les problèmes auxquels les usagers et les usagères devront inévitablement faire face.

### **1.13. Comment protéger les enfants des aspects problématiques d'Internet?**

- Une protection totale est impossible  
Ni les programmes de filtrage de contenus, ni une surveillance attentive ne pourront garantir une protection totale des enfants et des jeunes par rapport aux aspects problématiques des nouvelles technologies. Même si l'école protège son accès à Internet par un dispositif de filtrage scrupuleusement mis à jour, cette protection ne s'étend pas aux téléphones portables des élèves, avec lesquels il est possible d'aller sur Internet rechercher des contenus problématiques et de les passer à d'autres. C'est pourquoi, il faut se faire à l'idée que, tôt ou tard, les enfants et les jeunes entreront en contact avec des contenus indésirables, le plus souvent en dehors de l'école, donc sans accompagnement pédagogique. Il n'est d'ailleurs pas rare que les problèmes qui en résultent finissent par se poser à nouveau à l'école.
- L'école a une responsabilité à l'égard des élèves  
Pour l'école, faire comme si ces problèmes n'existaient pas, c'est se soustraire à sa responsabilité à l'égard des élèves. C'est pourquoi, elle doit donner aux élèves l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires pour faire face aux problèmes sans cesse nouveaux qu'on peut rencontrer dans l'usage des ressources d'Internet. C'est elle qui doit les sensibiliser à un certain nombre de valeurs fondamentales. C'est par la confrontation à des médias judicieusement choisis que les élèves apprennent à les connaître, à les utiliser et à les apprivoiser en s'essayant à la production, car c'est ainsi qu'une réflexion critique à leur sujet pourra se développer. Et si, en dépit de toutes les mesures de prudence, les élèves tombent à l'école sur une page web choquante, il faudra bien que l'enseignant ou l'enseignante se serve de cet incident pour faire réfléchir les élèves aux problèmes éthiques qu'il pose.

Ces nouvelles technologies, si importantes dans le monde du travail et la société, l'école ne peut plus choisir de les ignorer. Elle doit en enseigner l'usage aux élèves, leur montrer comment s'en servir avec conscience et discernement. Internet a ouvert la classe à des échanges et à des informations qui n'ont pas été prévus pour un usage scolaire et dont certains contenus sont potentiellement néfastes. Des pressions sont exercées sur l'école pour qu'elle s'en occupe.

### **1.14. Des règles morales sont-elles applicables dans ce contexte?**

- La loi ne suffit pas  
On ne peut donc pas se contenter de respecter la loi pour régler tous les problèmes. Quand ceux-ci se présentent, il n'est pas facile de voir clairement quelles réponses il convient de donner. La simple observation des lois ou la conformité à une morale extérieure sont des attitudes qu'on se gardera de critiquer en tant que telles, car elles sont utiles au bon fonctionnement de la société. Malheureusement, elles sont de peu de secours dans beaucoup de situations concrètes, souvent complexes, dans lesquelles nous nous trouvons pris.
- Les codes de bonne conduite ne suffisent pas  
On ne peut pas davantage répondre aux problèmes éthiques posés par Internet en fournissant simplement un ensemble de règles de comportement ou un code de bonne conduite téléchargé sur le web. D'abord, parce que se comporter correctement sans réflexion sur sa propre conduite n'a pas grand-chose à voir avec l'éthique, et ensuite parce qu'on se trouve dans un champ particulier aux caractéristiques particulières: l'usage scolaire d'Internet dans telle école, avec tels élèves qui ont telles compétences particulières.



Développer des stratégies de protection

En tant qu'usagères et usagers des MITIC, nous avons l'obligation de développer des stratégies de protection contre celles et ceux qui s'en servent sans égards ou de manière criminelle. Dans ce sens, l'éthique scolaire des MITIC est pour l'essentiel une éthique que les membres du personnel enseignant comme les élèves doivent développer en réaction à une offre et à des contenus qui échappent à tout contrôle.

Se donner des règles et les renégocier régulièrement

Certes, les écoles peuvent mettre en place quelques règles simples pour l'utilisation d'Internet auxquelles tous les élèves doivent se plier, mais demander aux élèves de s'y soumettre ne sert pas à grand-chose si le sens de cette démarche n'est pas compris, car elles et ils se feront un sport de les transgresser sans que le personnel enseignant ne s'en rende compte. De toute façon, elles sont sans effet hors de l'école. Mieux vaut en discuter ouvertement, pour que chaque classe ou chaque école se donne des règles propres; les élèves en saisiront la raison et ce travail (à reprendre avec chaque classe) leur permettra de développer leur conscience éthique.

## Liens

<http://www.educaguides.ch/dyn/12718.php>

### 1.15. Comment construire l'éthique en situation?

La formation éthique vise une sensibilisation des enseignant-e-s et des enseigné-e-s à un agir responsable et à la prise en considération de valeurs fondamentales. Ce qui est valable dans la vie quotidienne l'est aussi sur Internet. Les élèves peuvent donc apprendre comment se comporter de manière responsable sur Internet (éthique des MITIC) et le corps enseignant considérer qu'Internet est un bon moyen de mettre en place une formation éthique générale (les MITIC pour l'éthique).

Éthique des MITIC

La réflexion sur les normes morales fait partie de l'éthique des MITIC: comment aborder les aspects problématiques de l'usage des ordinateurs et d'Internet? Une protection totale, on l'a dit, n'est jamais possible, ni à l'école ni ailleurs. Et comme il est peu probable qu'un enseignement théorique de l'éthique et de la morale soit pris au sérieux par les élèves qui en auraient le plus besoin, on obtiendra de meilleurs résultats en partant des situations à problèmes, où n'existe aucune prescription claire et dont la complexité est telle qu'il est difficile de décider de manière simple et univoque. Les questions éthiques surgissent en effet souvent dans les domaines qui ne sont pas, pas encore ou mal réglementés. Les intérêts et les valeurs des différents partenaires sont difficiles à accorder ou à démêler, alors qu'il est nécessaire d'estimer soigneusement les besoins, les dommages, les effets primaires et secondaires pour établir des règles minimales de comportement.

Les MITIC pour l'éthique

Quant aux MITIC pour l'éthique, ils désignent les potentiels qui, dans les nouvelles technologies, peuvent être utilisés pour une formation éthique générale. Les élèves confrontés à l'usage d'Internet peuvent en tirer des enseignements qui leur seront utiles pour aborder les situations de la vie réelle. Internet ouvre la classe à des contenus d'apprentissages authentiques, qui n'ont pas été préparés pour l'enseignement; les élèves entrent en contact avec des personnes qui vivent au-delà des frontières du monde virtuel de la classe. Autant de situations où l'on peut expérimenter les règles du jeu de la vie en commun et réfléchir à leur sujet. Ce que vise cette formation, c'est l'acquisition de compétences éthiques, autrement dit de véritables compétences médiatiques.

### 1.16. Quelles sont les personnes concernées?

La mise en place d'une éthique scolaire des MITIC concerne d'abord la classe et le personnel enseignant qui y travaille.

Plus largement, elle devrait être prise en charge par les directions d'école, les responsables informatiques, les administrateurs et administratrices système, le corps enseignant, les élèves, les parents ainsi que tout le système scolaire de soutien du corps enseignant (formation initiale et continue, éditeurs de moyens didactiques, centres de compétence et instituts de recherche, inspectorat scolaire), à quoi il faut encore ajouter le système juridique et économique (législation, producteurs et productrices de médias ainsi que fournisseurs d'accès).

Tous et toutes devraient collaborer si l'on veut parvenir à des solutions défendables du point de vue de l'éthique.

C'est une tâche considérable eu égard aux inévitables conflits d'intérêts et de valeurs: il faut procéder avec modération et transparence, faire preuve de tolérance à l'égard des erreurs et, selon la maxime, "penser globalement, mais agir localement". Le risque le plus prévisible est qu'une telle entreprise ne finisse par accoucher d'un nouveau code éthique — un de plus.

Ce guide ne peut, ni ne veut, fournir de simples recettes, comme on prescrirait abstraitement un comportement.

Ce serait manquer l'essentiel: les questions éthiques donnent des points d'accrochage pour une réflexion à mener en commun, avec les élèves, en vue de trouver des solutions aux problèmes qui se présentent, dans la situation particulière des un-e-s et des autres.

C'est ainsi qu'une authentique formation éthique peut se développer. Si les partenaires du système scolaire s'avisait de remplacer ce processus de réflexion par un set de règles de bonne conduite, ils gâcheraient une occasion importante pour la formation des élèves.

### 1.17. Quelles sont les sources de ce guide?

Ce guide n'aurait pas été possible sans les travaux préalables que nous devons à nombre d'auteurs et d'autrices. D'autres guides existent, qui visent des objectifs pareils aux nôtres. Voici une liste d'adresses où l'on trouvera des informations complémentaires.

<http://www.educaguides.ch/dyn/12727.php>

## 2. Apprentissage éthique: valeurs, buts et didactique

Guido Estermann und Bruno Frischherz (traduit de l'allemand)



L'éducation et l'éthique sont indissociables. Tout travail pédagogique est impossible s'il n'est pas dicté par des principes éthiques. Que ce soit consciemment ou inconsciemment, les enseignantes et les enseignants transmettent ou incarnent des valeurs dans leurs relations avec les élèves. Il faut toujours envisager l'éthique et la question de l'éducation éthique à partir de l'image de l'être humain qui les sous-tendent. L'école présuppose que les êtres humains sont des êtres sociaux qui grandissent dans un contexte social et développent par là leur potentiel individuel. Ce contexte social est régi par des normes et des règles. Les décisions et les actions doivent être réfléchies et fondées. Des processus d'apprentissage sont également nécessaires à cet effet.

### 2.1. Quelles sont les principales notions de base de l'apprentissage éthique?

#### Morale et éthique

L'éthique, c'est quoi au juste? Dans le langage courant, nous employons le terme "Ethique" lorsque nous examinons notre manière de vivre ainsi que notre comportement et que nous tentons de trouver des réponses fondées aux questions suivantes: Comment vivre? Que faire? Comment agir correctement? La philosophie distingue généralement la "Morale" de l' "Ethique". La Morale s'étend aux règles d'action et aux critères d'une communauté qui ne dépendent pas de l'arbitraire d'un seul homme. Elle définit le cadre du comportement de l'être humain envers les autres, la nature et lui-même. Les normes morales diffèrent selon les cultures et les religions, parfois même fortement, mais présentent malgré tout aussi des points communs. L'exemple le plus célèbre est celui de la Règle d'or, que l'on retrouve dans l'éthique hindouiste, chinoise, juive, chrétienne et islamique. L'expression populaire en français de la règle d'or est: "Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse." Enoncée positivement, la règle d'or signifie: "agis envers les autres comme tu voudrais qu'ils agissent envers toi." (cf. Höffe, 2002).

En tant que branche de la philosophie, l'éthique recherche des énoncés universels sur la justesse de l'action, sans faire appel à une autorité politique ou religieuse.

#### Droits

La morale et l'éthique en tant que philosophie morale permettent à leur tour de définir les frontières du droit. Dans le sens objectif, le droit comprend toutes les normes et procédures qui règlent valablement et formellement la coexistence d'une communauté politique concrète. Les Etats fixent leur droit dans la constitution, les lois et les ordonnances et, le cas échéant, l'impose par des mesures coercitives. Dans le sens subjectif, le droit regroupe tous les droits que peut avoir une personne de faire ou d'exiger une chose que le droit au sens objectif lui reconnaît.

#### Droits de la personne

Les droits de la personne sont des droits fondamentaux dont doivent bénéficier tous les êtres humains du fait même de leur existence humaine, indépendamment du lieu et du temps. Font p. ex. partie de ces droits fondamentaux le droit à la vie, à la liberté, à la propriété, la quête du bonheur et de la sécurité. Les droits fondamentaux sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée par les Nations Unies en 1948. L'article 1 de la Déclaration dit: "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité." L'article 26 est d'une importance particulière pour l'école: "Toute personne a droit à l'éducation. [...] L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. [...]". La Déclaration des droits de l'homme est parfois critiquée car elle est jugée trop peu contraignante et trop occidentale. Elle constitue malgré tout un cadre de référence pour le développement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

#### Valeurs

Les valeurs sont des idéaux auxquels nous aspirons dans nos actions ou que nous voulons réaliser. Il existe des valeurs de natures très différentes: morales, intellectuelles, économiques, politiques, culturelles, esthétiques, etc. Ce sont les valeurs qui permettent aux êtres humains de sopeser des alternatives, de fixer des priorités et d'agir selon des convictions. Elles donnent en fin de compte un sens à notre vie.

## 2.2. Quelles sont les valeurs à la base d'une action responsable?

Il est impossible de dresser une liste exhaustive des valeurs morales applicables dans une société pluraliste. Le choix, tout comme le classement des valeurs, diffère fortement en fonction du contexte culturel et religieux des diverses personnes. La liste suivante montre à titre d'exemple quelles sont les valeurs centrales pour l'école dans un Etat démocratique et un environnement culturel européen et comment la mise en œuvre des TIC au sein et à l'extérieur de l'école affecte ces valeurs. Il va de soi qu'on y trouve aussi bien des opportunités que des dangers.

- ☐ Dignité humaine:  
La dignité humaine est gravement atteinte par des contenus racistes ou sexistes. Des représentations de [violence et la pornographie](#) (enfantine) sont l'objet d'affaires juteuses sur Internet.
- ☐ Personnalité:  
Les puissants instruments des TIC permettent de collecter et d'utiliser de grandes quantités de données sur des personnes sans que ces dernières n'en aient connaissance. Les individus ont droit à la protection de leur sphère [privée](#). La sphère privée n'est nullement protégée lorsque des personnes ne décident plus elles-mêmes des informations diffusées à leur sujet.
- ☐ Justice:  
dans notre société d'information, Internet représente une des plus importantes sources d'information. Un Etat qui promet l'égalité des chances doit assurer [l'accès](#) à l'information à tous les citoyens et à toutes les citoyennes, en leur permettant d'acquérir non seulement la technique de l'information, mais également les capacités à utiliser cette technique. Si ce n'est pas le cas, un fossé numérique risque de se former entre différents groupes sociaux.
- ☐ Liberté:  
La Constitution garantit différentes formes de liberté: liberté d'opinion et d'information, liberté religieuse, liberté de conscience, liberté de la presse. Un Etat démocratique doit également protéger ces libertés dans le cadre d'Internet. La censure ou la surveillance secrète sont illicites.
- ☐ Vérité:  
Il n'a jamais été aussi simple qu'aujourd'hui de publier ses idées et ses opinions dans le monde entier. Dans le passé, les maisons d'édition agissaient comme un filtre sur les contenus et veillaient également à ce que la [qualité de l'information](#) réponde à un certain standard. Aujourd'hui, on trouve sur l'Internet aussi bien des informations sérieuses que de la propagande ou des mensonges et il suffit de quelques clics pour manipuler des photos.
- ☐ Honnêteté:  
La bonne foi fait partie des vieux principes du [droit](#). Les TIC permettent de nouvelles formes de tromperie et de fraude, p. ex., l'usurpation d'identité ou le plagiat. Il ne faudrait pas que cette tricherie devienne habituelle.
- ☐ Responsabilité:  
D'innombrables organisations sont aujourd'hui directement tributaires de la sécurité et de la fiabilité de leurs TIC. Il est donc indispensable de les manier avec précaution et responsabilité.
- ☐ Paix:  
Le monde virtuel a autant besoin de [règles](#) de jeu que le monde réel. Des communautés virtuelles adoptent souvent elles-mêmes une Netiquette qui régit les relations entre les membres et règle les conflits, si possible à l'amiable.
- ☐ Solidarité:  
L'Internet recèle des opportunités d'unir les gens au-delà des frontières linguistiques et nationales. Des exemples comme le mouvement Open Source ou le projet Wikipedia sont la preuve que des communautés scientifiques en ligne ayant des intérêts communs peuvent très bien fonctionner. L'Internet devient alors un terrain d'entraînement – local ou mondial - pour une communauté solidaire.

## 2.3. Quels sont les buts de l'éducation éthique?

Le but de l'éducation éthique est le développement et la promotion d'une compétence éthique. En d'autres termes, les élèves doivent être capables d'agir de manière responsable et réfléchie, même dans des situations complexes. Dans le cadre du processus d'apprentissage éthique, des valeurs et des normes concrètes sont appliquées et développées dans un contexte précis.

Ce qui est vrai pour l'enseignement éthique général l'est également pour l'enseignement dans le domaine de l'éthique et des TIC. Il s'agit d'une assimilation cognitive et affective de principes à la base d'une conduite de vie et d'une conception de la personne empreinte de dignité. Les processus de la perception et de l'expérimentation d'une part, de la reconnaissance, du jugement et de l'action d'autre part, sont des ouvertures didactiques essentielles à l'apprentissage éthique. L'apprentissage éthique concerne le cœur et l'esprit de l'être humain.

L'éthique au sens d'une réflexion sur les normes, la morale et les valeurs n'est jamais un processus fermé sur lui-même et, partant, n'a rien d'absolu. En raison du caractère inachevé de l'éthique, il importe de rester ouvert-e à la nouveauté et à l'imprévisible.

## 2.4. Quelles sont les conséquences de la transformation et du pluralisme des valeurs?

Les valeurs sont associées à un contexte et peuvent donc changer en permanence. Il y a plus de 2000 ans, les adultes se plaignaient déjà de l'absence de valeurs de la jeune génération. Cette récrimination en dit davantage sur le changement des valeurs que sur la jeunesse. Le système de valeurs de la plupart des jeunes est

aujourd'hui marqué par l'hédonisme et centré sur soi. La liberté et l'indépendance y jouent un rôle central. A l'inverse, des valeurs telles que l'engagement et la solidarité sociale semblent plutôt secondaires.

L'éthique et l'action éthique qui en découle ne doivent pas être considérées en dehors du contexte, de l'histoire et des mentalités. L'influence socioculturelle affecte les positions éthiques. Dans des sociétés pluralistes comme la Suisse, il n'y a plus un unique système de valeurs naturelles, applicable à tout le monde. C'est pour cette raison qu'il faut rechercher pour l'école une éthique qui ait un sens et une importance pour des personnes venant d'horizons culturels différents. Le fait que tous les êtres humains ne cultivent pas les mêmes valeurs ne signifie pas qu'il n'existe pas de valeurs communes. Chaque communauté définit les valeurs qui sont valables pour elle et qui ont une importance pour son mode de vie.

## 2.5. Quels sont les modèles d'éducation éthique?

Il est possible de distinguer quatre concepts fondamentaux dans le discours portant sur l'éducation éthique: transmission des valeurs, lever le voile sur les valeurs, développement des valeurs, communication des valeurs (cf. Höffe, 2002).

	Transmission des valeurs	Lever le voile sur les valeurs	Développement des valeurs	Communication des valeurs
But	Les apprenants et les apprenantes doivent adopter un choix de valeurs et de normes	Les apprenants et les apprenantes doivent reconnaître les attitudes morales acquises et, le cas échéant, s'en émanciper	Les apprenants et les apprenantes doivent développer progressivement leur compétence morale de jugement	Les apprenants et les apprenantes doivent juger d'un point de vue éthique la durabilité et la désirabilité des valeurs et des normes
Méthode / Procédé	Retransmission directe de valeurs et de normes par des processus d'apprentissage cognitifs, affectifs et volitifs	Prise de conscience des valeurs et des normes acquises et confrontation avec celles-ci	Discussion des conflits moraux à l'aide de dilemmes	Participation à des processus de discussion argumentés avec changement de perspectives
Orientation des valeurs	se trouve dans les contenus ("la valeur") des valeurs et des normes qui doivent être transmises	se trouve dans l'optimisation de la pensée subjective, de la perception et de l'action	se trouve dans la construction d'un jugement éthique basé sur des principes	se trouve dans l'émancipation éthique de l'apprenant et de l'apprenante, qui est à la fois l'objectif et la méthode
Pluralité de valeurs	est réduite à chaque valeur qui doit être adoptée par les apprenants et les apprenantes	est réduite aux valeurs individuellement importantes	exprime une intention fonctionnelle dans des dilemmes extrêmes	est à la fois le point de départ et l'objet de la communication sur les valeurs et les normes

Tableau 1: Modèle d'éducation éthique selon Ziebertz (2001, 413)

### 2.5.1. Qu'entend-on par transmission des valeurs?

Les élèves doivent adopter des valeurs et des normes estimées importantes et choisies parmi un ensemble de variantes possibles par l'enseignant ou l'enseignante. Une position qui servira à son tour à l'action concrète doit être formée. Dans le concept de transmission des valeurs, on procède à une sélection des valeurs et des normes qui, dans le contexte d'une société pluraliste, sont placées au premier rang par un groupe social donné. L'enseignant ou l'enseignante est conscient de la multiplicité effective des concepts de valeur et procède à une sélection. Cette sélection peut être accentuée à différents niveaux.

- ☐ L'orientation cognitive  
L'acquisition de connaissances et le développement de la pensée sont au premier plan. En d'autres termes, les élèves étudient des valeurs et peuvent les reproduire.
- ☐ L'orientation affective  
Les valeurs et les normes doivent être intériorisées au cours de leur apprentissage. Les élèves se les approprient émotionnellement.
- ☐ L'orientation volitive  
Les élèves doivent modifier ou adapter leur attitude par l'apprentissage de valeurs et de normes (choisies).

### 2.5.2. Qu'entend-on par lever le voile sur les valeurs?

Les élèves doivent prendre conscience des valeurs et des normes qu'elles et ils ont "appriees" par le passé. Il s'agit de percevoir les sentiments concordants ou contradictoires et d'y réfléchir. Le but de cette réflexion est d'acquérir une unité de pensée, de perception et d'action qui renforce l'identité personnelle.

Le concept de lever le voile sur les valeurs est le pendant direct du modèle de transmission des valeurs. Un discours sur les valeurs ne doit pas se fonder sur des valeurs et des normes existantes, mais sur des valeurs intériorisées. Grâce à ce discours, les élèves peuvent valider, corriger ou rejeter leurs propres valeurs revues sous un éclairage actuel.

### 2.5.3. Qu'entend-on par développement des valeurs?

Les élèves doivent élargir progressivement leur capacité de jugement éthique et dépasser les situations et décisions de dilemme pour aboutir peu à peu à un jugement moral dicté par des principes. L'instigateur de ce modèle est Lawrence Kohlberg, qui a également étudié le développement du jugement moral de manière empirique. Il décrit six stades de ce développement.

#### Développement des valeurs

##### I. Niveau préconventionnel

Stade 1 Orientation vers la punition et l'obéissance	Autorité Récompense - Sanction	Il est juste de ne pas outrepasser des règles en raison de la sanction qui s'en suit ou à cause d'un respect aveugle de l'obéissance.
Stade 2 Orientation vers le relativisme instrumental	Besoins - Intérêts	Il est juste de se conformer aux règles, lorsqu'elles servent également ses propres intérêts. Le même droit est alors accordé aux autres. Est juste ce qui se fonde sur la réciprocité, p. ex., un contrat.

##### II. Niveau conventionnel

Stade 3 Orientation vers la conformité aux attentes des autres (bon garçon/bonne fille)	Etre bon	Il est juste de se conformer aux attentes que des proches placent dans une personne, p. ex., dans le rôle de fils, de sœur, d'ami. Il est important "d'être bon" et cela signifie être guidé par de bons motifs et l'attention portée aux autres.
Stade 4 Orientation vers la "loi et l'ordre"	Système social - Loi	Il est juste de remplir des obligations que d'autres personnes ont elles-mêmes acceptées. Les lois sont respectées, sauf dans des cas extrêmes où elles entrent en conflit avec d'autres engagements sociaux.

##### III. Niveau post-conventionnel

Stade 5 Orientation légaliste vers le contrat social	Droits individuels	Il est juste de respecter des lois et des normes même si elles n'ont qu'une validité relative pour le groupe. Quelques valeurs, comme la vie et la liberté, doivent toutefois être protégées dans chaque société et indépendamment de l'avis de la majorité.
Stade 6 Orientation sur des principes éthiques universels	Principes universels	Il est juste de suivre ses propres principes éthiques. Les lois ne sont applicables que si elles reposent sur des principes éthiques. Les principes sont prioritaires si les lois violent ces principes. Les principes sont, p. ex., la justice, l'égalité des droits ou le respect de la dignité humaine.

Table 2: Modèle de développement selon Kohlberg (1984)

Les stades de Kohlberg montrent comment la compétence éthique se développe progressivement. Dans l'enseignement, il s'agit de discuter avec les enfants de questions ou problèmes éthiques en fonction de leur stade de développement et de trouver des solutions qui englobent dans leur justification les points de vue des stades supérieurs. Les enfants sont mis au défi d'apporter leurs arguments dans la discussion par le biais de dilemmes.

#### 2.5.4. Qu'entend-on par communication des valeurs?

Les élèves doivent discuter des valeurs et des normes pour se forger à travers l'argumentation une compétence de jugement et apprendre à reconstruire des évidences problématiques et leur justification. Elles et ils doivent expliquer dans une perspective éthique quelles sont les valeurs et les normes qui peuvent s'appliquer dans le cadre d'une action concrète.

L'interaction est un facteur décisif de la communication des valeurs. Il s'agit des formes d'interaction suivantes:

- l'interaction entre le sujet apprenant et ses propres représentations,
- l'interaction entre les sujets et leurs représentations, et
- l'interaction entre les sujets et le monde des valeurs et des normes prescrites par une instance.

Pour que la communication soit réussie, les élèves doivent se mettre à la place des autres et également argumenter sur un métaniveau. Les partis pris subjectifs et l'égoïsme dans les jugements de valeur sont ainsi évités.

## 2.6. Quelles sont les phases didactiques de l'apprentissage éthique?

Le modèle suivant d'apprentissage éthique constitue la base d'une mise en œuvre méthodique dans les écoles. Le modèle à cinq phases n'a rien d'un processus linéaire. D'une part, les phases peuvent se recouper et, d'autre part, l'apprentissage éthique est un processus circulaire qui ne commence ni ne finit à un endroit précis.

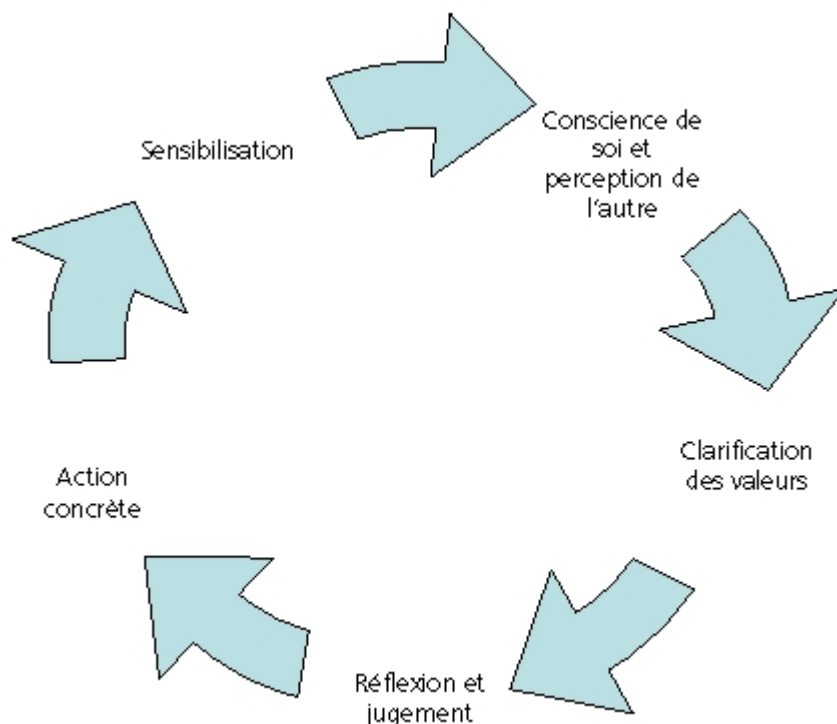


Figure 3: phases de l'apprentissage éthique

### 2.6.1. Phase 1: sensibilisation

But: expérimenter des situations à problème pertinentes du point de vue moral.

Il s'agit de vraiment percevoir un problème moralement pertinent. Cette aptitude est une condition préalable à tout apprentissage éthique. Des impressions sensorielles y sont rendues possibles, arrangées et enrichies par le contexte.

Questions-clés:

- Comment est-il possible de reconnaître un problème éthique?
- Quelles informations supplémentaires sont-elles nécessaires aux élèves pour comprendre le problème?
- Comment le problème éthique peut-il être rendu perceptible sur le plan des sens ou de l'émotion?

### 2.6.2. Phase 2: conscience de soi et perception de l'autre

But: interprétation de ses propres perceptions et de celles des autres.

Il s'agit ici de mettre en relation ses propres perceptions et les intentions ou perceptions de tiers et d'en interpréter les conséquences. Cette façon de changer de perspective permet une perception différenciée des problèmes moraux importants.

Questions-clés:

- Quelles sont les intensions d'un orateur ou d'une oratrice, de l'expéditeur ou de l'expéditrice d'un message?
- Quels sont les contenus de la représentation?
- Quelles sont l'étendue, la forme et la qualité de la représentation?
- Comment est-ce que je perçois les contenus?
- Quel effet les contenus ont-ils sur moi?

### 2.6.3. Phase 3: clarification des valeurs

But: compréhension des valeurs dans le contexte socioculturel

Il s'agit de clarifier ses propres valeurs et conceptions de la personne et celles des autres et de les comprendre dans leur contexte socioculturel. Dans une société pluraliste, il n'est plus possible de se référer à un répertoire de valeurs uniformisé.

Questions-clés:

- Quelles sont les valeurs importantes pour moi?
- Sur quelles valeurs ma vie est-elle construite?
- Quelles normes est-ce que j'applique?
- Quelles sont les valeurs en vigueur dans notre groupe?
- Selon quelles valeurs construisons-nous notre vie de groupe?
- Quelles valeurs trouve-t-on dans la société?
- Quelles sont les normes mises en pratique?

### 2.6.4. Phase 4: réflexion et jugement

But: comparaison des valeurs et appréciation des conflits de valeur.

Il s'agit de comparer ses propres valeurs à celles des autres et d'y réfléchir. La réflexion aboutit à un jugement fondé.

Questions-clés:

- Quels sont les contenus et les comportements considérés comme problématiques sur le plan moral?
- Quelle est ma réaction face à des contenus problématiques (violence, pornographie, racisme)?
- Quelles sont mes attentes lorsque je suis confronté-e à de tels contenus?
- Quelle est la réaction du groupe ou de la classe face à de tels contenus?
- Quelle est la réaction correcte?

### 2.6.5. Phase 5: action concrète

But: attitude responsable

Il s'agit de la transposition concrète d'attitudes éthiques dans la pratique. Les attitudes éthiques doivent faire leur preuve dans la pratique, également en dehors de l'école. La question de la pérennité des processus d'apprentissage éthique est ainsi posée.

Questions-clés:

- Comment une prise de conscience peut-elle être convertie en attitude responsable?
- Quelles sont les diverses étapes de la conversion?
- Comment l'action éthique peut-elle être assurée à long terme?

### L'objectif: des êtres responsables

L'apprentissage éthique vise à former des êtres indépendant-e-s et responsables. Il s'agit en même temps d'associer la quête d'un sens et l'épanouissement de chaque individu à la construction d'un monde équitable et à la mise en place de structures correspondantes.

## 2.7. Liens et informations complémentaires

<http://www.educaguides.ch/dyn/12834.php>



### 3. Contenus problématiques

Yvonne Büttner, Marcel Gübeli und Dominik Petko (traduit de l'allemand)

#### 3.1. Introduction

Il est inévitable qu'un média aussi ouvert que l'Internet propose à côté des offres adaptées toute une série de contenus qui ne conviennent pas aux enfants et aux jeunes. L'ouverture du réseau en fait un miroir de la société, qui en reflète également les aspects négatifs. L'éventail des offres s'étend des contenus dangereux pour les enfants, mais qui peuvent être utilisés par les adultes à ceux qui sont interdits par la loi, même aux adultes. Il faut d'emblée admettre que les enfants et les jeunes utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC, en angl. ICT) tombent involontairement sur des sites qui ne sont pas adaptés à leur âge et à leur maturité et qui, de ce fait, ne peuvent pas être classés. Ces derniers sèment le doute et la peur notamment chez les enfants, mais également chez des jeunes qui ne peuvent pas toujours maîtriser entièrement leurs craintes.

Le corps enseignant et les parents assument ici une fonction décisive dans la formation et l'encadrement des enfants et des jeunes. L'exercice correct de cette fonction-clé implique quelques expériences du maniement des TIC, une sensibilité aux univers médiatiques dans lesquels grandissent les enfants, la connaissance des bases légales et, finalement, des compétences en pédagogie des médias.

#### 3.2. Quels sont les contenus interdits et présentant un risque pour la jeunesse?

En Suisse, la situation juridique concernant les contenus interdits et présentant un risque pour la jeunesse n'est relativement claire que dans le domaine de la pornographie. Il est tout au plus possible d'en déduire des directives pour d'autres domaines. En plus du droit fondamental et du droit pénal, le droit scolaire intervient également. Cela dépend toutefois d'un jugement de droit énoncé de cas en cas. Dans les grandes lignes, les contenus suivants peuvent être considérés comme interdits, c.-à-d. qu'il est interdit de les produire, de les enregistrer ou de les transmettre:

- la pornographie dite dure (pédophilie, sodomie, scatologie, violence: art. 197 CP)
- les représentations d'actes de cruauté envers des êtres humains ou des animaux (p. ex., représentations de meurtres ou de tortures: art. 135 CP)
- l'extrémisme et le racisme (p. ex. contenus antidémocratiques ou violant le droit fondamental et/ou les droits de l'homme)

Sont également classés comme présentant des risques pour la jeunesse, tous les contenus à même de perturber l'intégrité psychique des enfants et des jeunes. La protection de l'enfance et de la jeunesse recouvre également l'intégrité psychique et sexuelle des enfants, surtout mise en danger lors de la production de tels contenus (art. 11 Constitution fédérale >> Protection de la vie privée). C'est en matière de pornographie que le cadre juridique est le plus clair, mais en pratique, les contenus présentant un risque pour la jeunesse sont interprétés dans un sens plus large. Font notamment partie des contenus présentant un risque pour la jeunesse:

- la pornographie explicite (en permettre l'accès à une personne de moins de 16 ans est punissable, art. 197 CP)
- la représentation de fictions de violence dure (il existe pour cela des contrôles d'âge adulte de divers organes indépendants de contrôle, p. ex., USK, FSK)
- la publicité pour des sectes ou des associations racistes, respectivement subversives
- la publicité pour des drogues (ceci est notamment vrai pour les drogues dures, mais s'applique également aux drogues douces si cette publicité s'adresse de manière sélective à des enfants et des jeunes, p. ex., RS 817.06 Ordonnance sur les produits du tabac ou RS 680 pour l'alcool)

Le corps enseignant ne doit pas permettre aux élèves d'accéder à des sites interdits ou présentant un risque pour la jeunesse. En cas de doute, il s'en référera à la direction de l'école et aux parents. D'entente avec les parents, qui doivent être associés chaque fois qu'il est question de la protection de l'enfance (sauf si ce sont eux qui ne respectent pas le bien-être de l'enfant), il est possible de prendre contact avec des services de consultation régionaux ou suprarégionaux, l'aide à la jeunesse, les autorités de tutelle et, en dernière instance, avec la police.

[www.kobik.ch](http://www.kobik.ch)

#### 3.3. Quels sont les contenus qui constituent la zone frontière?

Les frontières entre contenus autorisés, présentant un risque pour la jeunesse et absolument interdits sont mouvantes et sujettes à interprétation. Pour les scènes de violence, il n'est pas toujours clair s'il s'agit de mise en scène ou de réalité. Les fournisseurs de pornographie font de la publicité avec des interprètes tout juste majeures, mais qui paraissent très jeunes. La propagande raciste se camoufle derrière des slogans et des symboles compris par les personnes initiées, mais qui rendent difficile toute poursuite judiciaire. Les moteurs de recherche d'images ont entre-temps intégré des filtres qui empêchent l'affichage d'images de sodomie en cas de recherches innocentes sur un mot comme "cheval" par exemple. Sur certains sites, il suffit d'un simple clic mal placé pour déclencher un raz-de-marée de fenêtres popup, que bien des personnes souhaiteraient ne pas voir. Les pourriels délivrent également franco domicile et de manière spontanée de tels contenus. L'offre ne se limite toutefois pas à l'Internet. En zappant le soir entre les chaînes de télévision, il est quasiment impossible d'éviter les spots publicitaires des fournisseurs de sexe, avec leurs images à la limite de la légalité. Enfin, outre l'Internet et la télévision, les services de téléphonie mobile contribuent également à une large diffusion de tels contenus.

Il est quasiment impossible de mettre en œuvre des barrières légales en raison de l'internationalité du réseau, de sa taille et de son dynamisme. Aux USA par exemple, les représentations de la croix gammée ne sont pas punissables, alors que les dispositions en matière de pornographie sont plus sévères qu'en Suisse. Du fait des législations très différentes et du manque de collaboration, les pages d'accueil, forums, salles de chat et blogs faisant l'apologie de la violence, présentant des scènes pornographiques ou propageant le racisme ne sont pas censurés sur l'Internet. Des coûts minimes et un relatif anonymat réduisent de surcroît les scrupules de qui les publient. Il existe bien quelques initiatives, dans lesquelles des fournisseurs multimédias s'engagent à respecter des directives éthiques, mais ces engagements se limitent à des fournisseurs professionnels et à certains pays. Dans ce réseau ouvert, où chaque utilisatrice, chaque utilisateur peut aussi être fournisseur, la portée de ces engagements reste très limitée.

Face au raz-de-marée de tels contenus, la conscience de l'injustice diminue à vitesse grand V. Maintes personnes inculpées pour avoir consommé ou offert de tels contenus avouent avoir agi par curiosité ou pensaient que leur actes ne seraient jamais découverts. La diminution de la conscience éthique s'est également étendue aux jeunes, qui composent et envoient avec leurs portables des images et des vidéos dangereuses pour la jeunesse. Comme le montrent les études les plus récentes (cf. les études JIM/KIM sous [www.mpfs.de](http://www.mpfs.de)), l'accès à des jeux vidéo avec des scènes présentant un risque évident pour la jeunesse est très simple. La facilité d'accès contribue très probablement un peu à une certaine banalisation du phénomène.

### **3.4. Existe-t-il des mesures techniques pour se protéger des contenus indésirables?**

#### **3.4.1. Programmes de filtrage**

Des programmes de filtrage permettent de contrôler et de limiter l'accès à l'Internet. Soit ces programmes sont proposés par le fournisseur Internet, soit ils doivent être installés sur l'ordinateur depuis lequel l'accès est effectué. Ils bloquent par exemple l'accès à tous les sites mentionnés dans des listes de blocage établies par programme ou par une équipe rédactionnelle (les listes noires, ou "Blacklists") ou, pour les programmes encore plus restrictifs, autorise l'accès uniquement à des sites web spécifiés manuellement dans des listes blanches. Quelques programmes de filtre travaillent en bloquant des domaines entiers. Ces listes blanches ou noires sont constamment étendues et, pour la plupart des programmes de filtres, peuvent être mises à jour automatiquement via l'Internet. D'autres programmes de filtrage empêchent automatiquement l'accès à des pages web contenant des mots-clés précis ou dont les images correspondent à des schémas précis de couleur/de forme. Dans le cadre de l'initiative "L'école sur le net", Swisscom offre gratuitement un filtre (Web Content Screening: WCS), qui peut être demandé par un canton pour toutes les écoles. Il existe de surcroît une multitude de programmes commerciaux de filtrage, notamment dans la zone anglophone; ils reposent toutefois sur les standards moraux des USA qui ont tendance à être plus restrictifs dans le domaine de la sexualité et plus permissifs dans celui de la violence.

Les programmes de filtre sont pour la plupart capables de bloquer l'accès à nombre de contenus indésirables et grossiers. Mais ils présentent également quelques inconvénients graves. D'une part, les programmes de filtrage ne permettent jamais de bloquer tous les contenus indésirables, parce que les listes de blocage ne sont pas suffisamment récentes, que les contenus écrits de manière anodine ne sont pas reconnus ou encore que de nombreuses photos et vidéos ne sont pas captées. Les programmes de filtre sont contournés de manière relativement simple en créant sans cesse de nouvelles pages miroir ou par des services de rewebber. Pour certain-e-s jeunes, contourner les filtres et rechercher des sites obscènes peut devenir un sport. Plus c'est interdit, plus c'est excitant. Les possibilités de l'Internet sont considérablement limitées en cas d'installation de programmes de filtrage particulièrement restrictifs, p. ex., des filtres avec des listes blanches. Selon les circonstances, même les résultats des moteurs usuels de recherche ne s'affichent plus et l'Internet devient presque inutilisable. Dans le domaine postscolaire, il existe un vif débat sur la légitimité éthique des logiciels de filtre sur Internet [en.wikipedia.org](http://en.wikipedia.org).

#### **Liens**

<http://www.educaquides.ch/dyn/12858.php>

#### **3.4.2. Mots de passe**

Les mots de passe requis pour ouvrir certains programmes peuvent en principe empêcher une utilisation sans surveillance de certaines fonctions de l'ordinateur. L'utilisation de logiciels (navigateur, programme de messagerie, etc..) peut être autorisée ou interdite. Il est par ailleurs possible, selon le système d'exploitation, de contrôler des adresses Internet, l'utilisation de programmes complémentaires (comme QuickTime, RealPlayer, etc.) ou le serveur de messagerie. De telles restrictions aux droits des utilisateurs et utilisatrices peuvent être apportées, p. ex. sous WindowsXP, en créant différents comptes d'utilisateur (des programmes individuels peuvent alors être bloqués pour un compte dans le mode sans échec). Il existe en outre des programmes gratuits qui empêchent l'exécution de certains types de programmes (par exemple, [www.fajp.de](http://www.fajp.de)). Une utilisation des fonctions et types de fichier en question n'est alors possible que sous surveillance, c.-à-d. à partir d'un autre compte d'utilisateur.

### 3.4.3. Antivirus et firewalls

Il ne faut pas confondre les antivirus et les firewalls avec des filtres de contenus. Les antivirus et les firewalls offrent bien une barrière technique contre les accès illicites à un ordinateur, mais n'offrent en aucun cas une protection contre l'ouverture de sites web problématiques et contre la réception de courriels avec des contenus dangereux pour la jeunesse.

Si les responsables de la formation et les personnes détenant l'autorité parentale ne se fient qu'aux programmes de filtrage et autres barrières techniques, l'objectif médiapédagogique visant à ce que les enfants et les jeunes deviennent des membres responsables de la société de l'information passera vite aux oubliettes. Les enfants seront tôt ou tard en contact avec des contenus indésirables et, en fin de compte, l'école n'est pas le seul endroit où les enfants et les jeunes tombent sur des contenus indésirables de l'Internet. Elles et ils doivent apprendre à éviter les risques par une utilisation créatrice et sélective des médias. Les contenus indésirables sont donc un sujet important de l'éducation aux médias. Les enfants et les jeunes ont besoin d'une aide en ce qui concerne les contenus problématiques et d'une attitude sans équivoque à propos des contenus interdits. L'éducation aux médias est ici quelque peu bancal, puisque l'interdit ou le sujet ne peut pas être présenté à des fins de démonstration. Le travail régulier avec Internet offre cependant d'innombrables occasions de traiter du problème des contenus indésirables. Chaque contenu problématique qui apparaît à l'école constitue une importante opportunité d'apprentissage. Les sanctions précipitées n'apportent pas grand chose. La tolérance à l'erreur est de mise, aussi bien à l'égard des élèves que du corps enseignant.

### 3.5. Quels sont les avantages d'un code de déontologie pour l'utilisation d'Internet?

Un code de déontologie fixant explicitement les règles d'utilisation de l'Internet à l'école est un autre moyen de lutter contre les contenus indésirables. Une telle convention fournit des avantages à toutes les personnes concernées: les enfants et les jeunes savent ce qui est permis, ce qui est problématique et ce qui est interdit. Le corps enseignant sait quelles sont les règles à introduire et à faire respecter à l'école. Et les parents savent quels sont les principes d'utilisation de l'Internet applicables à l'ensemble des enfants et des jeunes d'une école. Le code de déontologie doit être défendu et appliqué uniformément par tout le corps enseignant. Il serait également bon de le présenter et d'en parler avec les parents. Dans une société pluraliste, les styles éducatifs des parents vont du très restrictif au très libéral. L'origine culturelle peut aussi avoir un impact sur la tolérance à l'égard de certains contenus. Il importe donc d'autant plus de clarifier les règles d'utilisation de l'Internet à l'école. Il existe déjà maints exemples de telles règles de comportement.

- [www.internet-verantwortung.de](http://www.internet-verantwortung.de)  
Modèle de la fondation Bertelsmann
- [www.uni-saarland.de](http://www.uni-saarland.de)  
Modèle de la Conférence allemande des ministres de la culture
- [www.kented.org.uk](http://www.kented.org.uk)  
Important modèle en anglais de la communauté scolaire du Kent

Ces exemples peuvent servir de base pour une version adaptée à une classe ou à une école. Il est bien d'en rediscuter dans chaque école et avec chaque classe. C'est ainsi que les règles seront respectées et que les personnes concernées prendront conscience des raisons qui fondent ces règles. Une des règles les plus importantes, qui revient dans toutes les chartes, précise que toutes les activités Internet doivent se faire ouvertement et être constamment visibles. C'est la seule façon pour le corps enseignant de reconnaître les contenus indésirables et de réagir correctement.

### 3.6. Que faire lorsque des contenus interdits apparaissent?

Pour ce qui est des contenus, les règles de l'Internet sont en principe les mêmes que celles de la presse écrite. Les contenus Internet interdits par le code pénal sont:

- la pornographie dure  
représentations d'actes d'ordre sexuel avec des enfants, des animaux, des excréments humains ou des actes de violence sexuelle), les représentations extrêmes de la violence (vidéos de torture et de meurtre, etc.).
- les représentations extrêmes de la violence  
vidéos de torture et de meurtre, etc.
- l'extrémisme et le racisme  
appel à la violence et terrorisme contre des personnes d'une autre couleur de peau, d'une autre culture ou ayant d'autres opinions, négation de l'holocauste, etc.

De tels contenus ne doivent pas être rendus accessibles à l'école. Mais s'ils apparaissent quand même, ils doivent être immédiatement écartés et il convient également d'interroger les élèves concerné-e-s afin d'établir individuellement le degré de conscience de l'illégalité de l'acte.

La réaction doit être proportionnelle à l'âge. Il faudrait dans tous les cas clarifier exactement quels sont les élèves concerné-e-s et rechercher là aussi le dialogue. Les contenus ne devraient en aucun cas être rendus accessibles à d'autres élèves, même pas à des fins d'éducation aux médias.

Il faut également informer les parents des personnes concernées et réfléchir aux autres conséquences avec les parents, qui sont les premiers responsables de la protection de leurs enfants.

Selon les circonstances, il peut s'avérer nécessaire de faire appel à des services de consultation, à des instances d'aide à la jeunesse et même aux autorités de tutelle et à la police. A l'école, les administrateurs et administratrices du système sont responsables de ce qu'aucun contenu interdit ou dangereux pour la jeunesse ne soit enregistré sur les ordinateurs de l'école. Le corps enseignant doit assumer son obligation de surveillance concernant ces contenus.

Pour lutter contre ces contenus, la Confédération a mis en place le Service de Coordination Criminalité sur Internet ([www.kobik.ch](http://www.kobik.ch)) à qui l'on peut annoncer dans un formulaire en ligne permettant ainsi d'engager des poursuites contre le fournisseur, les sites web présentant éventuellement des contenus interdits.

### **3.7. Quelles sont les conséquences d'une différenciation selon l'âge?**

La thématique demande d'être abordée différemment en fonction de l'âge. Comme les rythmes de développement sont différents d'un individu à l'autre, une division par classes d'âge ne convient pas à une telle problématique; des niveaux de développement décrits en termes généraux sont plus utiles. Alors que les enfants en âge préscolaire tombent plutôt par hasard sur des contenus problématiques, les jeunes adultes seront plutôt suspecté-e-s de préméditation, autrement dit de recherche active. Il faut néanmoins relever que chaque apparition d'un contenu non éthique n'est pas obligatoirement le fruit d'une recherche active. Les rôles de coupable et de victime sont ici très voisins.

#### **3.7.1. Âge préscolaire**

Les enfants en âge préscolaire n'ont habituellement que peu d'expérience du maniement de l'ordinateur. Les parents les initient à son utilisation, leur apprennent à se servir de la souris et leur montrent quelques éléments essentiels du système d'exploitation, sans lesquels l'utilisation de l'ordinateur serait impossible (fenêtre, ouvrir des programmes, etc.). Des didacticiels appropriés sur CD-ROM offrent à cet âge une porte d'entrée idéale et fiable au monde des technologies de l'information. Les logiciels d'apprentissage et de jeu utilisés doivent être adaptés à l'âge, ce que l'on peut contrôler sur certains sites comme [www.jugendmedienschutz.de](http://www.jugendmedienschutz.de) ou [www.bundespruefstelle.de](http://www.bundespruefstelle.de) )

Mais l'offre sur Internet est entre-temps devenue si intéressante que les enfants en bas âge ne pourraient pas se priver des mondes virtuels tels que Pingu®, Pumuckl® ou Bob der Baumann®. De nombreux sites sont particulièrement intéressants et instructifs. Evidemment, les contenus des médias cités se basent presque exclusivement sur des images. Le contact fortuit avec des textes orduriers n'est certes pas exclu, mais il n'aura aucun effet. Les images ou photos pornographiques avec des scènes de violence peuvent troubler les enfants en âge préscolaire ou leur faire peur. Les petit-e-s enfants ne devraient donc jamais surfer ou jouer sans surveillance sur l'ordinateur, mais être constamment accompagné-e-s. Les parents devraient commencer par contrôler le contenu des sites Internet ou des CD-ROM et réfléchir à l'impact des contenus figuratifs (photos, films, animations) sur les enfants. A cet âge, le contact avec la violence sur ordinateur se produit principalement par le biais des jeux informatiques (également sur les consoles de jeux) qui sont utilisés par les enfants plus âgé-e-s et qui, en raison de la rapidité des mouvements, de la musique et de "l'action", provoquent une excitation particulière.

L'accès à des sites et didacticiels adaptés à l'âge des enfants peut être facilité par une icône sur le bureau de l'ordinateur. Les enfants en bas âge ne devraient jamais être dans l'obligation de chercher sur l'ordinateur, mais devraient pouvoir accéder directement aux sites connus. En cas de contact avec de tels contenus, il importe de les tranquilliser et de leur faire comprendre qu'elles ou ils ne sont en rien coupables des contenus vus. Il faut inciter les enfants à parler avec des adultes de chaque expérience traumatisante. Il faut dans tous les cas informer les parents.

#### **3.7.2. Âge de la première lecture**

A l'âge des premières lectures, les jeux susmentionnés sur des consoles (portables ou fixes) et sur l'ordinateur deviennent de plus en plus importants. La pression du groupe à participer à de tels jeux ou l'esprit de compétition gagne en importance. Les idées des jeux se basent souvent sur la violence. Cela tire dans tous les sens, avec toutes les armes imaginables. Les scènes de combat du jeu sont imitées dans la cours de récréation. La question de la différence entre la réalité et la fiction devient passionnante, surtout à cet âge. Les capacités de lecture et d'écriture que les enfants viennent d'acquérir leur permettent une meilleure utilisation de l'ordinateur et des appareils techniques. Pour la première fois, elles et ils peuvent lire des messages et des instructions et, du moins en partie, les comprendre.

Les enfants de cet âge ne devraient pas avoir d'adresse e-mail personnelle ni utiliser des chats – au moins dans le sens officiel. Ceci n'implique pas forcément de renoncer entièrement à ces technologies, mais d'apprendre à les connaître et à les utiliser en étant accompagné-e-s. Et si un contact avec des contenus problématiques a lieu malgré tout, il faut rechercher la discussion. L'entretien pourrait se concentrer sur les sentiments que ces contenus ont suscités chez l'enfant. Des questions sur la "santé de la victime" des représentations permettent de renforcer la capacité à changer de perspective. Si les contenus ont été consommés par un groupe, on peut imaginer un entretien de groupe, en y intégrant toujours les parents.

### 3.7.3. Âge de la découverte active

Les enfants, surtout vers la fin de l'école primaire (entre 10 et 12 ans), deviennent autonomes; de surcroît, leur technique de lecture et leurs compétences au maniement des TIC est tellement affinée que la mise en oeuvre de ces technologies en devient presque banale. L'envie d'utiliser seul-e les médias de communication est très grande. Le courrier électronique et les chats (anonymes) entre pairs, mais également dans l'espace public, deviennent passionnants. Si les adresses e-mail personnelles permettent de communiquer avec des amies et des amis, ils représentent également un premier contact avec les pourriels (courriels indésirables, spam) qui, malgré des utilitaires techniques comme les filtres antispam, attendent tranquillement dans les boîtes aux lettres d'être lus. Leur maniement est encore inhabituel et leur contenu déconcertant. En plus des messages publicitaires, les pourriels contiennent aujourd'hui de plus en plus d'articles et de liens à connotation érotique ou pornographique ou de la propagande politique extrémiste.

A l'âge de la découverte active, l'envie de recherche active est particulièrement forte. Les enfants veulent tester les possibilités des moteurs de recherche, recherchent des informations sur les ami-e-s et connaissances et veulent également étendre, voire franchir les limites acceptées jusqu'alors. Il n'est pas étonnant que leurs recherches portent sur toutes sortes de contenus, notamment ceux dont parlent les médias. Il est tout à fait compréhensible qu'elles s'étendent également et consciemment à des contenus orduriers, notamment des photos pornographiques. Les enfants réalisent que les chats sont anonymes et permettent de se faire passer pour une autre personne, mais n'ont souvent pas conscience que d'autres font la même chose, par plaisir ou avec de mauvaises intentions.

Des conventions, dont la teneur est fixée d'entente avec toutes les personnes concernées (enfants, corps enseignant, parents et autorités scolaires), règlent le comportement à observer dans l'usage des TIC à l'école. Il faudrait également inciter les parents à introduire ces règles pour l'utilisation domestique des médias. Les dangers de la communication en ligne et mobile devraient faire l'objet d'un sujet d'enseignement indépendant. Les enfants de cette classe d'âge devraient réaliser qu'ils et elles peuvent être la cible d'agressions sexuelles ou de fraude et devraient être encouragé-e-s à prendre contact avec des adultes dès les premiers soupçons de ce genre.

### 3.7.4. Jeunes

Les offres problématiques exercent justement une grande force d'attraction sur les jeunes en âge de puberté. Elles et ils se laissent entraîner à rechercher activement des sites problématiques et se passent entre eux les adresses Internet correspondantes. Le corps enseignant ne peut pas constamment surveiller les élèves. A l'école, l'accès à Internet devrait se faire sous contrôle. Les ordinateurs de l'école devraient être protégés par un programme de filtrage. L'utilisation d'Internet devrait se faire sous surveillance ou en relation avec un compte personnel, ce qui permet de reconstituer l'historique des sites visités (et les élèves devraient être informé-e-s de cette possibilité de surveillance indirecte). L'ouverture involontaire de tels sites devrait être annoncée spontanément par les jeunes.

Il est nettement plus difficile de mettre en place un monitoring pour les téléphones mobiles qui, via MMS (Multimedia Messaging Service) et Internet, permettent également la transmission et l'affichage de contenus problématiques. Une technique de contrôle similaire à celle appliquée à l'accès Internet depuis l'école n'est pas réalisable dans ce cas. La surveillance est le fruit du contrôle social exercé par le groupe des jeunes du même âge ou parce que le personnel enseignant ou des parents l'aperçoivent fortuitement.

Le sujet des contenus problématiques devrait par conséquent être intégré dans l'enseignement et discuté en classe, notamment lorsque des cas de visites de sites présentant des contenus indésirables sont découverts. On pourrait y aborder et analyser les incidences médias de l'Internet. Quelles peuvent être, par exemple, les motivations d'un individu qui publie sur Internet des alertes à la bombe. Quelle attitude doit-elle être adoptée par les jeunes s'ils ou elles constatent que leurs camarades font du commerce de drogue via Internet, sont sous l'emprise de sectes ou diffusent du matériel néonazi via Internet, par exemple? Comment la consommation de pornographie peut-elle favoriser l'exploitation sexuelle des personnes mineures ou en détresse économique? Quelle est la responsabilité des producteurs, des productrices, des consommateurs, des consommatrices ou des organes de contrôle? Il devient de plus en plus difficile de réfléchir au sujet et de trouver individuellement des solutions efficaces.

Bien des parents ne sont pas conscients des contenus qui peuvent circuler sur Internet et ne se doutent pas des occupations de leurs enfants. Une réunion de parents permet de faire la lumière et de discuter sur la manière d'aborder la problématique à la maison. Il est surtout recommandé d'élaborer des règles dans les écoles, en collaborant avec toutes les personnes concernées (élèves, corps enseignant, parents et autorités scolaires). Les situations qui surviennent peuvent être utilisées à des fins de réflexion et d'analyse avec les élèves, afin de développer la conscience éthique. Les interdits et les solutions techniques restrictives ne sont pas d'un grand secours. Les règles de l'école précisent également comment réagir en présence de pages ordurières. De nombreuses écoles ont déjà élaboré des conventions que les élèves doivent signer avant de pouvoir utiliser Internet.

### 3.8. Liens et informations complémentaires

<http://www.educaquides.ch/dyn/12884.php>

### 3.9. Exemple pratique de contenu problématique: clips vidéo brutaux

Marc, 16 ans, a amené à l'école son ordinateur portable sur lequel il a collectionné de nombreux petits clips vidéo présentant des personnes blessées de manière spectaculaire. Durant la pause, une enseignante l'aperçoit en train de montrer à un groupe de personnes de son âge et plus jeunes de violents accidents de voiture et de moto. Un clip particulièrement spectaculaire montre en détail une voiture de course fonçant à travers une foule. Certaines personnes s'esclaffent, d'autres se détournent, effrayées. Lorsque l'enseignante l'invite à mettre fin à sa présentation, Marc proteste en disant que tout cela n'est vraisemblablement que du cinéma. La télévision présente chaque jour des scènes bien pires, p. ex., les attentats du World Trade Center. Ses parents ne le lui interdiraient pas non plus.

#### Questions

- Est-il interdit de regarder de tels contenus?
- Pourquoi ces images fascinent-elles autant?
- L'enseignante aurait-elle dû confisquer l'ordinateur sur-le-champ?
- Est-ce que l'enseignante a le droit d'effacer les clips vidéo?
- Pourquoi de telles images agissent-elles différemment selon les personnes?
- Quelles sont les conséquences inhérentes au visionnement de tels clips?
- Quelles sont les cultures médias domestiques et comment sensibiliser les parents?
- Comment des jeunes du même âge peuvent-ils réagir face à de tels clips?

- .....
- .....
- .....
- .....

#### Pistes de réflexion

- Il est de plus en plus difficile de savoir si les contenus sont réels ou sont mis en scène. Bien des genres tirent leurs succès de ce qu'ils arrivent à mélanger le réel et la fiction. La source des représentations de violence devrait donc à chaque fois être examinée de plus près, notamment si aucune vérification n'a encore été faite par une institution reconnue (p. ex., USK, FSK). Selon leurs expériences antérieures, les gens réagissent avec une sensibilité différente aux représentations de violence. Ce qui semble drôle et divertissant à certaines personnes est effrayant et repoussant pour d'autres. Pour d'autres encore, ce qui est présenté constitue un modèle à imiter. Les jeunes devraient prendre conscience de leurs propres réactions et développer une sensibilité aux effets possibles sur une tierce personne. Il faudrait ici en tenir compte, dans les limites de ce qui est autorisé.
- Certains contenus adaptés pour les jeunes de 16 ans peuvent être dangereux pour les enfants plus jeunes, qui ne doivent pas accéder à de tels contenus. Ces contenus ne doivent par conséquent pas être présentés en public. Ils n'ont donc rien à faire dans la cour d'école et l'enseignante doit dans ce cas remplir son devoir de surveillance, même si Marc a le droit de visionner les contenus.
- Consommer des images de violence, c'est également soutenir directement les personnes qui produisent et diffusent de telles images. Les jeunes devraient ici développer leur conscience de l'injustice et éviter de leur propre initiative certaines offres.

- .....
- .....
- .....
- .....

### 3.10. Exemple pratique de contenu problématique: jeux vidéo pour adultes

Julie, 18 ans, en classe de maturité, est passionnée par les jeux sur ordinateur. Elle est surtout attirée par le genre ego-shooter, en raison de la dextérité requise et de la rapidité du graphisme. La violence affichée dans ces jeux est à ses yeux plutôt secondaire. En tant que femme, elle est fière de jouer dans un domaine réservé aux hommes. Avec ses amies, elle a fondé un clan avec lequel elle se mesure sur Internet à d'autres équipes composées presque exclusivement de jeunes garçons. Elle recherche d'autres joueuses dans l'école par le biais d'affichettes et quelques filles plus jeunes s'y intéressent vivement. Julie aimerait même organiser une LAN party dans la halle de gym. Une enseignante au courant de la chose ne sait pas trop si elle doit intervenir. Elle ne relève aucune limite d'âge sur l'emballage en anglais du jeu, qu'elle a examiné dans un magasin, bien que les copies d'écran reproduites semblent extrêmement réalistes et belliqueuses.

#### Questions

- Quelles réactions de tels jeux déclenchent-ils et quelles peuvent être les différentes expériences?
- Le plaisir de jouer serait-il différent s'il s'agissait de jeux moins violents?
- Julie a-t-elle le droit d'inciter des plus jeunes à jouer à un tel jeu?
- Julie est majeure. L'enseignante a-t-elle le droit de s'immiscer dans les loisirs de Julie?
- A-t-elle le droit de s'immiscer dans les loisirs des plus jeunes?
- Comment amener les parents et le corps enseignant à s'informer des contenus des jeux électroniques?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

#### Pistes de réflexion

- Le corps enseignant et les parents ont souvent beaucoup trop peu de connaissances sur les jeux vidéo de leurs élèves et de leurs enfants. Alors qu'une limite d'âge est spécifiée sur certains jeux, d'autres ne comportent absolument aucune mention sur la question, ce qui permet généralement de supposer que le jeu n'a pas passé la classification jeunesse, en d'autres termes, "vente interdite au moins de 18 ans". Même les élèves ayant atteint leur majorité doivent généralement respecter les règles de l'école. Les jeux contenant des représentations explicites de violence n'ont pas disparu de l'école, tout comme la publicité pour ces jeux. S'il est établi que de plus jeunes élèves jouent à de tels jeux en dehors du temps d'école, il faut en informer leurs parents.
- Il n'est pas prouvé que les jeux informatiques violents engendrent la violence. Il y a des millions de jeunes qui jouent à de tels jeux sans pour autant adopter un comportement violents. C'est une combinaison de ce facteur avec d'autres qui va déterminer si ces jeux engendreront ou non de la violence. La compétence sociale des jeunes, un système d'encadrement positif et une compétence critique raisonnable ("comprendre que le jeu n'est qu'un jeu") peuvent être des facteurs préventifs. Parmi les influences négatives, citons, p. ex. des expériences personnelles de violence, un manque de compétence sociale, un système d'encadrement incertain et des dynamiques négatives dans le groupe du même âge.
- Les jeux vidéo ne doivent pas être jugés en bloc. De plus en plus, les enfants et les jeunes acquièrent par les jeux vidéo de multiples compétences au niveau de la motricité et de la résolution de problèmes ainsi qu'un certain savoir et un intérêt pour des problématiques données. Les jeux vidéo sont un média et un champ d'apprentissage parmi d'autres. Comme presque partout, il y a danger lorsque cela devient une obsession ("addiction aux jeux vidéo").
  
- .....
- .....
- .....
- .....

### **3.11. Exemple pratique de contenu problématique: vidéo pornographique sur le téléphone portable**

Durant son cours, une institutrice de sixième primaire constate que deux jeunes s'emparent sans cesse de leur portable et le consultent furtivement. Lorsqu'elle le leur confisque par surprise, elle découvre avec stupeur de brèves vidéo pornographiques et en reste toute abasourdie. Elle garde le portable et informe les deux jeunes des conséquences auxquelles ils doivent s'attendre. Les autres élèves de la classe, dont la plupart ne semblent rien savoir de ces vidéos aimeraient bien savoir pourquoi leur institutrice réagit avec autant de sévérité. La déléguée de classe finit par l'interpeller et, pensant que les deux garçons devaient tout simplement jouer avec le portable, lui dit franchement qu'elle trouve sa réaction injuste.

#### *Questions*

- Faut-il interdire les portables dans toute l'enceinte de l'école?
- La classe doit-elle être informée de ce que les deux jeunes visionnaient sur le portable?
- Faut-il uniquement informer les parents des deux élèves concernés ou également tous les autres parents?
- Faut-il uniquement informer les parents des deux élèves concernés ou également tous les autres parents?
- Comment ce sujet pourrait-il être traité pendant une réunion de parents?
- Comment le sujet de la sexualité est-il abordé en sixième année primaire?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

#### *Pistes de réflexion*

- La présence de contenus clairement dangereux pour la jeunesse est un problème à prendre au sérieux. Les deux jeunes devraient d'abord être interrogés individuellement pour savoir où ils ont obtenu ces images. La police doit être informée s'ils les ont reçues d'une personne adulte. S'ils ont recherché et trouvé eux-mêmes ces images, il faut en informer leurs parents et la direction de l'école.
- De tels contenus sont recherchés pour des raisons très diverses, souvent par simple curiosité. Il faut donc agir avec finesse. Il faudrait rendre les deux jeunes conscients de l'inadéquation de leur comportement, sans les stigmatiser. Pour ce qui est de la classe, la transparence n'est dans ce cas pas obligatoire (à moins que beaucoup d'autres élèves soient concerné-e-s par le cas). Le problème peut être traité avec l'ensemble des parents, mais sans mentionner de noms.
- A cet âge, l'éducation sexuelle est un domaine important de l'apprentissage. La pornographie devrait également être traitée dans des unités d'enseignement de pédagogie de la sexualité, conjointement aux conséquences possibles (image irréaliste ou dégradante des femmes, dégoût, indifférence, dépendance potentielle, etc.) et aux implications et effets secondaires (exploitation sexuelle, harcèlement, duperie, etc.).
  
- .....
- .....
- .....
- .....



## 4. Qualité de l'information

Bruno Frischherz und Dominik Petko (traduit de l'allemand)

### 4.1. Pourquoi la qualité de l'information sur Internet est-elle un problème?

Grâce à sa somme colossale d'informations, Internet donne de toutes nouvelles possibilités à l'enseignement. Il contribue à l'ouverture de l'école et amène le monde réel directement dans les classes. Mais il y a également un risque que les enfants et les jeunes soient confronté-e-s à des contenus indésirables. Et il ne s'agit pas seulement de pornographie, de racisme et de représentations d'actes de violence qui sont interdits par le droit pénal ou réputés dangereux pour la jeunesse. D'autres contenus indésirables sont nettement plus difficiles à déceler, par exemple:

- fausses informations
- contenus incomplets
- manipulation d'opinion / propagande
- informations obsolètes
- publicité cachée
- plagiat

Le caractère problématique de ces contenus n'est pas décelable au premier coup d'œil. De nombreux contenus n'ont de sens que s'ils sont correctement classés. Même des informations exactes peuvent, si elles sont sélectionnées sans objectivité, fausser des faits. Au milieu de la profusion d'informations de l'Internet, les utilisatrices et les utilisateurs sont confrontés au défi de faire le tri entre les informations crédibles et les informations invraisemblables. Ceci vaut aussi bien pour les sites web que pour les courriels et les autres canaux de communication (ici, surtout sous forme de pourriels, de hoaxes et de phishing). Un contrôle de qualité tel qu'il est pratiqué dans les médias de masse traditionnels n'existe pratiquement pas sur Internet. Et même s'il est effectué (p. ex., lors de l'adoption dans un catalogue web comme [dir.yahoo.com](http://dir.yahoo.com) ou [directory.google.fr](http://directory.google.fr)), les critères utilisés à cet effet ne sont pas toujours très clairs. Malgré leurs immenses efforts, les encyclopédies libres comme [wikipedia.org](http://wikipedia.org) font régulièrement les grands titres, car certaines personnes en profitent pour diffamer des adversaires politiques ou des concurrents économiques et faire de la publicité pour leurs entreprises ou leurs produits.

Les obstacles techniques et les programmes de filtrage sont impuissants contre les contenus douteux. C'est à l'utilisatrice ou à l'utilisateur d'Internet de juger de la fiabilité des informations avant d'en faire usage. Et c'est justement une des missions importantes de l'école.

### 4.2. Pourquoi les élèves n'arrivent-ils pas à reconnaître les fausses informations?

Les stratégies des élèves pour déceler les contenus erronés ou tendancieux sont souvent fragmentaires, voire inexistantes. Alors que certain-e-s reprennent sans aucun esprit critique des contenus d'Internet, d'autres font preuve d'un scepticisme hâtif. Le pédagogue de l'Université de Paderborn, Gerhard Tulodziecki, a interrogé des enfants sur les stratégies qu'ils et elles appliquaient pour contrôler la crédibilité des informations. Le début de phrase "Lorsque je dois décider qu'une information est crédible, je fais attention aux points suivants" a donné lieu, entre autres, aux assertions suivantes:

- "si d'autres envoient aussi ce message"
- "si l'information paraît logique"
- "s'il y a des preuves, par exemple des photos"
- "je fais confiance à mon instinct" / "à mon intuition féminine"
- "d'où vient-elle; combien de fois est-elle exprimée, où la trouve-t-on encore"
- "aucune opinion" / "je ne sais pas"

Ces déclarations suggèrent qu'au moins une partie des enfants a une idée de la manière de contrôler la fiabilité d'une information. Cependant, chacune des stratégies appliquée séparément est insuffisante. Ce n'est qu'en combinant diverses stratégies qu'il est possible d'apprécier avec compétence les contenus d'Internet.

### **4.3. Comment des contenus erronés sur l'Internet peuvent-ils être reconnus par les élèves?**

Les utilisatrices et les utilisateurs d'Internet sont constamment mis au défi de sonder les contenus découverts afin d'en vérifier la qualité et la crédibilité. Ce que des adeptes expérimenté-e-s du surf sur Internet ont déjà dans le sang, les enfants doivent d'abord l'apprendre par leurs expériences et un encadrement. Comme des contenus douteux apparaissent relativement souvent dans l'utilisation scolaire d'Internet, il faudrait en profiter pour apprendre à les traiter. Il existe différents critères qui peuvent donner des indications sur leur crédibilité:

- [Auteurs et autrices identifiables](#)
- [Exactitude des faits et vérification](#)
- [Cohérence du contenu et style d'écriture](#)
- [Transparence des intentions](#)
- [Références dignes de confiance](#)
- [Actualité et continuité](#)
- [Aménagement professionnel](#)
- [Respect des droits de la personnalité](#)

Ce qui pose problème, c'est que les sites web douteux sont toujours plus nombreux à essayer de satisfaire aux critères de qualité susmentionnés, ou du moins à les simuler. C'est pour cela que les critères de la qualité du contenu doivent être surpondérés par rapport aux critères formels de qualité.

#### **4.3.1. Auteurs et autrices identifiables**

"Qui a écrit cela? – Qui publie cela?"

Pour évaluer un site web, il est fondamental de savoir qui est responsable de son contenu. Est-ce que l'auteur ou l'autrice est une personne ou représente-elle une institution? Existe-t-il des indications permettant de déduire que la personne est compétente en la matière? L'adresse www concernée peut aussi fournir des indications sur ce point. Les sites web pour lesquels il n'est pas possible d'identifier qui les a écrits ou publiés (à ce sujet, il faut toujours jeter un coup d'œil sur les pages de démarrage de niveau supérieur), sont pour les moins douteux.

#### **4.3.2. Exactitude des faits et vérification**

"Est-ce que l'information coïncide avec d'autres sources d'information et avec mes propres connaissances en la matière?"

Les informations exactes se retrouvent toujours sur plusieurs sites web indépendants. Pour la vérification, il est préférable de se fier à des sources autorisées comme les dictionnaires en ligne, où l'indépendance et la compétence des auteurs et des autrices sont à peu près garanties. S'il s'agit de sujets sur lesquels l'élève a déjà des expériences, une comparaison avec ses propres connaissances donne déjà de bonnes indications ("Est-ce possible? – Est-ce plausible?").

#### **4.3.3. Cohérence du contenu et style d'écriture**

"Est-ce bien écrit, avec précision?"

Les coq-à-l'âne et les nombreuses fautes d'orthographe ne contribuent pas vraiment à la crédibilité d'un site web. A l'inverse, un site web sans erreurs et concis ne délivre pas obligatoirement des contenus crédibles.

#### **4.3.4. Transparence des intentions**

"Quelle est la finalité du site web?"

Même si cela n'est pas toujours visible de prime abord, le but des sites Internet est de faire entreprendre quelque chose à des personnes, p. ex., s'informer et se former, mais également adhérer à des opinions ou acheter des produits. De nombreuses pages présentent côte à côte des informations et de la publicité, de sorte qu'un site web peut présenter de multiples intentions. Il est particulièrement difficile d'identifier des textes de propagande là où le choix des mots décide de la tendance de l'influence. Il faut pour cela disposer d'un présavoir et d'expérience. Une appréciation commune du but d'un site web peut étayer l'acquisition de telles expériences chez les élèves.

#### **4.3.5. Références dignes de confiance**

"Qui cautionne ce site web?"

Un site web est plus crédible s'il peut se référer à certains labels qui inspirent confiance (p. ex., le logo d'un institut public, une marque connue, etc.). Des liens vers des sites web dignes de confiance ne sont évidemment pas suffisants. Il faudrait également vérifier si les sites de ces références crédibles contiennent eux aussi des liens dans l'autre sens.

#### **4.3.6. Actualité et continuité**

"Qui cautionne ce site web?"

Un site web est plus crédible s'il peut se référer à certains labels qui inspirent confiance (p. ex., le logo d'un

institut public, une marque connue, etc.). Des liens vers des sites web dignes de confiance ne sont évidemment pas suffisants. Il faudrait également vérifier si les sites de ces références crédibles contiennent eux aussi de pareils liens dans l'autre sens.

#### **4.3.7. Aménagement professionnel**

"Ce site web inspire-t-il confiance?"

Les internautes ayant de l'expérience ont l'œil pour juger de la présentation graphique des diverses offres Internet et les identifient déjà sans même lire en détail leurs contenus. Par exemple, des fenêtres popup en nombre font immédiatement penser à une offre peu sérieuse. Néanmoins, le professionnalisme du design d'un site n'est qu'un léger indice de la qualité de l'information, car même des offres douteuses peuvent être proposées dans un bel emballage, voire, parfois, se faire passer pour des offres sérieuses (p. ex., sous la forme de portails de banking en ligne, les fameux phishing, ou sous la forme de messages Windows). De telles différences entre "être et paraître" constituent une bonne base de réflexion.

#### **4.3.8. Respect des droits de la personnalité**

"Quelles informations me concernant suis-je d'accord de révéler?"

Les élèves doivent être conscient-e-s que chaque pas fait sur Internet est consigné quelque part sur le web et pourrait être reproduit (même si c'est à grands frais). Sans forcément le remarquer, les élèves révèlent diverses informations sur leur ordinateur dès qu'elles et ils visitent un site web. Les sites web qui demandent en plus des noms, des mots de passe, des adresses e-mail ou d'autres données personnelles doivent être considérés avec la plus grande circonspection. Ces sites Internet devraient indiquer en toute transparence le sort réservé à ces données. Des listes sans fin de clauses en petits caractères ne suscitent pas vraiment la confiance. Il vaut la peine de bien réfléchir avant de donner son accord, respectivement sa signature par un simple clic.

#### **4.4. De quelle manière les contenus de qualité peuvent-ils être trouvés par les élèves?**

Il y a différentes manières de trouver des informations sur Internet. Les portails sont des sites web d'information présentant d'innombrables collections de liens (p. ex. [www.educa.ch](http://www.educa.ch)). Ils sont créés par des rédacteurs, des rédactrices et des fournisseurs dignes de confiance et, de manière générale, sont régulièrement actualisés. Même si ces fournisseurs n'assument aucune responsabilité pour les contenus des liens, ceux-ci sont habituellement soumis à un examen rigoureux.

Les catalogues ou répertoires web collectent par voie rédactionnelle un grand nombre d'adresses Internet centrales et les enregistrent dans une base de données qui peut être consultée. La qualité des contenus n'est que sommairement vérifiée, de sorte qu'on n'y trouve pas d'offres criminelles, mais pas mal de contenus douteux. La probabilité d'entrer sur un site web via sa page d'accueil est en outre plus grande avec les catalogues web. À côté de cela, il existe aussi des catalogues web conçus spécialement pour les enfants et plus strictement contrôlés.

▢ [www.blinde-kuh.de](http://www.blinde-kuh.de)

▢ [www.trampeltier.de](http://www.trampeltier.de)

▢ [www.multikids.de](http://www.multikids.de)

▢ [www.milkmoon.de](http://www.milkmoon.de)

▢ [www.yahooligans.com](http://www.yahooligans.com)

Les moteurs de recherche établissent leurs bases de données de mots-clés entièrement par ordinateur.

▢ [www.google.ch](http://www.google.ch)

▢ [www.altavista.com](http://www.altavista.com)

En font également partie les métamoteurs de recherche, capables de consulter simultanément plusieurs moteurs de recherche.

▢ [www.metacrawler.com](http://www.metacrawler.com)

C'est avec les moteurs de recherche qu'il y a la plus grande probabilité de tomber non seulement sur de bons contenus, mais également sur des contenus douteux, voire problématiques et même punissables. Pour les catalogues web et les moteurs de recherche, les critères précis selon lesquels les occurrences sont classées sont un secret particulièrement bien gardé (p. ex., fréquence d'apparition des mots-clés, interconnexion des sites web, etc.). Ceci contribue peu à la transparence des résultats de recherche, mais offre quand même une protection contre le placement sélectif et commercial de sites web.

#### **4.5. Comment la question de la qualité de l'information peut-elle être traitée dans l'enseignement?**

Dans l'enseignement, la question de la qualité de l'information et de la crédibilité des sites web peut être survolée ou thématisée de manière ciblée. Les objectifs d'apprentissage correspondants sont déjà prévus dans différents plans d'étude. La thématisation se fait, p. ex., lorsque:

- ☐ différentes pages web sur le même thème sont comparées entre elles ou lorsque des sources en ligne sont comparées à d'autres sources telles que films ou imprimés (perspective des utilisateurs et utilisatrices),
- ☐ l'on crée et publie soi-même des pages web ou d'autres médias (perspective des producteurs et des productrices) ou
- ☐ lorsque les élèves (p. ex., après une représentation théâtrale) sont à leur tour le sujet de reportages dans les médias; elles et ils expérimentent ainsi les sensations de celles et ceux dont on parle (perspective des personnes concernées).

La question de la qualité de l'information ne se limite pas à l'enseignement en classe, elle en déborde très vite. C'est sur la base d'informations que des opinions changent, que des décisions sont prises ou que des actions sont entreprises. Des informations biaisées ou erronées peuvent avoir des conséquences d'une grande portée. Il importe que toutes les personnes concernées consentent à réfléchir ensemble à la qualité de l'information et aux questions éthiques y afférentes. Les réponses ne peuvent pas être globales, car on rencontre dans chaque école des besoins et des cultures différentes. Les préoccupations relatives à la qualité de l'information constituent un vaste terrain d'entraînement pour la conduite éthique et la culture scolaire.

#### **4.6. Liens et informations complémentaires**

<http://www.educaquides.ch/dyn/12942.php>

#### 4.7. Exemple pratique «qualité de l'information»: criminalité étrangère croissante?

Les élèves d'une école primaire effectuent sur Internet des recherches sur le thème des personnes de nationalité étrangère en Suisse. L'enseignant a donné comme consigne de commencer par des sites précis. Marion, une habituée de l'Internet, recourt également à d'autres moteurs de recherche et découvre des sites qui prétendent que les personnes de nationalité étrangère hautement qualifiées prennent les postes de travail des Suisses et des Suissesses, alors que les personnes de nationalité étrangère peu qualifiées dépendent de l'aide sociale et commettraient proportionnellement plus d'infractions que les autochtones. Selon ce site web, la proportion de criminalité étrangère est imputable aux fossés culturels et religieux, qui empêchent toute intégration dans la société suisse. En recherchant ensuite avec l'expression "criminalité des étrangers", elle trouve de nombreux autres sites qui confirment ces informations. Dans la discussion qui s'ensuit, Marion défend l'idée que l'on devrait si possible empêcher l'immigration de nouvelles personnes de nationalité étrangère.

##### Questions

- Comment la fiabilité des sources Internet peut-elle être évaluée par les élèves?
- Comment peut-on éviter des résultats biaisés lors de recherches sur Internet?
- Comment la crédibilité des informations peut-elle être validée?
- Qui sont les auteurs et les autrices d'un site web et avec quelles intentions les contenus ont-ils été publiés?
- Comment une attitude critique à l'égard des informations publiées dans les médias peut-elle être acquise par des enfants?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

##### Pistes de réflexion

- Il ne suffit pas que des informations apparaissent sur plusieurs sites pour qu'elles soient dignes de confiance. Même des informations fausses ou incomplètes sont vite copiées et prises pour argent comptant.
- Le personnel enseignant devrait préparer des débuts de recherche à l'intention des élèves, notamment en cas de recherches sur des sujets potentiellement délicats. De cette manière, un certain équilibre des informations peut être assuré.
- Des informations exactes deviennent problématiques lorsqu'elles sont confrontées à d'autres informations en dehors de leur contexte. Une sélection unilatérale de faits conduit à une interprétation problématique.
- Les élèves peuvent également procéder selon un principe de contradiction: "Puis-je trouver des informations qui contredisent celles qui sont déjà en ma possession? Ce n'est que si je ne retrouve pas de telles informations que mes propres informations seront provisoirement confirmées."
- Un certain scepticisme est de mise lorsqu'il s'agit d'informations en ligne. Comme les journalistes, les élèves ne devraient pas uniquement se fier à des sources Internet. A côté de plusieurs sources d'informations indépendantes, il faudrait toujours consulter des informations imprimées et faire appel à des renseignements oraux fiables.
- Le thème de la qualité de l'information peut être traité en classe en procédant à des expériences avec des moteurs de recherche. Selon les mots-clés et leurs combinaisons, les moteurs de recherche, réuniront parmi les dix premières occurrences, des sources d'information dont la qualité de l'information est totalement différente. La comparaison des résultats de la recherche met en évidence l'importance d'une évaluation critique de l'information.
  
- .....
- .....
- .....
- .....

#### 4.8. Exemple pratique « qualité de l'information »: créationnisme ou évolutionnisme?

Des jeunes du degré secondaire ont été chargé-e-s de rechercher sur l'Internet des informations sur l'évolution de l'homme. Jacques, membre d'une église libre, présente à son groupe des sites d'information en langue anglaise. Ceux-ci avancent de nombreux résultats de recherche qui semblent prouver que la terre est nettement moins vieille que ce que l'on suppose et que les espèces ne sont pas nées d'une évolution mais suite à un acte de création unique qui est le fait d'une puissance supérieure. L'effet est convaincant, car les informations sont présentées de manière sérieuse et de nombreux professeurs d'université sont cités en référence. Jacques est un élève apprécié et argumente avec enthousiasme. Après de longues hésitations, quelques élèves se rallient à son argumentation. Le jour suivant, l'enseignant concerné reçoit des appels de la part de parents énervés qui lui demandent d'entreprendre quelque chose contre les visions sectaires qui règnent dans sa classe.

##### Questions

- Les sujets idéologiques et religieux ont-ils vraiment leur place dans l'enseignement?
- Est-il possible de se référer à des sources d'information en ligne pour juger de questions idéologiques?
- Comment les élèves peuvent-ils reconnaître les intentions secrètes des auteurs et des autrices de sites web?
- La liberté d'opinion a-t-elle ses limites à l'école et de manière plus générale?
- Faut-il éviter de discuter en classe des sources d'information qui peuvent heurter des sentiments religieux?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

##### Pistes de réflexion

- La réponse à la plupart des questions idéologiques (genèse et fin du monde, existence de Dieu, nature de l'être humain, etc.) ne se limite pas à un "oui" ou à un "non". Il y aura toujours des experts et des expertes scientifiques pour défendre les différentes positions. Sur ce sujet, la mission du corps enseignant consiste surtout à donner un contexte au débat et à proposer une orientation pour que les élèves soient à même de comprendre les différences d'opinion?
- Chaque information publiée cache une intention. Le scepticisme est de mise, notamment pour les sources d'information du web: quel est le but visé par l'auteur ou l'autrice des informations en ligne? Faire croire quelque chose à quelqu'un; inciter quelqu'un à agir; donner une bonne image de soi-même; fidéliser les visiteurs et les visiteuses de son site, etc.? L'intention peut être camouflée et n'est pas toujours d'emblée décelable dans les textes.
- La liberté d'opinion est un droit fondamental précieux. Le dogmatisme ne doit, ni ne peut, être cautionné à l'école.
  
- .....
- .....
- .....
- .....

#### 4.9. Exemple pratique « qualité de l'information »: négation de l'Holocauste

Dans le cadre d'un projet de cours d'histoire, des jeunes recherchent des informations sur l'Holocauste des Juifs et des Juives durant le nazisme. Lors de la présentation qui s'ensuit, un groupe conteste l'existence même de l'Holocauste et pour le prouver, présente divers sites Internet de révisionnistes.

##### Questions

- Qu'est-ce qui fait qu'une source est crédible ou non?
- Qu'est ce qu'une preuve concluante en histoire?
- Quelles peuvent être les raisons du négationnisme?
- Faut-il considérer ces sites comme racistes ou extrémistes?
- La négation de l'Holocauste doit-elle être punissable dans tous les pays, comme c'est par exemple le cas en Allemagne?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

##### Pistes de réflexion

- Même si l'histoire ne peut jamais être écrite de manière totalement objective et constitue une interprétation rétrospective d'une multitude d'événements, certains faits sont incontestables. L'extermination systématique de millions de Juifs et de Juives est sans conteste l'un des crimes les mieux documentés de l'histoire de l'humanité. Au niveau secondaire, le sujet ne devrait donc pas être uniquement traité via l'Internet, mais devrait être complété par des articles de journaux, des films, des photos et autres documents. Il est également possible d'organiser une visite d'un camp de concentration.
- Ces remises en cause sont le reflet d'une crise de la fiabilité des médias dans le paysage médiatique actuel. Les photos et les films peuvent être manipulés, les sources des reportages ne sont parfois plus identifiables. Le problème doit être abordé et discuté de manière ouverte.
- Les motifs poussant à nier l'Holocauste sont multiples et ne s'expliquent pratiquement jamais par un intérêt pour l'histoire. Ces raisons peuvent être le nationalisme, le racisme, l'extrémisme religieux ou la rupture d'un tabou précis. Les conséquences juridiques peuvent être abordées dans le cadre d'une discussion sur les droits de la personne et sur la Constitution.
  
- .....
- .....
- .....
- .....

#### 4.10. Exemple pratique « qualité de l'information »: troubles de l'attention

La classe de Monsieur Louis compte un élève particulièrement difficile, qui perturbe les cours et fait preuve d'un comportement particulièrement agressif. Monsieur Louis ne sait pas trop si le diagnostic ADS (Attention Deficit Syndrome) peut s'appliquer à cet élève et procède dans ce but à des recherches sur l'Internet. Sur un moteur de recherche, le mot-clé "ADS" le renvoie au site web d'un grand producteur pharmaceutique qui propose un médicament pour résoudre ce problème. Monsieur Louis se souvient d'une collègue dont un élève avait également été traité avec ce produit. Il écrit une lettre aux parents, dans laquelle il leur recommande de consulter un médecin afin de procéder à des examens plus poussés sur l'ADS.

##### Questions

- L'Internet est-il une source fiable pour le savoir professionnel du corps enseignant?
- Les informations diffusées par des sociétés privées sur leurs propres produits sont-elles des sources d'information crédibles?
- Jusqu'où le personnel enseignant peut-il s'immiscer dans les tâches éducatives des parents?
- .....
- .....
- .....
- .....

##### Pistes de réflexion

- L'Internet est devenu une source quotidienne d'informations sur les questions professionnelles et privées. C'est également le cas pour le personnel enseignant. Une vérification de la qualité de l'information sur le plan de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la consistance, etc. s'impose donc d'autant plus. Il ne faut pas oublier que les informations sur les fournisseurs sont en même temps de la publicité pour leurs produits. En tant que source exclusive d'information, ils sont de mauvais conseillers.
- L'Internet est devenu si vaste "qu'on y trouve ce que l'on cherche". Il est pratiquement possible de rechercher des preuves pour chaque supposition. L'utilisation subjective des moteurs de recherche favorise une perception sélective et la consolidation des opinions existantes. Au lieu de cela, une bonne recherche devrait également inclure des thèses opposées.
- C'est justement dans les domaines où un examen complet de chaque cas particulier est nécessaire que les sources d'information de l'Internet n'offrent pas suffisamment de points de repère. Un manuel tiré d'Internet ne peut pas remplacer des études de médecine ou de psychologie. Lorsque de tels diagnostics font référence à des experts ou des expertes, ils devraient être considérés avec circonspection.
- .....
- .....
- .....
- .....



## **5. L'éthique et le droit d'auteur**

Louis-Joseph Fleury et Jean-François Jobin

### **5.1. En quoi l'école est-elle concernée par le droit d'auteur?**

Les idées appartiennent à tout le monde. Toute personne peut s'en servir à sa guise. Les œuvres, elles, sont protégées par le droit d'auteur. Seuls les ayants droit peuvent autoriser la publication ou l'utilisation d'une œuvre. La facilité avec laquelle nous téléchargeons des musiques, des images, des livres, des films fait oublier que ces comportements sont souvent en marge de la légalité, quand ils ne sont pas effectivement punissables. Le domaine de l'éducation n'échappe pas à la question du droit d'auteur. Tout membre du corps enseignant devrait savoir s'il a le droit de photocopier des pages de manuels ou des partitions musicales à l'intention de ses élèves, s'il lui est permis de projeter un film en classe ou de prêter à ses collègues les films et les émissions de télévision qu'il a enregistrés à la maison.

L'école étant par excellence le lieu de la diffusion et de la transmission du savoir, elle ne cesse de s'occuper des œuvres d'autrui de multiples façons, d'autant que des œuvres nouvelles y sont continuellement produites. Certains travaux d'élèves constituent en effet des œuvres qui, dès qu'elles existent, sont protégées par la loi: l'enseignant ou l'enseignante n'a donc pas le droit de les diffuser sans s'assurer que les droits de ses élèves ne sont pas lésés. D'autre part, les productions propres du personnel enseignant (supports didactiques, manuels, etc.) sont également des œuvres, et il n'en est pas l'auteur exclusif si elles contiennent des citations ou des illustrations trouvées sur un site web. Un copyright sur les supports de cours distribués est-il conservé par les enseignants et les enseignantes?

Il s'agit donc de déterminer comment le droit d'auteur règle ces différentes situations afin que le personnel enseignant en soit informé et puisse à son tour expliquer aux élèves ce qu'est le droit d'auteur et comment elles et ils sont censés en tenir compte. Sinon, comment une prise de conscience de la part des élèves des impacts possibles de leurs propres pratiques de téléchargement, d'échange de fichiers ou de tricherie sous forme de plagiat est-elle possible?

### **5.2. Quelles sont les définitions à connaître?**

#### **Œuvre**

Une œuvre existe à partir du moment où une personne donne à des idées ou à un contenu une forme qui porte la marque de sa personnalité. "Tous les domaines de l'écrit et de l'oral (conférences, allocutions, etc.) ainsi que les œuvres du spectacle (de la chorégraphie à la pantomime), les compositions musicales avec ou sans paroles, les photographies, les créations cinématographiques et audiovisuelles, les œuvres de dessin, de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure, les lithographies, les cartes et les illustrations, les plans, les croquis et les ouvrages plastiques relatifs à la géographie, à l'architecture et aux sciences - ainsi que, plus récemment, les créations typographiques et les logiciels - sont, sous condition d'originalité, protégées", dit l'Encyclopaedia Universalis. La personne qui achète l'œuvre ne devient pas propriétaire des droits d'auteur.

#### **Auteur/Autrice**

Personne physique qui a créé l'œuvre et qui a le droit de décider quel usage peut être fait de son œuvre, et dans quelles conditions elle l'autorise. L'utilisation d'une œuvre sans l'accord de son auteur ou de son autrice est interdite. La protection s'éteint 70 ans après le décès de l'auteur ou de l'autrice; le délai est de 50 ans pour les logiciels et les interprétations. L'œuvre tombe alors dans le domaine public et on peut l'utiliser librement, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation préalable. L'auteur ou l'autrice peut céder ses droits à des tiers. C'est ce qui arrive par exemple quand est signé un contrat de travail stipulant que les œuvres créées dans le cadre d'un emploi appartiennent à l'entreprise.

#### **Usage privé**

Utilisation d'une œuvre à des fins personnelles, ou dans un cercle de personnes étroitement liées, tels des parents ou des ami-e-s. L'usage privé est autorisé par la loi (LDA, art. 19).

#### **Usage pédagogique**

L'utilisation d'œuvres à des fins pédagogiques par le corps enseignant et les élèves est assimilée à l'usage privé. L'usage pédagogique est donc autorisé, à condition qu'il ait lieu dans le cadre de l'enseignement en classe.

#### **Reproduction**

La reproduction est à distinguer de l'usage, car la reproduction d'une œuvre, de quelque manière que ce soit, et même pour l'usage privé, est soumise au versement d'une rémunération à son auteur ou autrice. Pour l'usage privé, il s'agit de la taxe sur les supports vierges, qui est redistribuée aux ayants droit par les sociétés de gestion.

D'autres définitions se trouvent dans la brochure *À bon droit* éditée par la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) et les sociétés de gestion. La brochure peut être commandée ou téléchargée sur [www.http://www.droitdauteur.educa.ch](http://www.droitdauteur.educa.ch)

### **5.3. Comment le droit d'auteur s'applique-t-il?**

Le droit d'auteur protège toute œuvre à partir du moment où elle existe, publiée ou non, et quelle qu'en soit la qualité. Une esquisse, un manuscrit ou un enregistrement suffit. Concrètement, cela signifie que chaque information prise sur Internet est soumise au droit d'auteur, que cela soit signalé ou non par le © du copyright. Les travaux d'élèves qui ont la caractéristique d'une œuvre sont également protégés.

Le droit d'auteur détermine à quelles conditions une œuvre peut être utilisée. D'une manière générale, dès qu'une œuvre est rendue publique sous une forme ou sous une autre, son usage privé est autorisé, c'est-à-dire son utilisation à des fins personnelles ou dans un cadre restreint (la famille et le cercle des ami-e-s proches), sans qu'il faille s'acquitter d'une redevance.

Le respect du droit d'auteur pose des problèmes au personnel enseignant. Sa mission de communiquer et de diffuser le savoir ne peut raisonnablement pas se limiter aux œuvres de personnes mortes il y a plus de 70 ans, et il a autre chose à faire que de passer son temps à demander systématiquement une autorisation préalable aux auteurs et autrices ou à leurs ayants droit.

C'est pourquoi la loi sur le droit d'auteur a prévu un régime particulier pour le domaine scolaire en autorisant l'utilisation des œuvres en classe. Plus précisément, l'utilisation d'œuvres en classe par une personne qui enseigne et ses élèves est assimilée à un usage privé et leur reproduction est soumise à un tarif préférentiel. Des droits sont donc payés pour les photocopies de moyens d'enseignement et la mise à disposition d'enregistrements. Ce sont les cantons qui s'en acquittent auprès des sociétés de gestion, et ils sont calculés en fonction du nombre d'élèves et du type d'école.

Par contre, la diffusion ou la publication d'une œuvre — même partielle — au-delà du cercle privé et de l'usage scolaire (donc en classe), ne peut se faire qu'avec l'accord de son ou de ses propriétaires, en général contre une rémunération qui constitue une partie de leurs revenus. Que cette diffusion soit gratuite ou non ne fait aucune différence.

La protection s'éteint 70 ans après le décès de l'auteur ou de l'autrice; le délai est de 50 ans pour les logiciels et les interprétations. L'œuvre tombe alors dans le domaine public: elle fait partie du patrimoine commun et quiconque a le droit de l'utiliser sous quelque forme que ce soit, sans autorisation préalable.

### **5.4. D'où vient le droit d'auteur?**

Pendant 2000 ans, les autrices et les auteurs n'ont pas été rémunérés pour leur travail. La renommée attachée à leurs œuvres était censée leur suffire. La recopie d'un texte était une opération longue et fastidieuse. Tout a changé avec l'imprimerie: les textes ont pu être reproduits en autant d'exemplaires qu'on voulait. Très rapidement, les imprimeurs ont réagi pour lutter contre les éditions pirates et ont obtenu des "privilèges", c'est-à-dire des droits d'exclusivité.

Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, quand les auteurs se sont trouvés dans la nécessité de tirer leurs revenus de leurs écrits (il n'étaient plus forcément sous la protection d'un prince ou eux-mêmes suffisamment riches pour ne pas en avoir besoin), la question est devenue plus aiguë. L'Angleterre, la France et les États-Unis ont légiféré à ce sujet; le terme de copyright figure dans une législation fédérale américaine qui date de 1790. C'est à partir de cette époque qu'il a été admis que les auteurs et les autrices — et pas seulement les éditeurs — ont un droit sur les copies de leurs œuvres qui sont mises en vente.

Le droit actuel a été fixé plus précisément par la Convention de Berne en 1886, qui a été ratifiée par de nombreux États. Mais c'est la [Déclaration universelle des droits de l'Homme \(1948\)](#) de l'ONU qui l'a établi définitivement par cette déclaration: "Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur" (article 27.2).

La [Loi suisse sur le droit d'auteur \(LDA\)](#) ainsi que l'[Ordonnance sur le droit d'auteur et les droits voisins \(ODAu\)](#) ont été révisées en 1993. Elle ne s'applique pas seulement aux œuvres littéraires, car les artistes ont également fait valoir leurs droits, particulièrement les compositeurs et compositrices de musique. Aujourd'hui, les droits voisins reconnaissent et protègent en outre les artistes interprètes, les producteurs et productrices de phonogrammes et de vidéogrammes, ainsi que les organismes de diffusion.

### **5.5. Quelles sont les particularités du droit d'auteur par rapport aux MITIC?**

Le domaine des MITIC est particulièrement concerné par la question du droit d'auteur: il utilise ou produit des images, de la musique, des éléments sonores, des séquences vidéo, des sites web et facilite la duplication et l'échange de toutes sortes de contenus protégés: logiciels, films, musiques, jeux, photographies, etc.

Cinq sociétés à but non lucratif gèrent les droits dans tous ces domaines. Il s'agit de [Suissimage](#) pour les œuvres audiovisuelles, de [ProLitteris](#) pour les œuvres littéraires (belles-lettres, ouvrages spécialisés, manuels scolaires, etc.), les beaux-arts et la photographie, de la [SUISA](#) pour les œuvres musicales non dramatiques, de la [Société Suisse des Auteurs](#) (SSA) pour les œuvres théâtrales, dramatico-musicales et audiovisuelles, et enfin de

[SWISSPERFORM](#) pour les droits voisins.

Une sixième société, la [SMCC](#) (Swiss Multimedia Copyright Clearing Center) est chargée de protéger les droits des artistes interprètes, des producteurs et productrices de phonogrammes, des producteurs et productrices de l'audiovisuel et des organismes de diffusion.

La numérisation des contenus a commencé à grande échelle avec l'apparition du CD dans les années 1980, permettant la duplication sans perte et quasi gratuite de la musique, des images et des vidéos, à la différence de la copie analogique sur des supports magnétiques, qui a maintenant pratiquement disparu.

Les éditeurs de musique, de jeux, de logiciels et, récemment, les producteurs de cinéma se plaignent de la très forte augmentation du piratage et demandent que des mesures de protection de leurs droits soient mises en œuvre au plus vite.

La législation tente de s'adapter à ces situations nouvelles. En 2004, l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle a mis en consultation un [projet de loi](#) en vue de ratifier de nouveaux accords internationaux protégeant le droit d'auteur et les droits voisins dans le secteur numérique. Certaines dispositions ayant une validité limitée (jusqu'à fin 2006 par exemple pour le tarif 8 III pour les photocopies dans les écoles), il est nécessaire de s'informer régulièrement de leur évolution. Vous pouvez trouver des informations à ce sujet sous [www.droitdauteur.ch](http://www.droitdauteur.ch).

Les tarifs communs de redevances sont disponibles en téléchargement sur le site de [Suissimage](#)

### **5.6. Le droit d'auteur, un problème éthique?**

Télécharger de la musique, des images, des films, copier du texte sur internet et le coller dans un travail scolaire sont des pratiques devenues si habituelles qu'elles en paraissent normales et légitimes, mais qui enfreignent le droit d'auteur.

À l'achat d'un magazine, d'un logiciel, d'un livre ou d'un CD de musique, une partie du prix d'achat revient aux auteurs et aux autrices, sans quoi il n'y aurait ni images, ni programmes, ni textes, ni musique. Copier ou télécharger des œuvres sans rien payer, c'est les priver de leur rémunération. Dans certains cas précis, c'est légal, dans d'autres, ça ne l'est pas. Les contenus pris sur Internet, tout virtuels et immatériels qu'ils paraissent, sont protégés par le droit d'auteur de la même manière que les œuvres fixées sur des supports matériels.

La justice consiste à rendre à chacun-e ce qui est sien. La loi garantit la protection de ce à quoi chacun-e a droit; elle détermine le cadre de l'usage légitime et prévoit des sanctions en cas de transgression.

À ces questions juridiques s'ajoute un aspect éthique, qui déborde la question du droit. En effet, le droit sanctionne des comportements, alors que l'éthique interroge nos intentions, nos volontés, nos attitudes. Le droit est imposé du dehors, alors que ce qui inspire la morale se trouve dans la conscience et n'exerce aucune contrainte directe. Le droit est lié à l'état de la société, à son fonctionnement en vue du bien public, alors que l'éthique et la morale en appellent à la manière dont la personne entend conduire sa vie pour s'accomplir en tant qu'être humain. Pour beaucoup d'hommes et de femmes, ce souci peut comporter une composante religieuse.

## **5.7. Trois amorces de réflexion éthique**

### **Tout est-il gratuit sur Internet?**

Depuis qu'Internet existe, la croyance s'est répandue que tout ce qu'on trouve sur le web ou ailleurs est disponible gratuitement, et que l'interdire reviendrait à priver les usagers et usagères d'un droit. Or le droit d'auteur détermine clairement les limites de l'usage légitime en définissant l'usage privé et en réglementant précisément dans quels cas une reproduction de l'œuvre sans l'accord de l'auteur ou de l'autrice est autorisée. Ici donc, la coutume ne donne à personne la permission de faire autre chose que ce que la loi prévoit.

### **Respecter la loi quand c'est à mon désavantage?**

La loi doit être respectée même quand je n'y trouve pas mon propre intérêt, car l'ignorer dans ce cas précis, c'est aussi la relativiser dans les dispositions qu'elle prévoit pour me protéger dans d'autres situations. Si en effet je m'autorise à transgresser la loi dans un cas où cela m'arrange, il n'y a aucune raison que d'autres n'en fassent pas autant dans des situations où ce sera à mon désavantage.

### **Légal ou légitime?**

Assurément, il existe des situations où ce qui est légal ne paraît pas légitime, comme dans l'exemple cité de la reproduction d'œuvres musicales (fichiers mp3, etc.) sur des supports pour lesquels des droits forfaitaires ont déjà été payés. C'est ce qui arrive pour la musique achetée en ligne ou pour celle qu'on enregistre sur son baladeur numérique à partir des disques qu'on possède, car les droits sont payés deux fois.

Une telle distorsion est choquante. Elle témoigne de la difficulté d'adapter le droit à toutes les nouvelles évolutions techniques, mais aussi de la méfiance des éditeurs de musique à l'égard du public, puisque cela revient à soupçonner chacun-e de pratiques contraires au droit d'auteur. Si l'éthique doit primer sur la protection à courte vue d'intérêts économiques, il paraît urgent de supprimer les taxes perçues sur les supports vierges. Quand les éditeurs de musique violent les lois ou principes qu'ils ont eux-mêmes établis en installant des systèmes qui empêchent la copie des CD ou en rendent la lecture impossible dans certains appareils, c'est tout à fait abusif. On veut bien promouvoir un comportement éthique chez les usagers et les usagères, mais il n'y a aucune raison que les Majors fassent leurs propres lois à leur avantage.

## **5.8. Liens et informations complémentaires**

<http://www.educaguides.ch/dyn/12979.php>

### 5.9. Exemple pratique « droit d'auteur »: la soirée d'école

Pierre M. enseigne la musique; il est chargé d'organiser la prochaine soirée des parents d'élèves. Il s'est assuré la collaboration de ses collègues et a décidé que le petit orchestre formé de ses élèves les plus doué-e-s allait se produire à cette occasion. Il a photocopié la partition qu'un collègue musicien lui a prêtée pour faire travailler son orchestre. Il a aussi décidé de faire une projection vidéo à partir de photos des élèves occupé-e-s à diverses activités dans le cadre de l'école, agrémentée d'une musique qu'il a téléchargée sur Internet. Le spectacle devrait se terminer par la représentation d'une pièce de théâtre écrite voici 12 ans par Robert G., enseignant de sa connaissance, décédé depuis 3 ans, qui lui avait remis une copie de son manuscrit. Pierre M. s'est un peu renseigné sur la question des droits d'auteur et a compris que l'usage scolaire des œuvres était autorisé. Il s'estime donc en règle puisque tout ce qu'il entreprend avec ses élèves et ses collègues reste dans le cadre de l'école.

#### Questions

- Comment Pierre M. peut-il éviter d'enfreindre le droit d'auteur?
- À quoi doit-il prendre garde?
- .....
- .....
- .....
- .....

#### Pistes de réflexion

- Pierre M. a raison de penser que l'usage scolaire des œuvres est autorisé, mais l'autorisation ne vaut que dans le cadre de l'enseignement en classe. Or, une soirée où les parents seront présents ne correspond pas à cette situation.
- Les droits de photocopie pour l'enseignement ne couvrent pas la photocopie de partitions musicales, sauf s'il s'agit d'extraits. D'une manière générale, la reproduction intégrale d'un exemplaire d'une œuvre disponible sur le marché n'est pas autorisée. Dans le cas des partitions musicales, la loi interdit de photocopier des partitions complètes ou de larges extraits de partitions; l'interdiction vaut également pour les partitions épuisées et les partitions d'œuvres qui ne sont plus protégées par le droit d'auteur
- Par conséquent, Pierre M. n'a pas d'autre choix que d'acheter les partitions pour son orchestre.
- Si la musique d'accompagnement a été téléchargée à partir d'une bourse d'échange en ligne, il n'est plus dans le cadre de l'usage privé légalement autorisé. Par contre, si elle a été téléchargée sur un site conforme à la loi (généralement payant), il doit payer les droits de diffusion publique à la SUISA. Il en irait de même s'il diffusait une musique prise sur un CD qui lui appartient.
- Enfin, la pièce de théâtre est une œuvre protégée puisque l'auteur n'est pas décédé depuis 70 ans au moins. Pierre M. doit obtenir l'autorisation de représenter la pièce auprès des ayants droit, c'est-à-dire des héritiers et héritières de Robert G., et acquitter des droits pour la représentation. Si la pièce de théâtre avait fait l'objet d'une publication, il devrait s'adresser à la société de gestion des droits d'auteurs (la SSA à Lausanne).
- Il est à noter que la projection des photographies d'élèves relève du thème de la protection de la personnalité, qui fait l'objet d'un autre chapitre de ce guide.
- .....
- .....
- .....
- .....

**5.10. Exemple pratique « droit d'auteur »: Kim est-elle une pirate?**

Kim est une élève appréciée de Christophe T., le maître responsable de la salle d'informatique. Aimable, débrouillarde, elle n'a pas son pareil pour trouver la cause d'une panne d'ordinateur et la solution pour le réparer. Elle aide à la maintenance de la salle d'informatique et elle en profite pour télécharger des chansons et des films sur Internet. Elle les grave ensuite sur des CD qu'elle donne à ses meilleur-e-s ami-e-s ou qu'elle vend à d'autres camarades à faible prix - juste de quoi financer l'achat des CD vierges. Tout va pour le mieux jusqu'au jour où Christophe T. lui demande à quoi servent tous les CD qu'elle ne cesse de graver. Kim s'explique et sa surprise est grande quand Christophe T. lui explique que ce qu'elle fait est illégal.

*Questions*

- Ce que fait Kim est-il vraiment illégal?
- Quelle est la responsabilité de l'enseignant de Kim?
- Quelle est la responsabilité de l'école?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

*Pistes de réflexion*

- Kim n'agit pas en vue de s'enrichir; elle pense rendre service et faire plaisir à ses meilleur-e-s ami-e-s, et ces activités ne l'empêchent pas de faire du bon travail dans la maintenance de la salle d'informatique.
- Les bourses d'échange sur internet sont des logiciels (par exemple KaZaa, Grockster, Morpheus, Limewire, eDonkey) permettant de télécharger des chansons, des films, des images, des logiciels, des jeux qui se trouvent stockés dans les ordinateurs d'autres personnes qui disposent du même logiciel. Chaque personne est censée mettre ses propres données à disposition pour que les autres puissent les télécharger.
- Une part du problème de Kim vient de là, car on ne peut plus parler d'usage privé quand des millions d'utilisatrices et d'utilisateurs potentiels sont en mesure de venir télécharger ce qui leur plaît dans ses dossiers d'échange. C'est pourquoi la participation à une bourse d'échange est illégale. Théoriquement, le seul téléchargement sans mise à disposition de ses propres fichiers est légal, mais éthiquement problématique, d'abord parce que cela revient à s'approprier des copies d'œuvres sans payer de droits, et ensuite parce que c'est se mettre dans la position de qui prend sans rien donner dans un service fondé sur l'échange.
- Notons d'ailleurs que Grokster est maintenant (janvier 2006) fermé. KaZaa est interdit en Australie, et l'existence des sites d'échange Peer to Peer encore ouverts est menacée.
  
- Mais les problèmes de Kim ne s'arrêtent pas là: graver des CD pour les donner à ses ami-e-s proches et les vendre à ses camarades moins proches, c'est du piratage.
- Christophe T. a donc tout à fait raison d'intervenir et de demander à Kim de cesser ces pratiques.
  
- .....
- .....
- .....
- .....

**5.11. Exemple pratique « droit d’auteur »: le beau travail de Léa et Kevin**

Léa et Kevin viennent de réussir le meilleur travail de géographie. Caroline D., leur enseignante, a demandé à ses élèves de réaliser un dossier sur le pays de leur choix en travaillant par groupes de deux ou trois. Kevin et Léa ont choisi le Pérou, et Caroline D., enthousiasmée, voudrait placer leur travail sur le site internet de l’école. Elle a déjà obtenu leur permission. Caroline D. en parle à ses collègues. Francis M. lui fait observer qu’elle devrait s’assurer que le travail de ses élèves est vraiment original, et que les illustrations qu’il contient ne posent pas de problème du point de vue du droit d’auteur.

*Questions*

- En quoi le fait de mettre des travaux d’élèves sur internet peut-il être problématique?
- À quelles conditions a-t-on effectivement le droit de mettre des travaux d’élèves sur le web?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

*Pistes de réflexion*

- Dans cette situation, il convient de distinguer entre les activités faites en classe, où l’usage des œuvres de tiers est autorisé, et une publication sur internet, où le travail de Kevin et Léa serait diffusé, puis répertorié par des moteurs de recherche et rendu accessible aux personnes cherchant des renseignements sur le Pérou
- S’agissant d’une publication, Caroline D. a eu raison de demander à ses élèves la permission de placer leur travail sur internet - sauf qu’elle aurait aussi dû adresser cette demande aux personnes qui les représentent légalement, Kevin et Léa étant mineur-e-s.
- Pour illustrer leur travail, Kevin et Léa ont scanné des images trouvées dans des livres à la médiathèque de l’école, ont utilisé des photos prises par l’oncle de Léa lors de ses vacances au Pérou et ont repris quelques images d’un site web. La publication de leur travail sur le web rendrait toutes ces images accessibles à des millions d’utilisatrices et d’utilisateurs potentiels: on est loin de l’usage pédagogique. Dans cette situation, il convient de s’adresser aux titulaires des droits, donc à l’oncle de Léa, aux éditeurs des livres dont des images ont été scannées et au responsable du site web dont des images ont été reprises. Il est possible de s’adresser à ProLitteris pour lui demander si les droits des images en question sont gérés par ses soins.
- Mais comme Kevin et Léa ont également repris sans le mentionner des paragraphes entiers des livres et de deux sites web consacrés au Pérou, ce qui les rend coupables de plagiat. Ce ne serait pas le cas s’il s’agissait de citations dûment référencées. Les citations sont autorisées si elles servent de commentaire, de référence ou de démonstration; cela exclut la recopie de pages ou de paragraphes entiers. Il faut également souligner que le fait de modifier légèrement le texte d’une autre personne ne constitue pas une œuvre nouvelle, mais une atteinte à l’intégrité de l’œuvre existante, à moins que les ayants droit n’en donnent l’autorisation.
  
- .....
- .....
- .....
- .....

**5.12. Exemple pratique « droit d’auteur »: plagiat sur Internet**

Les élèves d'une classe de gymnase ont reçu pour devoir semestriel la rédaction d'un exposé d'une vingtaine de pages sur un thème de leur choix. Stéphanie a sous-estimé la tâche et s'est mise tardivement au travail. En cherchant sur internet, elle tombe sur le site oboulo.com où elle trouve un texte qui a presque le même titre que celui qu'elle a choisi. Elle le lit, voit que son autrice a obtenu la mention "très bien" quand elle l'a présenté, et le télécharge en toute légalité en échange de quelques euros. Elle modifie l'ordre des chapitres, ajoute ici et là quelques pensées personnelles et se demande finalement si elle devrait indiquer au moins la source de son travail, ou si au contraire elle ferait mieux de ne rien dire et le présenter comme étant entièrement de son cru.

*Questions*

- Stéphanie a-t-elle le droit d'utiliser ce travail à sa convenance du fait qu'elle l'a acheté?
- En irait-il autrement si le texte avait été recopié d'un livre ou du travail d'une camarade de classe?
- Comment le personnel enseignant peut-il repérer un plagiat?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

*Pistes de réflexion*

- Le téléchargement de travaux scolaires contre paiement n'est pas interdit. Par contre, changer le nom de l'auteur ou de l'autrice d'un texte est illégal. Même si les droits d'utilisation ont été vendus, l'auteur ou l'autrice reste la personne qui a rédigé le texte, qu'il ait ou non subi de légères modifications.
- Il y a des exceptions quand le texte est sous licence "Creative commons", car les auteurs et autrices peuvent autoriser expressément l'adaptation de leurs œuvres sous certaines conditions. En principe, la version adaptée doit à son tour être sous licence Creative Commons. Cette mention, le cas échéant, devrait apparaître clairement dans le travail de Stéphanie.
- Dans tous les cas, Stéphanie a le droit de citer des passages du document qu'elle a téléchargé. Les citations doivent être mises entre guillemets et la source clairement indiquée. Il existe des directives bibliographiques à cet effet.
- Les enseignants et les enseignantes peuvent essayer de reconnaître les plagiats en considérant divers indices. Une première indication est donnée par des résultats inhabituels ou des différences de style. Les moteurs de recherche sont également utiles à cet effet: en mettant entre guillemets des formulations particulièrement frappantes, on peut parfois retrouver le texte source. Il existe des moteurs de recherche spécialisés dans la traque du plagiat.
  
- .....
- .....
- .....
- .....



## 6. Communication et Netiquette

Yvonne Büttner et Daniela Knüsel (traduit de l'allemand)

### 6.1. Dans quelle mesure le développement de nouveaux médias modifie-t-elle la communication ?

La communication électronique jouit d'une grande popularité, aussi bien dans le monde des affaires que dans celui des loisirs. Les canaux de communication permettent l'envoi de messages dans deux directions au moins. L'échange est principalement effectué par l'envoi de messages textuels (e-mail, SMS, blogs, wikis, forums, Newsgroups), mais dans lesquels il est aussi possible d'insérer des images, des objets multimédias ou d'autres fichiers. Les conférences vidéo et audio assistées par Internet arrivent également en force. Certains canaux exigent que les partenaires de la communication soient connecté-e-s en même temps sur Internet (canaux synchrone: p. ex. chat) alors que pour d'autres, les messages peuvent être déposés à n'importe quel moment (p. ex. les forums). La communication assistée par Internet est rapide, simple et, au besoin, anonyme.

La communication textuelle souffre d'une absence de mimiques, de gestes, et d'intonations auxquelles se référer à des fins d'interprétation et de compréhension, ce qui peut conduire à des malentendus. La réussite de la communication en réseau dépend donc beaucoup de la facilité d'expression écrite, des compétences aussi bien d'écriture que de lecture. Les Emoticons, ces symboles qui par leur concision peuvent remplacer jusqu'à un certain point les mimiques et le langage corporel, offrent une certaine compensation.

Les enfants et les jeunes sont surtout fasciné-e-s par les chats. La liberté de communication qui règne souvent dans les salles de chat n'y est pas pour rien.

L'entrée en jeu des nouveaux médias a bouleversé les modes de communication. Le style d'écriture adopté est celui du langage parlé. Comparativement au courrier postal par exemple, les e-mails sont formulés plus spontanément et comportent aussi plus de fautes. Les phrases sont souvent courtes et mélangent la langue écrite et orale, surtout dans les formes synchrones de communication.

En ce qui concerne le comportement social, des règles, les "Netiquettes" (de l'anglais net, réseau et etiquette, étiquette) spécifiant les bonnes manières et les interdits à respecter dans la communication dans Internet se sont développées. Ces règles diffèrent selon l'outil de communication et les personnes qui les utilisent. Les Netiquettes comprennent des directives promouvant la politesse, le respect et d'autres règles visant à observer des bases légales. Les Netiquettes n'ont toutefois aucun poids juridique.

### 6.2. Quels sont les opportunités et les risques de la communication électronique ?

Le mode textuel de la communication par ordinateur a de nombreux avantages. La transmission des messages est simple et rapide. Comme tous les messages sont envoyés sous forme numérique, ils peuvent être conservés à volonté. Les contraintes de lieu et de temps de la communication normale sont moins importantes. De surcroît, la communication électronique peut prendre des formes très variées: entre des individus et des groupes, avec ou sans modérateur ou modératrice, etc. Les réactions hâtives et irréfléchies sont moins courantes avec les outils asynchrones de communication, car le temps intermédiaire disponible pour formuler les messages est plus long. Le plaisir que procure la publication est accru par l'anonymat relatif. Nombre de jeunes trouvent excitant de pouvoir communiquer sur des thèmes qu'elles et ils n'aborderaient autrement qu'avec retenue (sexualité, amour, amitié, drogues, ...). Elles et ils peuvent s'entretenir avec des personnes animées de mêmes sentiments, préoccupées par des questions ou des problèmes similaires, ou trouver facilement et anonymement des conseils. La communication électronique offre également d'intéressantes perspectives pour aborder d'autres cultures car elle constitue un support motivant dans l'étude des langues et des contenus d'apprentissage interculturel.

En raison de son relatif anonymat, la communication dans Internet est nettement moins influencée par le genre, l'apparence physique, le statut. Au contraire, il est possible de tricher sur les rôles et les identités. Au moins au début, les partenaires communiquant en ligne ne savent jamais très bien qui est à l'autre bout de l'écran.

Ceci devient problématique lorsque l'anonymat entraîne une perte du sentiment de responsabilité. Les règles communes de coexistence sont surtout transgressées lorsque l'auteur ou l'autrice d'une diffamation ou d'un harcèlement se sent à l'abri de toute sanction. Les infractions au code de la communication interpersonnelle vont des incivilités aux harcèlements graves et punissables. Ces infractions ne sont pas toujours commises consciemment. La prudence est par exemple recommandée pour l'ironie et les sarcasmes, car l'absence de mimiques ou d'intonations peut vite conduire à un malentendu. L'internationalité de l'Internet constitue un autre problème. Des personnes provenant de cultures différentes peuvent mal interpréter des déclarations qui ne posent aucun problème chez nous et se sentir offensées. Le problème est encore accentué du fait que la première langue de l'Internet est l'anglais, que tout le monde ne maîtrise pas.

Par ailleurs, le réseau est également fréquenté par des personnes qui ne commettent pas des infractions par mégarde mais qui, bien au contraire, cherchent volontairement à nuire aux autres. On y trouve de nombreuses formes de criminalité et de transgression conventionnelles. Sont notamment très répandus:

- les messages avec une intention frauduleuse. Les e-mails décrivent habituellement des situations désespérées ("Au secours", etc.) ou des opportunités particulières ("Vous avez gagné") associées tôt ou tard à une invitation formelle à virer de l'argent sur le compte de l'expéditeur ou de l'expéditrice;

- ▣ les messages contaminés par des virus ou des troyens: par des messages alléchants ("I love You") ou des contenus ambigus ("Rendez-vous important"), ces messages tentent de faire cliquer le destinataire sur le fichier en pièce jointe. Il n'est pas rare que ce dernier se révèle contenir un virus ou un autre logiciel dommageable;
- ▣ phishing: par exemple, un message semble provenir de la banque de l'utilisateur ou de l'utilisatrice, qui est invité-e, à des fins de contrôle (ou autre motif similaire), à s'annoncer une nouvelle fois sur son portail e-banking, respectivement à saisir le numéro de sa carte de crédit sur un site web donné. Le lien contenu dans le message conduit effectivement à un site web qui ressemble étonnamment à celui de la banque de l'utilisateur ou de l'utilisatrice. Mais en fait, il s'agit d'un faux qui permet aux faussaires de capter des mots de passe confidentiels. Cela se traduit généralement par des pertes financières;
- ▣ le harcèlement sexuel: du fait de l'anonymat de l'Internet, les salles de chat dans lesquelles des enfants et des jeunes communiquent peuvent aussi être fréquentées par des personnes plus âgées en quête d'aventures pédophiles. Les enfants et les jeunes peuvent alors être confronté-e-s à des sollicitations sexuelles plus ou moins explicites. La possibilité d'envoyer des photos par webcam aggrave encore le problème. Les enfants peuvent être confronté-e-s à des photos de nu ou être invité-e-s à envoyer leurs propres photos de nu. Les enfants et les jeunes devraient en principe éviter de divulguer leur nom complet, leur adresse ou leur numéro de téléphone. Les agressions pourraient alors devenir bien réelles.

Malgré une opinion largement répandue, il n'y a pas d'anonymat sur Internet. En effet, il est possible, au prix d'un effort certain de la part des autorités pénales, de remonter à la source d'une information. En d'autres termes, il est possible de retrouver l'ordinateur à partir duquel une information a été déposée sur Internet.

### **6.3. Quelles conduites doivent-elles être adoptées par les responsables?**

Les enfants et les jeunes doivent avoir une idée de ce qu'il est raisonnable de faire ou de ne pas faire lors d'échanges via Internet. Ce savoir est d'abord une protection pour l'enfant. En cas de propos inadéquats, p. ex. insulte véhémement, harcèlement sexuel ou menace, les enfants devraient immédiatement interrompre la relation ou passer la main à une personne adulte de confiance. L'école peut favoriser une communication en ligne appropriée. Pour de multiples raisons, l'élaboration des Netiquettes et autres chartes de conduite concernant la communication sur l'Internet devrait être effectuée en collaboration avec les élèves, le personnel enseignant et la direction de l'école. Le fait de réfléchir et de discuter ensemble des avantages et des inconvénients des diverses clauses convenues permet de mieux comprendre les nombreux aspects d'une utilisation réfléchie et éthique de l'Internet. Par ailleurs, le respect des règles augmente si les élèves ont participé activement à leur élaboration. L'autorisation d'accès aux salles de chat, forums et contacts de messagerie devraient être différenciés selon l'âge. De plus, les salles de chat sérieuses sont souvent contrôlées par des modérateurs ou des modératrices. Ces personnes peuvent intervenir en cas de situations critiques et au besoin éjecter des personnes suspectes. Dans certains chats pour enfants, les informations ne sont transmises sur le réseau qu'après contrôle. Hors de l'école, le rôle joué par les parents est très important. Des soirées d'information et des formations proposées par l'école leur permettent de mieux assumer leur responsabilité.

Des exemples de Netiquettes et des exemples pratiques peuvent être utilisés pour discuter avec la classe/l'école du comportement à adopter sur les différentes plates-formes de communication et à édicter des directives communes.

### **6.4. Quelles sont les Netiquettes types des différents outils de communication?**

Dans sa forme la plus simple, la Netiquette peut être exprimée comme suit: "n'oublie jamais qu'il y a un être humain à l'autre bout de tous les outils de communication". Le principe suivant est donc valable pour tous les outils de communication: "reste toujours poli"; "ne déclenche jamais la violence" (autrement dit, n'injurie personne, même s'il ou elle a transgressé la Netiquette); "n'écris aucun article cynique ou sarcastique". Chaque communication amicale doit commencer par de franches salutations. "Respecte la sphère privée des autres". "Ne donne jamais ton nom complet, adresse e-mail, numéro de téléphone, adresse, etc. dans les canaux de communication anonymes".

Il existe en plus toute une série de règles complètes et détaillées de Netiquette. En voici quelques exemples: <http://www.educaguides.ch/dyn/13013.php>

### **6.5. Liens et informations complémentaires**

<http://www.educaguides.ch/dyn/13019.php>

**6.6. Exemple pratique « communication »: la nouvelle copine**

Mélanie, 12 ans, a rencontré en chattant une nouvelle camarade de 14 ans. Elles parlent souvent de Dieu et du monde, plaisantent ou s'envoient les dernières blagues. Il y a quelques jours, elles se sont également transmises leurs adresses e-mail respectives, afin de pouvoir s'envoyer des photos. Mais Mélanie constate tout d'un coup que le style d'écriture de sa nouvelle amie a changé. Elle emploie des mots que Mélanie n'utiliserait jamais et l'interroge constamment sur ses expériences avec les garçons. En outre, elle lui a envoyé pas plus tard qu'hier une photo d'elle et de son petit ami nu-e-s, prise sur une plage de nudistes. Mélanie est de plus en plus mal à l'aise.

*Questions*

- Mélanie ne veut pas perdre sa camarade, car elle a appris à l'apprécier au cours de leurs nombreuses discussions. Devrait-elle maintenant couper tout contact ou suffirait-il d'éviter à l'avenir les sujets intimes?
- Mélanie peut-elle être certaine que sa nouvelle camarade a 14 ans et qu'il s'agit bien d'une fille?
- Sous quelles conditions peut-on admettre dans un chat un échange d'adresses e-mail avec des personnes "étrangères"?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

*Pistes de réflexion*

- Les parents et le personnel enseignant ont une fonction différente selon l'âge des enfants. Les enfants des petites classes ont davantage besoin de contrôle et d'encadrement, alors qu'on peut laisser plus d'espace aux jeunes. En cas d'événements inhabituels, les enfants ont tendance à demander conseil à des adultes de confiance, alors que les adolescent-e-s se confient, lorsque c'est le cas, plutôt à leurs amis ou amies.
- La communication sur l'Internet permet de lier connaissance avec de nombreuses personnes intéressantes. Mais comme il n'y a aucun contrôle social, derrière un-e camarade du même âge peut en réalité se cacher une personne aux intentions malveillantes. Mélanie a raison de ne pas trop en dévoiler sur sa personne. Elle ne se sent plus à l'aise; il lui faut donc agir et se confier à tout prix à des ami-e-s ou à ses parents. Elle peut couper le contact, auquel cas elle risque de perdre une nouvelle camarade. Ou alors, elle l'interpelle à ce propos et convient avec elle de règles qu'elles s'engagent à respecter toutes les deux (p. ex., pas d'images de bas étage, renonciation à certains mots, etc.). Elle devrait couper définitivement tout contact en cas de nouvelle rupture de confiance.
- Si les enfants et les jeunes échangent leurs adresses e-mail dans le cadre d'un chat, celles-ci ne devraient en aucun cas contenir de noms ou d'autres données personnelles. Les adresses e-mail peuvent également contenir un pseudonyme. Les parents peuvent créer pour leurs enfants un compte e-mail qu'ils peuvent eux aussi consulter.
- Le choix de la bonne salle de chat est particulièrement important pour les enfants. Les chats ne prescrivent généralement aucun âge minimum, mais ils ne conviennent pas tous aux enfants. Les chats ne sont réellement adaptés que s'ils proposent des espaces par groupes d'âge et contrôlés par des modérateurs ou des modératrices. Ces chats font la traque aux insultes et aux harcèlements et vérifient que les règles sont respectées.
- Une prudence particulière est de mise lorsque des enfants et des jeunes désirent rencontrer leurs partenaires de chat. De tels rendez-vous devraient toujours avoir lieu en compagnie de l'un des parents ou d'une autre personne adulte de confiance.
  
- .....
- .....
- .....
- .....

## 6.7. Exemple pratique « communication »: un courriel inhabituel

Ce cas peut être utilisé lors de discussions concernant le style d'écriture à choisir en fonction du contexte. Même un camarade d'école du même âge n'aura rien à objecter s'il est interpellé par un nom et une formule de politesse.

Tu as reçu d'un camarade d'école qui n'est pas spécialement un ami l'e-mail suivant:

---

Hi,  
J'ai mon anni la semaine proch et ne vient pas en classe car il faut préparé ma boom peux-tu dire simplement au prof que je suis mallade? toi, il te croira :-)) si tu n'as rien d'autre, viens de ma part à la boom, à 18t3r  
grez

---

### Questions

- Pourquoi cet e-mail t'a-t-il été adressé?
- Es-tu disposé-e à mentir pour un camarade de classe?
- Est-ce que tu irais à la boom?
- Comment un e-mail "idéal" devrait-il être écrit pour qu'une telle demande puisse te convaincre?
- Quelles sont les formes d'e-mails qui t'énervent? Quels sont ceux que tu effaces sans les lire?
- Fais-tu des distinctions entre les différents expéditeurs ou expéditrices respectivement destinataires d'e-mails?
- Etait-il si pressé pour faire toutes ces fautes?
- A quoi ressemblerait ce texte si tu l'avais reçu sur papier?
- L'expéditeur te prend-il vraiment au sérieux?
- Pouvons-nous ignorer sans autres toutes les règles d'orthographe et de grammaire dans les courriels? Devons-nous faire des différences et avoir plus de tolérance selon le motif du courriel? (p. ex., correct s'il s'agit d'un mail commercial alors que les messages aux amis et aux amies peuvent très bien être écrits à la va vite)?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

### Pistes de réflexion

- Il n'est pas difficile de trouver des exemples de textes de courriels mal écrits, inadaptés ou importuns. Ils peuvent donner l'occasion d'une discussion avec une classe ou un collège en vue d'élaborer des règles communes. Celles-ci peuvent être différentes selon le destinataire (mail d'affaires, mail entre ami-e-s, ...). Les points suivants peuvent alors être abordés/traités dans le cadre d'une discussion: orthographe, choix des mots, langue écrite/langue orale, emoticons, signature et ligne "Objet", fichiers joints, lettres boule de neige, sarcasme et humour, etc. (voir également Netiquettes types en introduction).
- La discussion pourrait se baser sur les exemples de mail et des Netiquettes existantes. Celles-ci peuvent être révisées, complétées et adaptées aux circonstances. Il semble judicieux de ne pas réaliser de tels projets au sein de la classe, mais dans le cadre de projets faisant intervenir plusieurs classes. Les discussions traitant des Netiquettes ou des Chatiquettes conviennent par ailleurs très bien pour parler de manière générale des règles de communication.
  
- .....
- .....
- .....
- .....

## **7. Privacy (protection de la personne, identités virtuelles)**

Christina Class und Daniela Knüsel (traduit de l'allemand)

### **7.1. Qu'est-ce que la privacy?**

Les technologies de l'information et de la communication offrent de nouvelles possibilités de transmission, de stockage et de traitement des données. En font également partie les données se référant aux personnes. Il devient ainsi possible que des informations concernant des individus soient enregistrées pendant de nombreuses années, puis rendues accessibles à un grand cercle de destinataires. Ceci représente une menace contre "la vie privée" des personnes, la privacy. La privacy est souvent traduite en français par sphère privée. La sphère privée décrit le concept de privacy, mais de manière insuffisante. Pour une discussion éthique, il faut examiner plus en détail tout ce que regroupe la privacy et quelle est la valeur de ce bien pour l'homme et sa vie.

La privacy va au-delà de la protection des données (la sphère privée informationnelle – "Qui possède quelles informations sur ma personne?"). Les aspects liés au lieu de la sphère privée ("son propre logement"), l'autodétermination ("droit de prendre sa propre décision en ce qui concerne l'interruption de grossesse") et l'intégrité corporelle ("avoir le droit de refuser un test génétique") font également partie de la privacy. Ainsi, la privacy n'englobe pas seulement la protection de la personnalité et des données, mais veut encore dire que les être humains "ont droit à la tranquillité". Contrairement à la protection des données, la privacy n'est pas limitée au contexte juridique. Le fait d'annoncer à des connaissances qu'une collègue en pleine cure d'amaigrissement a mangé le soir précédent un immense morceau de tarte à la crème ne constitue aucunement une violation de la loi, mais une transgression des conventions sociales régissant la vie privée.

La protection de l'intimité informationnelle est centrale, car elle nous permet de contrôler notre image face aux autres. Nous pouvons de ce fait décider comment nous voulons paraître aux yeux des autres dans diverses situations et quel rôle nous voulons jouer dans ces situations. Si, lors d'une discussion, des personnes perdent contenance ou éclatent en sanglots pour cause de stress personnel et, partant, révèlent involontairement aux autres leurs problèmes privés et leurs difficultés, elles perdent le contrôle sur l'image qu'elles se font d'elles-mêmes. Le sentiment désagréable qui perdure souvent dans de telles situations montre à quel point l'intimité informationnelle et l'autodétermination sont importantes. La privacy désigne donc un "bien" humain important, qui mérite d'être protégé.

### **7.2. Comment la privacy est-elle protégée?**

Suite au progrès du traitement électronique des données depuis les années 1960 et compte tenu du développement de la communication de masse électronique, la protection des données est devenue l'un des sujets phare des débats publics. Les bouleversements technologiques, mais également sociaux, recèlent souvent de nouveaux dangers potentiels. Dans de tels cas, il faut d'abord expérimenter les possibilités juridiques et techniques destinées à préserver la protection des données. Comme la privacy s'étend au-delà de celle-ci, les seules mesures destinées à la protection des données sont insuffisantes. Les nouveaux champs d'application ne permettent souvent pas de recourir à des règles techniques et juridiques pour protéger la privacy. Comme les décisions des personnes se basent notamment sur leurs valeurs et leurs convictions, il importe de connaître la valeur du bien "sphère privée" et de l'intégrer dans les décisions concernant l'utilisation et l'aménagement de nouveaux médias.

### **7.3. L'anonymat est-il possible dans l'Internet?**

Chaque fois que nous surfons sur Internet, nous laissons des traces – sur l'ordinateur local, chez le fournisseur d'accès et sur les serveurs web. Le système d'exploitation, la version du navigateur, la langue, la résolution de l'écran et l'adresse IP de l'ordinateur utilisé sont transmis à chaque appel de site. Il est par ailleurs possible d'enregistrer chaque ouverture de site web, chaque courriel, chaque envoi de formulaire en ligne, chaque déclaration dans un chat. Ceci permet de regrouper des (traces de) données et de les combiner en un profil de personnalité. Et si les cookies entrent en scène, une identification de l'utilisateur ou de l'utilisatrice devient un jeu d'enfant. Ces informations sont utilisées par certains fournisseurs pour composer des sites web sur mesure. Même si cela peut être utile à un individu donné, la masse d'informations récoltée sur les utilisateurs et les utilisatrices recèle également des risques. Les données publiées sur l'Internet peuvent être recherchées et réutilisées après encore bien des années. Par conséquent, notre anonymat dépend en grande partie des informations personnelles que nous révélons dans les différents sites Internet. Plus nous laissons d'informations, plus l'image de notre personne sera précise. Sur ce point, les weblogs peuvent être très problématiques.

Les weblogs – souvent appelés blogs – sont des journaux en ligne qui reçoivent périodiquement de nouvelles entrées. Ils se caractérisent par des actualisations fréquentes et des liens à profusion. La plupart des weblogs contiennent un mélange d'entrées dans un journal quotidien, de liens commentés et de notes en marge. Et c'est justement cette forme mixte qui menace tout particulièrement l'intimité d'une personne.

Des données personnelles comme le numéro de téléphone fixe et mobile, l'adresse privée, les numéros de carte de crédit, les lieux, les dates et les types de loisirs, etc. ainsi que la combinaison de données et de photos personnelles ne devraient donc jamais être publiées, ni dans un weblog, ni ailleurs sur l'Internet. Publier des données générales comme le nickname ("le pseudonyme"), l'âge en années et le canton de domicile ne tire pas à

conséquence. Il existe par exemple une centaine de Sarah âgées de 13 ans et habitant la région de Zurich, mais personne ne sait exactement de quelle Sarah il s'agit. En plus de l'utilisation d'un pseudonyme, il est également conseillé d'omettre des détails identificateurs (habitudes spécifiques, autres particularités) et d'utiliser – surtout dans les weblogs – un accès protégé par mot de passe. Mais il n'est pas toujours possible de renoncer à divulguer des données personnelles. Impossible de ne pas donner son nom et son adresse dans un shop en ligne. Il est donc préférable d'y réfléchir à deux fois avant de profiter d'une offre. Dans un chat par contre, les personnes peuvent par exemple rester anonymes et ne devraient pas renoncer à cette possibilité.

#### **7.4. Qu'est-ce que l'école peut faire pour la protection de la privacy?**

Le raccordement des écoles à l'Internet s'est fortement amélioré au cours de ces dernières années. Maintes écoles exploitent leur propre site Internet – souvent dans le cadre d'un projet avec les élèves. De plus, l'utilisation scolaire de l'e-mail et de l'Internet est offerte à beaucoup de jeunes et d'enfants. Le monde vient à la rencontre des élèves dans leur salle de classe, mais le monde peut de ce fait aussi observer la salle de classe – ce qui peut entraîner certains risques.

L'école doit assumer une responsabilité à différents niveaux pour profiter raisonnablement des opportunités et des avantages des nouveaux médias et préserver la sphère privée des élèves. Il est judicieux de respecter les aspects suivants inspirés des recommandations du préposé à la protection des données de Bâle-Campagne.

- [Etablir les responsabilités](#)
- [Convenir des règles d'utilisation](#)
- [Informer et sensibiliser les élèves](#)
- [Collaborer avec les parents](#)
- [Mener les tâches d'encadrement et de surveillance](#)
- [Assurer la sécurité des données](#)

Un des objectifs importants du débat sur la sphère privée et la protection des données à l'école est de sensibiliser et préparer les élèves à agir de manière responsable avec leurs données et celles des autres, et cela également dans le cadre d'activités extrascolaires.

##### **7.4.1. Etablir les responsabilités**

La loi sur la protection des données impose à l'école le devoir de protection de la personnalité. Il doit s'appliquer en cas de publication de données personnelles sur des élèves et le personnel enseignant, lorsque l'école enregistre des données d'utilisation et veut inculquer aux élèves un comportement d'utilisation conforme à la protection des données. Régler les responsabilités signifie clarifier les compétences des élèves et des parents en matière d'information, garantir l'information et la prise en charge du corps enseignant, assurer la surveillance et l'encadrement des élèves et faire procéder à l'entretien des sites web (cf. Droit des TIC).

##### **7.4.2. Convenir des règles d'utilisation**

Certaines règles doivent être observées lorsque les élèves surfent sur Internet. Les données relatives à des individus ne doivent en principe être publiées que si les personnes concernées (personnel enseignant, élèves, parents) ont au préalable donné explicitement et librement leur consentement. L'accord des parents est nécessaire pour les élèves mineur-e-s. En raison des risques, il faudrait renoncer le plus possible à publier les données relatives aux personnes. Font partie de ces données, outre les indications personnelles et factuelles, les photos et les prises de vue de webcams. Des prises de vue à grande échelle peuvent être publiées sans autorisation, alors que l'accord préalable des personnes concernées est requis pour les représentations plus détaillées. Lorsque les règles d'utilisation ne sont pas respectées, des mesures que l'on aura annoncées préalablement doivent être prises.

##### **7.4.3. Informer et sensibiliser les élèves**

L'école doit informer les élèves des opportunités offertes, leur expliquer les règles d'utilisation ainsi que leur faire prendre conscience des risques engendrés par les possibilités d'utilisation des nouveaux médias. Une utilisation expérimentée de la technique est un objectif important.

##### **7.4.4. Collaborer avec les parents**

Il est important, notamment dans les degrés scolaires inférieurs, d'informer les parents sur les opportunités et les risques des nouveaux médias, de discuter des règles d'utilisation et de présenter en toute transparence l'encadrement et la surveillance des activités des élèves.

##### **7.4.5. Mener les tâches d'encadrement et de surveillance**

Les tâches d'encadrement et de surveillance doivent être assurées par des personnes. Les mesures prises doivent être portées à la connaissance des personnes concernées; le cas échéant, elles peuvent être complétées par une surveillance via le système. L'enregistrement et l'exploitation secrets des données ne sont en aucun cas autorisés. Si les travaux sont effectués avec des plates-formes usuelles d'apprentissage, les élèves doivent être informé-e-s à l'avance de l'existence éventuelle de fonctions automatiques de contrôle (fonction de traçage).

#### **7.4.6. Assurer la sécurité des données**

Des mesures techniques, juridiques et organisationnelles contribuent à la sécurité des données en mettant en oeuvre des règles d'utilisation, une protection contre les virus, une sauvegarde des données et des dispositifs de sécurité.

Un des objectifs importants du débat sur la sphère privée et la protection des données à l'école est de sensibiliser et préparer les élèves à agir de manière responsable avec leurs données et celles des autres, et cela également dans le cadre d'activités extrascolaires.

#### **7.5. Quelles sont les conséquences des identités virtuelles?**

##### **Qu'est-ce qu'une identité virtuelle?**

Dans certaines situations, il est tout à fait raisonnable d'adopter une autre identité sur l'Internet. C'est une des manières de protéger sa sphère privée. On parle alors d'identité virtuelle, en d'autres termes, de la manière dont des personnes se présentent elles-mêmes lorsqu'elles communiquent par voie électronique. Ces identités peuvent, pour une grande part, avoir un caractère fictif. Or, on critique régulièrement le fait que les gens se cachent derrière une identité virtuelle fictive et que les relations sociales deviennent une mascarade (thèse du déguisement personnel). Mais, on estime aussi qu'en se fabriquant des identités virtuelles, les gens accomplissent un important travail autobiographique. Ce qui favorise l'auto-information (modèle de l'auto-information).

##### **7.5.1. Comment minimiser les risques de dissimulation d'identité?**

Une grande partie de la communication des salles de chat a lieu dans ce que l'on appelle des salles privées. En cliquant sur le nom d'un partenaire de chat, il est possible d'ouvrir un dialogue privé dans lequel seul-e-s les deux partenaires peuvent lire et écrire. Ces conversations ne sont normalement pas vérifiées par les fournisseurs, ce qui augmente les risques d'agression. C'est pourquoi il est conseillé de vérifier soigneusement la présentation de l'identité de l'interlocuteur ou de l'interlocutrice et de ne pas divulguer d'informations personnelles tant que l'on ne sait pas qui se cache derrière cette identité virtuelle. Une des méthodes préconisées est de ne jamais indiquer sa "véritable" adresse e-mail lors de l'enregistrement pour un programme de chat. La commande ignore (username) peut être activée en cas d'agression par un autre membre du chat. Les messages de l'agresseur ou de l'agresseuse ne seront alors plus affichés.

Il existe toute une série de témoignages personnels sur des cas plus ou moins tragiques de dissimulation d'identité sur le réseau. La situation devient particulièrement dangereuse lorsque sur le chat des adultes se font passer pour des enfants ou des adolescent-e-s, pour entrer en contact avec des personnes soi-disant du même âge. Dans les cas extrêmes, elles ou ils le font dans le but d'exploiter sexuellement les enfants, les adolescents et les adolescentes. Il faut informer les jeunes de ce danger. De plus, l'école devrait fournir l'adresse d'un interlocuteur ou d'une interlocutrice au cas où des jeunes seraient agressé-e-s sur le réseau.

##### **7.5.2. Comment utiliser les opportunités de l'identité virtuelle?**

La communication sur le réseau recèle des risques, mais offre aussi une multitude d'avantages. Il est ainsi possible de se glisser dans toutes sortes de rôles, de changer de comportements, d'apparence, d'âge et de sexe. Comme il n'y a plus d'attribution immédiate d'une catégorie sociale, il devient possible de se présenter en fonction de ses sentiments et de ses intérêts. Ceci permet par exemple à des personnes compétentes sur un sujet de s'exprimer et d'être perçues comme des spécialistes, alors qu'en situation de face à face, les compétences sont associées à des attributs tels que l'âge, le sexe, la profession, etc. Les expériences d'identité virtuelle offrent donc aussi de nouveaux potentiels de réflexion sur soi-même et de développement personnel. Il faut là aussi réfléchir au comportement et aux réactions, afin de les adapter aux situations effectives et de ne pas s'exposer inutilement au danger.

#### **7.6. Liens et informations complémentaires**

<http://www.educaguides.ch/dyn/13066.php>

### 7.7. Exemple pratique « sphère privée »: nouvelle sur la page d'accueil de la classe

Suzanne et Pierre sont dans la même classe et se sont récemment déclarés leur amour. Comme il s'agit pour les deux de leur premier amour, le couple est très timide. Aussi, il ne souhaite pas que cela se sache et se discute à l'école. Mieux vaut attendre. Suzanne et Pierre ne l'ont raconté qu'à leurs meilleur-e-s ami-e-s.

Le samedi après-midi, le couple se rend au cinéma. André s'y trouve aussi. Juste avant le début du film, il décide d'acheter un paquet de pop corn. En remontant l'allée, il aperçoit à la dernière rangée Suzanne et Pierre tendrement enlacé-e-s.

André est doué en informatique et c'est lui qui entretient la page d'accueil de la classe. Il veut immédiatement annoncer à tous et toutes la grande nouvelle et l'écrit sur la page d'accueil. Lorsqu'il s'en aperçoit, le couple est fâché. Suzanne est même un peu blessée.

#### Questions

- André avait-il le droit de publier l'information sur la page d'accueil?
- Est-ce que Suzanne et Pierre exagèrent?
- Peux-tu comprendre d'une façon ou d'une autre que Suzanne se sente blessée?
- Supposons qu'André n'ait pas publié la nouvelle sur la page d'accueil mais l'ait simplement racontée à ses ami-e-s. Est-ce que cela aurait été la même chose?
- Il serait tout à fait possible que plusieurs personnes aient aperçu Suzanne et Pierre au cinéma. Elles l'auraient alors aussi appris. Quelle est la différence entre la publication d'une information sur la page d'accueil et une rencontre fortuite en ville? Qu'en résulte-t-il pour le comportement des personnes concernées?
- Est-ce que l'école doit interdire la diffusion d'affaires privées sur les pages d'accueil des classes?
- .....
- .....
- .....
- .....

#### Pistes de réflexion

- Le fait que deux personnes forment un couple n'est a priori pas une information susceptible de causer des dommages et André n'a pas agi avec malveillance. Deux questions doivent pourtant être soulevées:
- Est-il correct de diffuser de telles informations sur l'Internet? Une fois que les informations sont sur l'Internet, il est très difficile de les en faire disparaître. Bien des personnes qui se baladent sur Internet en sont insuffisamment informées. Même si cette information n'est dommageable pour personne, elle est devenue publique. En principe, toute personne a droit au respect de sa sphère privée. Ce droit est quelque peu restreint pour les personnalités publiques, puisqu'elles sont déjà "publiques". Nos deux élèves ne sont toutefois pas des personnalités publiques et jouissent par conséquent d'une protection particulière.
- André a placé l'information sur la page d'accueil de la classe. De ce fait, elle est "en principe publique", mais ne sera vraisemblablement vue par personne en dehors de l'environnement direct de l'école. Il a cependant eu tort de placer l'information sur la page d'accueil de la classe sans en demander l'autorisation aux personnes concernées. Suzanne se sent blessée mais André n'avait pas l'intention de la blesser. Ceci démontre que la privacy est une valeur perçue individuellement et difficile à mesurer objectivement. Là où les pages d'accueil des classes sont placées sur les ordinateurs de l'école, des règlements doivent clairement indiquer quelles sont les informations qui peuvent être publiées. La publication d'adresses et d'informations privées doit être interdite (également en raison de la protection de la jeunesse). De même, les photos ne doivent pas être accessibles. Il serait même bien que celles-ci soient si possible protégées par un mot de passe. L'école est également tenue par le droit de protéger les données personnelles de ses élèves.
- Comme il y a toujours plus d'élèves qui se baladent sur Internet et qui divulguent des informations les concernant, il est nécessaire d'aborder en classe le concept de la personne, de la sphère privée et des données personnelles.
- Somme toute, est-il juste de diffuser de telles informations? Il n'est pas nécessaire de répondre clairement à cette question, puisqu'il s'agit a priori d'informations qui ne nuisent à personne. Les termes à connotation négative "Ragots" et "Potins" sont souvent utilisés pour désigner la transmission de telles informations. Cela montre que ce comportement, même s'il est humain, n'est pas au-dessus de tout soupçon.
- .....
- .....
- .....
- .....



**7.8. Exemple pratique « sphère privée »: des photos compromettantes**

Lors de la course d'école, Marc a trop bu et a comme qui dirait "semé la merde". Pour couronner le tout, il a plongé tout nu dans la rivière pour faire quelques brasses. Luc en a profité pour faire des photos avec son portable. Comme il n'aime pas spécialement Marc, il désire placer les photos et une description de la soirée sur le web. Il le fait sans mentionner le nom de Marc et les photos ne sont pas très nettes.

*Questions*

- Quelle serait la situation si Marc devaient s'attirer des ennuis à l'école à cause de l'alcool?
- Quelle serait la situation si Marc devaient s'attirer des ennuis avec ses parents?
- Quelle serait la situation si Marc devenait la risée de la classe?
- Quelle serait la situation si personne ne réagit directement?

- .....
- .....
- .....
- .....

*Pistes de réflexion*

- Contrairement au premier cas, il s'agit ici d'une diffusion d'informations négatives. De telles informations ne doivent pas être publiées si elles ne sont pas d'intérêt public et si les informations ne sont pas rendues totalement anonymes. Peu importe ici quelles en seraient les conséquences pour Marc. Dans ce cas, un tel acte doit être rejeté sur le plan éthique, même si Marc ne peut être reconnu sur les photos et dans la description.

- .....
- .....
- .....
- .....

### 7.9. Exemple pratique « sphère privée »: chat anonyme

Anja est nouvelle dans la classe et s'est fait immédiatement beaucoup d'amis et d'amies. Mais Ramona lui mène la vie dure. En effet, Ramona était jusqu'à présent la favorite. Mais voilà, Anja est arrivée: jolie, sympa et, de plus, très intelligente! Elle laisse également tout le monde copier ses devoirs. Ramona chatte souvent sur Internet, sur le site [www.friends15.ch](http://www.friends15.ch). Pour ce faire, elle s'est créée un personnage fantaisiste sous un pseudonyme; elle a tout simplement plaisir à se glisser dans cet autre rôle. Dans la salle de chat, elle fait connaissance d'une Anja qui cherche une amie avec laquelle dialoguer. Ramona constate rapidement qu'il doit s'agir de sa "copine" d'école. Après quelques heures, Ramona connaît très bien la vie d'Anja: elle sait que son père est en prison et que sa mère en est sortie récemment. Anja ne vit avec elle que depuis 3 mois; avant, elle vivait dans un foyer. Ramona se dit: "La fille d'un taulard! Celle-là, je vais lui montrer ... Je serai vite à nouveau la favorite quand tout le monde le saura."

#### Questions

- Ramona a-t-elle le droit d'utiliser ces informations contre Anja?
- Ramona aurait-elle dû se faire connaître après avoir reconnu Anja ?
- Est-ce qu'Anja est elle-même fautive de n'avoir pas dissimulé son identité?
- Est-il correct que Ramona se forge une autre "identité"?
- Où se situe la frontière entre le jeu et le sérieux?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

#### Pistes de réflexion

- Ramona se balade sur Internet avec une identité virtuelle et obtient ainsi des informations sur et par Anja. Anja quant à elle surfe sur Internet sous sa véritable identité. Il est incontestable que Ramona n'a pas le droit d'utiliser les informations qu'elle a reçues d'Anja. Il faut par contre se demander si le comportement de Ramona est douteux sur le plan éthique.
- Ramona a-t-elle le droit de se balader dans cette salle de chat sous une autre identité? A priori, il n'y a rien à objecter tant que les "règles du jeu" sont claires. Mais il y a déséquilibre au moment où l'interlocutrice de Ramona pense communiquer avec une identité "réelle". Anja n'aurait certainement pas raconté sa vie à la "vraie" Ramona. Ce déséquilibre n'est pas justifiable sur le plan éthique. C'est pourquoi Ramona aurait dû soit mettre fin au dialogue, soit se faire connaître d'Anja. Il est possible d'imaginer des situations dans lesquelles ces deux variantes auraient fait très mal à Anja. Dans ce cas, Ramona aurait dû poursuivre le dialogue mais en aucun cas profiter des confidences.
- Il est très difficile de juger dans quelle mesure Anja est elle-même responsable de cette situation, puisqu'elle a divulgué son identité. La communication sur Internet incite à être franche et à écrire certaines choses qui resteraient sans doute secrètes dans une relation directe.
- Ce cas peut et devrait être utilisé pour parler des effets d'une identité. Il touche aussi la question de la "responsabilité" envers l'autre, qui existe même dans les "relations" sur Internet. La formation sur ce thème est du ressort de l'école puisqu'il y a toujours plus de personnes qui se baladent dans l'espace virtuel et qu'il faut les rendre conscientes des conséquences que cela peut avoir.
  
- .....
- .....
- .....
- .....

**7.10. Exemple pratique « sphère privée »: usurpation d'identité**

Petra n'est pas du tout appréciée dans sa classe. Elle "lèche" les bottes du corps enseignant, est toujours à l'heure et nettoie régulièrement le tableau. Ses devoirs sont toujours faits et les autres n'ont dès lors aucune chance de se trouver une excuse du genre "mais on avait rien à faire pour aujourd'hui", car Petra rétorque toujours que ce n'est pas vrai. En conséquence, tout le monde l'évite et personne ne lui parle. Michael, quant à lui, n'a pas de chance lors de l'examen de latin. Malgré ses efforts, il n'arrive pas à traduire Jules César. Aussi, jette-t-il sans cesse un regard prudent vers la droite, afin de copier sur Sandra qui, pour lui faire plaisir, écrit en grosses lettres. Malheureusement Petra voit le manège et s'empresse de les dénoncer à Monsieur Müller. La situation de Michael est critique; il devra peut-être redoubler. En outre, il est puni, tout comme Sandra, et ne pourra pas participer à la sortie de classe à Genève. Michael est vraiment fâché. L'après-midi, il va sur Internet, dans un forum réservé aux jeunes. Il essaie d'ouvrir un compte d'utilisateur sous le nom de Petra. Super, ça marche. Il écrit alors 4 articles sur le forum, dans lesquels il insulte très grossièrement quelques enseignants et enseignantes, ainsi que le directeur de l'école. Le jour suivant, toute l'école est en émoi. Un enseignant a jeté un coup d'œil sur le forum et a découvert les articles. C'est maintenant Petra qui a des ennuis jusqu'au cou.

*Questions*

- Que Michael doit-il faire maintenant?
- Si Michael n'avait pas écrit d'insultes sur le forum, aurait-il agi correctement en s'annonçant sous le nom de Petra?
- Que peut-on faire pour éviter de telles situations?
- Comment réagir lorsqu'il est clair que l'on est face à une usurpation d'identité?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

*Pistes de réflexion*

- La réponse à la première question est claire: Michael doit se dénoncer afin d'éviter que Petra ne soit injustement punie.
- La deuxième question donne matière à discussion: il est en principe toujours préférable de se présenter sur Internet sous une autre identité. Dans la vie quotidienne, je peux aussi me présenter chaque jour sous un autre nom, dans la mesure où on ne demande pas souvent ses papiers à une personne. Il n'est pas évident de savoir s'il faut édicter une règle éthique obligeant toute personne à se présenter sous sa véritable identité. Le droit à l'autodétermination de sa sphère privée peut être invoqué contre cette position. Quant à la dernière question, il faut évidemment réagir lorsque quelqu'un usurpe l'identité d'une autre personne pour agir illégalement.
- Dans les offres qu'elle met à disposition, l'école doit prendre des mesures pour empêcher que les élèves se fassent passer pour d'autres personnes. Par rapport à l'Internet, il n'est toutefois pas possible d'en déduire plus qu'une obligation de sensibilisation.
  
- .....
- .....
- .....
- .....

## 8. Egalité des chances (accès à l'information)

Christina Class und Bruno Frischherz (traduit de l'allemand)

### 8.1. Pourquoi l'accès à l'information sur Internet est-il si important?

Le développement d'Internet est étroitement lié à la volonté de rendre les informations accessibles à tous les êtres humains et d'encourager les échanges entre ceux-ci. L'Internet abat de nombreuses barrières, mais il en érige aussi de nouvelles. Les utilisateurs et utilisatrices ont besoin d'un accès technique à l'Internet. Celui-ci n'est pas possible dans tous les pays, régions, écoles ou ménages, ou parfois uniquement à grands frais. Cette réalité constitue un obstacle technique et économique. La question n'est pas que technique. Il faut encore garantir l'accès média aux contenus d'Internet. Ainsi, par exemple, de nombreux sites web ou contenus multimédia ne peuvent pas être utilisés par les aveugles et les malvoyant-e-s, car ils ne sont pas adaptés à leurs besoins. Cette barrière est le fruit d'une conception déficiente des sites web. Le manque de connaissances dans l'utilisation de la technologie informatique ou d'Internet peut aussi constituer un obstacle. Par conséquent, il y a de grandes différences entre les différents groupes sociaux dans l'usage pratique de l'Internet.

### 8.2. Qu'est-ce que le fossé numérique?

Le fossé numérique est la traduction française de l'expression anglaise "digital divide". L'utilisation des technologies numériques de l'information et de la communication dépend étroitement de facteurs sociaux et les technologies de l'information et de la communication (TIC, en angl. ICT) renforcent même le partage inégal de l'accès à l'information entre les riches et les pauvres.

Le fossé numérique existe au niveau international

pays industrialisés – pays en voie de développement

au niveau national

Centres urbains – régions périphériques

mais également au niveau local

jeunes – personnes âgées

autochtones – personnes de nationalité étrangère

garçons – filles

corps enseignant – élèves

personnes sans handicap – personnes avec handicap

Même si cette thèse est parfois contestée, elle est d'une importance capitale pour l'école d'aujourd'hui, dans la mesure où les élèves y sont préparé-e-s à vivre dans une société de l'information et du savoir. L'école devrait offrir les mêmes chances de développement personnel et professionnel à tous et toutes. Pour ce faire, elle doit aujourd'hui garantir l'accès à l'infrastructure et à l'information.

### 8.3. Quels thèmes ont été débattus au Sommet mondial pour la société de l'information?

Dans la société de l'information, les TIC font dorénavant partie intégrante de presque tous les domaines de la vie. Pourtant, l'accès à ces technologies et leur utilisation sont inégalement répartis au plan régional, national et global. Le Sommet mondial pour la société de l'information, tenu à Genève (2003) et à Tunis (2005), a permis de réunir plus de 11'000 délégués et déléguées d'organisations politiques, économiques et de la société civile de 176 pays différents. Des questions portant sur tous les aspects de la société de l'information ont pour la première fois été discutées à un niveau global:

la diversité culturelle et linguistique

la liberté d'information

les TIC en tant que moyen de lutte contre la pauvreté

le rôle des médias

la propriété intellectuelle

le commerce électronique

la protection des consommateurs et des consommatrices

les contenus illégaux

la confidentialité et la sécurité des données

les conditions-cadres légales

la libéralisation des marchés des télécommunications

le développement durable

etc...

#### **8.4. Quelles sont les mesures proposées par le Sommet mondial pour la société de l'information?**

Le but du sommet était de poser la pierre angulaire d'une vision mondiale de la société de l'information, œuvrant pour le bien de l'humanité et offrant une plus grande marge de manœuvre. L'adoption d'une déclaration de principe et d'un plan d'action fut l'un des succès du sommet (cf. documentation en ligne du SMSI). La déclaration de principe sert de charte globale, alors que le plan d'action indique des voies et des mesures pour réaliser la société de l'information.

Dans le premier paragraphe de la déclaration de principe, les Etats s'engagent mutuellement à créer une société de l'information axée sur le développement et dont le centre serait occupé par l'être humain. Dans cette société de l'information, chaque personne doit pouvoir créer, acquérir, utiliser et échanger de l'information et du savoir. Sur le thème "Accès à l'information et au savoir", le plan d'action propose notamment les mesures suivantes:

- développement des informations du domaine public
- création d'accès Internet pour tous et toutes (également pour les groupes marginalisés)
- aménagement de bibliothèques numériques publiques
- recherche sur les modèles de développement de logiciel
- recherche sur les milieux concernés par les TIC
- recherche en vue de favoriser un développement novateur des TIC
- etc...

#### **8.5. Le fossé numérique existe-t-il aussi en Suisse?**

Selon l'Office fédéral de la statistique, deux tiers des ménages suisses étaient en 2002 équipés d'un ordinateur personnel et même 11% d'entre eux de plus d'un. A l'inverse, cette statistique signifie également que près d'un tiers des ménages n'a pas d'ordinateur personnel et donc aucun accès à l'Internet. Les enfants des milieux sociaux défavorisés sont donc tributaires de l'accès Internet disponible dans les lieux publics (écoles, bibliothèques, communes), si elles et ils ne veulent pas être exclu-e-s du monde de l'information. L'école se doit d'agir dans ce domaine. L'école doit offrir à ces enfants un accès technique à l'Internet, mais également les aider à utiliser correctement la technologie, car dans de nombreuses professions, l'utilisation pratique des informations disponibles sur Internet fait partie intégrante des connaissances de base requises.

#### **8.6. A quoi ressemblent les sites web sans barrières?**

Les personnes souffrant d'un handicap font un usage d'Internet supérieur à la moyenne, car le volume énorme d'informations disponibles sur le web leur assure une plus grande indépendance. Les sites doivent donc être conviviaux et également accessibles aux personnes handicapées. Cette exigence vaut aussi bien pour les distributeurs de tickets que pour les logiciels et les sites web.

Les handicaps suivants impliquent des exigences spéciales en matière d'accès aux sites web:

- cécité et malvoyance
- infirmités motrices
- surdité et faiblesse de l'acuité auditive
- handicaps cognitifs

Les personnes qui en souffrent ont besoin d'offres Internet adaptées à leurs besoins.

Les sites web sans barrières sont accessibles à tous les utilisateurs et à toutes les utilisatrices d'Internet, y compris aux personnes qui ne lisent pas de manière usuelle les informations affichées et qui ne peuvent pas naviguer à l'aide de la souris, mais également à celles qui disposent d'un matériel plus ancien et ne peuvent donc pas profiter de tous les effets multimédias. Il existe d'innombrables directives et normes nationales et internationales sur la création de sites web sans barrières, p. ex:

- séparer le contenu et la mise en forme
- structurer judicieusement les informations
- choisir des polices très contrastées
- préparer des informations graphiques pour la reproduction vocale synthétisée
- proposer des modes alternatifs de desserte, par exemple via le clavier

### **8.7. Quelles sont les bases juridiques en vigueur pour l'absence de barrières?**

La promotion des sites web sans barrières se fonde sur la Loi fédérale et l'Ordonnance y relative sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand) entrées en vigueur le 1er janvier 2004. Elles obligent la Confédération et les autorités cantonales à tenir compte des besoins spéciaux des personnes souffrant d'un handicap de la parole, de l'ouïe et de la vue et à offrir des prestations sur Internet qui soient également accessibles facilement aux personnes handicapées. Les directives de la Confédération pour l'aménagement de sites Internet facilement accessibles sont par ailleurs en vigueur depuis le 23 mai 2005. Ces directives prescrivent que tous les sites Internet de la Confédération doivent répondre d'ici au 31 décembre 2006 au niveau de conformité AA des Web Content Accessibility Guidelines (WCAG 1.0).

### **8.8. Exemple pratique « égalité des chances »: accès Internet pour les enfants de familles défavorisées**

Dans une école primaire urbaine, près de 60% des enfants proviennent de familles immigrées. De nombreux parents travaillent dans des métiers peu qualifiés et n'ont eux-mêmes quasiment aucune expérience de l'utilisation d'un ordinateur et d'Internet. Nombre d'élèves ne bénéficient d'aucune aide de leurs parents dans l'utilisation d'Internet ou n'ont même pas d'accès Internet à la maison. Lorsque des ordinateurs sont utilisés dans l'enseignement secondaire, le personnel enseignant constate que ce sont justement les enfants des familles à faible revenu qui ont le plus de problèmes dans le maniement de l'ordinateur. Quant aux travaux informatiques à domicile, il vaut mieux ne pas y penser.

#### *Questions*

- L'école doit-elle offrir des possibilités spéciales d'accès aux élèves socialement défavorisés, p. ex., une salle de PC librement accessible?
- Quelles doivent être les directives d'utilisation d'une telle salle de PC?
- Comment initier à l'utilisation d'Internet les élèves qui ne disposent pas d'un PC ou d'une aide à la maison?
- Comment le personnel enseignant peut-il encadrer ou contrôler l'utilisation d'Internet en dehors des salles de classe?
- L'école doit-elle proposer des cours aux parents peu versés en informatique?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

#### *Pistes de réflexion*

- Une initiation à l'utilisation d'Internet doit faire partie de la formation de base de l'ensemble des élèves. Des programmes d'étude complémentaires existent déjà dans de nombreux cantons.
- L'école devrait installer des stations Internet librement accessibles pour les enfants de familles défavorisées.
- Aux USA, de nombreuses écoles ont un pool de notebooks où les élèves financièrement défavorisés peuvent emprunter un ordinateur portable pour faire leurs devoirs à la maison.
- L'école devrait favoriser l'apprentissage mutuel. Les élèves bénéficiant de meilleures connaissances peuvent soutenir celles et ceux qui sont moins informé-e-s. La composition des groupes devrait être variée de manière à ce que les élèves les plus performant-e-s profitent tout autant d'une collaboration avec des groupes dont les niveaux de connaissances diffèrent que de celle avec des groupes constitués d'élèves du même niveau.
- Les travaux informatiques à domicile deviennent possibles s'ils sont faits dans le cadre de travail de groupe et s'il y a dans chaque groupe au moins un enfant qui dispose d'un ordinateur.
- En plus de l'accès à Internet, les écoles devraient également offrir un support en cas de questions et de problèmes. Une introduction aux TIC proposée par l'école aux parents intéressés constitue une offre complémentaire judicieuse.
  
- .....
- .....
- .....
- .....

### 8.9. Exemple pratique « égalité des chances »: logiciels bon marché pour tous et toutes

Le marché actuel des systèmes d'exploitation et des logiciels d'application est dominé par des fournisseurs commerciaux comme Microsoft, avec Windows et les programmes de la suite Office (Word, Excel, Powerpoint etc.), ou Apple avec OS X. Pour les familles à faible revenu, le matériel et le logiciel sont deux postes budgétaires importants. Les enfants devraient pouvoir travailler à la maison avec les mêmes programmes qu'à l'école. Mais les copies piratées sont illégales. Le logiciel Open Source est bon marché mais encore peu répandu dans l'économie et l'administration. Lors du réexamen de l'équipement d'une école, il importe de se demander s'il faut maintenir les logiciels des leaders commerciaux du marché ou opter pour des solutions Open Source.

#### Questions

- Quel rôle joue la maîtrise de certains programmes lors d'une postulation à un poste d'apprentissage/une place de formation?
- L'école doit-elle choisir ses programmes en tenant compte des possibilités financières des parents?
- Quels sont les programmes ou types de programme (traitement de texte, tableur, base de données) que les élèves doivent connaître?
- Quels sont les principaux critères de sélection des logiciels: le prix, la propagation du logiciel, la fonctionnalité, la convivialité, etc.?
- Où le personnel enseignant peut-il trouver une formation et un support pour les logiciels Open Source?
- Où trouve-t-on du matériel de formation et des exercices sur les logiciels Open Source pour les élèves?
- Où les parents peuvent-ils trouver des logiciels bon marché et obtenir un soutien en cas de problèmes techniques avec un logiciel Open Source?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

#### Pistes de réflexion

- L'école ne doit pas remettre de copies illégales aux élèves.
- En principe, l'école devrait inculquer des concepts au lieu de donner une formation sur des produits. Mais pour les travaux pratiques, l'école ne peut pas éluder la question du choix des produits.
- L'utilisation de logiciels Open Source est une décision stratégique, avec ses risques et ses opportunités. La décision devrait être prise consciemment, et en en affichant les motifs en toute transparence.
- En cas d'utilisation de logiciels Open Source, il faudrait en principe travailler avec la dernière des versions vraiment stables. Les versions les plus récentes offrent souvent de nouvelles fonctions mais, selon les circonstances, n'ont pas encore été entièrement testées.
- Les écoles devraient recourir à un service informatique pour assurer le support technique des produits Open Source.
  
- .....
- .....
- .....
- .....



### **8.10. Exemple pratique « égalité des chances: habitudes d'utilisation des TIC différenciées selon le sexe**

Les adolescents et adolescentes utilisent principalement l'ordinateur durant leurs loisirs, souvent pour jouer. Les garçons passent beaucoup plus de temps et de manière plus intense que les filles à jouer sur l'ordinateur. Diverses enquêtes laissent supposer que cela s'explique moins par la crainte que les filles éprouveraient face à l'ordinateur, mais plutôt par un manque d'intérêt de leur part pour des jeux qui sont souvent très compétitifs et parfois violents. Lorsque des adolescents passent leur temps à jouer sur l'ordinateur, à rechercher, installer, télécharger et tester de nouveaux jeux, ils améliorent des compétences TIC qui leur seront également utiles en classe. C'est pour cette raison que lors des cours TIC, certaines filles pensent qu'elles sont moins douées, manquent d'assurance et passent souvent les "commandes" de l'ordinateur aux garçons. Pour lutter contre cet état de fait, une école tente d'élaborer un concept adéquat.

#### *Questions*

- Quels sont les comportements des garçons qui découragent les filles?
- L'école doit-elle proposer des cours de rattrapage pour les enfants peu versé-e-s en informatique?
- Faut-il dans ce cas prendre en compte des applications qui intéressent les filles (p. ex., recherche sur un thème précis, jeux de coopération, etc.)?
- Les filles doivent-elles être stimulées d'une manière particulière?
- Le personnel enseignant doit-il soulever le problème à l'occasion d'une soirée de parents?
- Est-ce que les filles et les garçons peuvent apprendre les un-e-s des autres?

- .....
- .....
- .....
- .....

#### *Pistes de réflexion*

- Dans les travaux en groupes, l'enseignant ou l'enseignante devrait veiller à ne pas distribuer les rôles en fonction du sexe. Il est possible de lutter contre les stéréotypes par une attribution inhabituelle des tâches.
- Des programmes spéciaux de soutien pour les filles devraient être facultatifs, afin d'éviter toute discrimination positive.

- .....
- .....
- .....
- .....

### 8.11. Exemple pratique: sites web scolaires sans barrières

Les pages Internet d'une école ont depuis quelque temps été créées par une société extérieure et font partie intégrante du site de la commune. Les contenus du site web scolaire sont mis à jour par une équipe rédactionnelle composée de trois enseignant-e-s. Les critères de l'absence de barrières n'avaient pas encore pris en compte lors de la création du site. L'un des parents d'une élève aveugle interpelle l'école pour la rendre attentive à ce fait. Tant les représentant-e-s de la commune que les enseignant-e-s n'ont pas les connaissances suffisantes pour créer des pages web sans barrières.

#### Questions

- Comment des personnes, p. ex., malvoyantes, peuvent-elles attirer l'attention sur leur besoin en matière d'information sans que cela soit mal compris?
- Faut-il vérifier l'accessibilité des sites web et le cas échéant les revoir?
- Quelle est la dépense maximale possible dans le cas où toute la conception du site doit être revue?
- Que peut faire le personnel enseignant pour que les sites web soient aménagés sans barrières?
- Est-ce que le personnel enseignant est responsable de l'accessibilité du site web de l'école?
- Est-ce que le personnel enseignant devrait également traiter du thème "sites web sans barrières" dans les cours?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

#### Pistes de réflexion

- L'ensemble des élèves et leurs parents devraient pouvoir utiliser les informations du site web de l'école. L'accessibilité des sites web peut être vérifiée avec l'aide des informations de la fondation "Access for All" et de divers outils de validation.
- Pour les nouveaux projets de sites des communautés scolaires, religieuses et résidentes, l'absence de barrières devrait déjà être spécifiée dans le catalogue des exigences.
- Les sites web sans barrières offrent des avantages à tous les utilisateurs et à toutes les utilisatrices: ils sont plus lisibles, plus simples à utiliser, atteignent un plus large public, se renouvellent plus rapidement, sont mieux indexés par les moteurs de recherche, fonctionnent également avec des navigateurs plus anciens, fonctionnent avec des appareils comme les PDA et les téléphones portables, sont plus simples à entretenir et par conséquent coûtent moins cher à long terme.
  
- .....
- .....
- .....
- .....

## 9. Usage abusif des technologies (virus, pourriels, hacker, cracker)

Christina Class et Bruno Frischherz (traduit de l'allemand)

### 9.1. Qu'entend-on par usage abusif des technologies?

L'Internet relie une multitude d'ordinateurs de par le monde entier. Il est ainsi possible d'échanger facilement des informations et de travailler ensemble à une tâche commune. Cette interconnexion recèle toutefois aussi des risques. Des tiers peuvent ainsi obtenir un accès à des ordinateurs et y causer des dégâts considérables. Il y a des personnes qui cherchent délibérément à accéder à certains ordinateurs afin d'y provoquer des dommages. Si un tel comportement peut se discuter sur le plan juridique, il est par contre absolument inacceptable sur le plan éthique. Mais des dommages peuvent aussi être imputés à une certaine négligence. Dans ce cas, il s'agit d'établir précisément les responsabilités. Les jeunes ont tendance à faire n'importe quel test avec leur ordinateur, téléchargent des programmes depuis Internet et les essayent, tentent (dans la mesure du possible) de déchiffrer des mots de passe, voire parfois de programmer des virus (plus ou moins bénins) en suivant les instructions correspondantes trouvées sur Internet. Il peut ainsi arriver, p. ex., que tel informaticien ou telle informaticienne envoie par telnet un courriel avec une adresse fictive d'expéditeur. Se posent alors différentes questions:

- A quel moment les limites sont-elles dépassées?
- Que faut-il faire pour connaître la technique et continuer à se former?
- Quelles sont les actions à entreprendre pour détecter les points faibles et les protéger?
- Quand est-ce que cela peut être considéré comme un comportement malveillant?
- Qu'en est-il de la responsabilité des individus concernés?

Ces questions recèlent des aspects éthiques qui seront traités plus en détail dans ce chapitre qui traite des virus, pourriels et hacker/cracker.

### 9.2. Qu'est-ce qu'un virus?

"En termes techniques, un virus informatique est une routine logicielle indépendante, qui se reproduit d'elle-même en s'insérant dans d'autres logiciels ou dans des secteurs du système d'exploitation et qui, une fois lancée, procède d'elle-même sur lesdits logiciels à des manipulations échappant au contrôle de l'utilisateur."

(Source: [adlexikon.de](http://adlexikon.de))

En d'autres termes, cette définition signifie:

- qu'un virus informatique est toujours associé à un programme (infecté); il peut s'agir d'un programme d'application mais également du système d'exploitation,
- qu'un virus informatique se diffuse de lui-même, et
- qu'un virus informatique entreprend des actions que l'utilisateur ou l'utilisatrice ne peut pas contrôler.

### 9.3. Qu'est-ce qu'un pourriel (spam)?

"En français, un spam est un message non sollicité (courriel, fax, SMS ou message instantané). Il a été envoyé sans que le destinataire ne l'ait demandé ou sans son accord. S'il s'agit d'un courriel, on peut l'appeler pourriel. Le spamming, ou pollupostage, désigne l'envoi massif de messages électroniques. Les expéditeurs de ces publicités sont désignés par le terme de spammers ou polluposteur."

(Source: [www.bakom.ch](http://www.bakom.ch))

### 9.4. Qu'est-ce qu'un-e hacker (pirate)?

Un-e hacker est une "personne recherchant les failles d'un système afin de pénétrer un système placé sur internet en vue de dérober des données ou de démontrer l'inefficacité des systèmes de protections en place. Un hacker n'est pas forcément méchant et ne détruit généralement pas les données, le "hacking" a souvent pour seul but la satisfaction de la découverte d'une faille."

(Source: [www.pcentraide.com](http://www.pcentraide.com))

Le terme de "cracker" a été introduit pour désigner les personnes qui occasionnent consciemment des dommages dans un système informatique, afin de les différencier des hackers. Cette distinction est toutefois largement contestée, d'autant plus que les médias emploient souvent le terme de hacker lorsqu'il est question d'effractions malveillantes sur des systèmes informatiques tiers.

Il existe sur Internet des sites qui proposent des routines qui permettront à n'importe qui d'entrer par effraction sur des systèmes tiers. Les personnes qui utilisent ces routines sont souvent désignées dans le milieu par le terme peu flatteur de "script kiddies".

### 9.5. Comment délimiter ce qu'est l'usage abusif des technologies du point de vue de la technologie et du droit?

Les thèmes comme les virus, les pirates et les pourriels ne sont pas considérés sous l'angle de l'éthique. Une question fréquemment débattue est celle de la protection contre les usages abusifs des technologies. Les

réponses à cette question sont de nature technique et sont traitées sous cet angle. De nombreux débats actuels sur les thèmes traités ici se concentrent sur les aspects de protection. Il existe également beaucoup d'articles, d'instructions et d'offres s'y rapportant. Ceci a malheureusement tendance à repousser la dimension éthique au second plan.

Les sujets abordés dans ce chapitre sont étroitement liés au droit, notamment en cas de dommages collatéraux intentionnels (voir guide "Droits des TIC"). Dans de tels cas, les sanctions et les éventuelles prétentions en dommages-intérêts sont réglées par le droit pénal et le code civil. Le droit est le reflet des normes qui sont développées dans une société. Il régit la vie commune et fixe les points de repère du comportement "juste". Le droit seul n'est pas à même de donner une réponse à ce qui est un "bon" ou un "mauvais" comportement. Le cadre juridique n'est donc pas suffisant pour aborder les sujets concernant les virus, les pirates et les pourriels.

### **9.6. Quelles questions éthiques posent l'usage abusif des technologies?**

Le présent guide traite des aspects éthiques touchant les technologies de l'information et de la communication. Il s'agit donc d'une question relevant du domaine de l'éthique appliquée, et non d'une question de philosophie fondamentale. Les valeurs essentielles telles que les droits humains, notre système démocratique et les fondements du système juridique (y compris la protection de la personne contre les agressions et la protection de la propriété privée) sont considérées comme admises. La discussion portera donc sur les conduites adoptées faces aux virus, aux pirates et aux pourriels, telles qu'elles sont autorisées par le système juridique en vigueur. Ces comportements permis par la loi peuvent être faux ou incontestés sur le plan éthique. La notion de responsabilité revêt par conséquent une importance capitale pour ce débat.

### **9.7. Quelles questions éthiques posent les virus?**

Quiconque programme des virus et/ou les met consciemment en circulation doit répondre au minimum des dommages qu'il a occasionnés aux autres. A quelques exceptions près, comme la légitime défense, qui doivent répondre à des critères précis, le droit suisse ne permet pas d'infliger des dommages à autrui. Par conséquent, la diffusion consciente de virus dans l'environnement scolaire doit être rejetée pour des motifs aussi bien éthiques que juridiques.

Mais il arrive souvent que les virus ne soient pas diffusés consciemment. Certains virus utilisent des programmes existants, par exemple un programme de messagerie, pour se propager. D'autres se propagent sur un ordinateur au démarrage d'un logiciel infecté téléchargé depuis Internet ou copié par un utilisateur ou une utilisatrice. Mais même si la diffusion d'un virus n'est pas intentionnelle, la question de la responsabilité de la personne qui le diffuse demeure.

- Jusqu'à quel point un utilisateur ou une utilisatrice d'ordinateur doit-il ou doit-elle faire preuve de prudence?
- Quelles sont les précautions à prendre?

On trouve sur Internet des instructions pour programmer des virus. Certain-e-s jeunes testent simplement ces modes d'emploi.

- Que se passe-t-il si "par mégarde" un virus atteint un autre système?
- Quelle est la responsabilité de ces jeunes?
- Et quelle est la responsabilité imputable aux exploitants de ces sites web?

### **9.8. Quelles questions éthiques posent les pourriels?**

Même si les pourriels ne contiennent aucun contenu répréhensible, ils sont néanmoins désagréables aux yeux de leurs destinataires. Ils peuvent aussi avoir quelques effets secondaires perturbants. Ils encombrant les ressources du réseau. Les e-mails doivent être envoyés dans l'Internet. Il faut pour cela des liaisons performantes et des noeuds de communication. Ceci coûte cher et nécessite un entretien. Un grand volume de pourriels accroît les coûts de communication pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un abonnement forfaitaire à Internet mais d'une liaison facturée selon le temps de transmission. La taille des données sur le serveur de messagerie est limitée en fonction du type de compte e-mail dont dispose une personne. Lorsque cette limite est atteinte, le propriétaire du compte doit d'abord effacer les courriels existants avant de pouvoir en recevoir de nouveaux. Un fort volume de pourriels peut ainsi bloquer la boîte aux lettres de certaines personnes qui sont dès lors temporairement inaccessibles. Et même si les pourriels ne perturbent pas les utilisateurs et les utilisatrices de la manière décrite, ils encombrant toute l'infrastructure de l'Internet. De surcroît, l'élimination des pourriels exige également du temps de la part des destinataires et, le plus souvent, il est simplement agaçant de recevoir ces pourriels.

Evidemment, certaines entreprises ont un intérêt légitime à contacter leur clientèle (ancienne, actuelle et potentielle) par e-mail. En cas de commande d'un catalogue à une maison de vente par correspondance, l'usage veut que ce catalogue soit également remis la saison suivante. C'est également ce qui se passe avec les e-mails. Si un client demande des informations par e-mail à un fournisseur, il est normal que ce dernier l'informe également de ses autres offres. Toutefois, personne ne souhaite être constamment inondé-e de mails et recevoir des offres pour toutes sortes de produits sans intérêt. En particulier, nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices d'Internet ne désirent généralement pas que leur propre adresse soit transmise à des tiers. D'autre part, ceci permet de tomber sur des offres particulièrement intéressantes, que l'on n'aurait autrement pas connues. De même, il n'est pas toujours simple pour les entreprises de définir la limite entre un marketing légitime et un

pourriel indésirable. C'est pour cette raison qu'il est de plus en plus exigé que ce soient les utilisateurs et les utilisatrices qui réclament d'eux-mêmes leurs courriels commerciaux (le principe de "l'opt-in" déjà ancré dans le droit de l'UE).

### **9.9. Quelles questions éthiques posent les pirates (hackers)?**

Selon la définition susmentionnée et admise dans le "milieu des hackers", il faut distinguer entre celles et ceux qui tentent "simplement" de pénétrer dans un système (hacker) et celles et ceux qui souhaitent abuser du système attaqué (Cracker). Une personne qui abuse du système commet une infraction.

En guise d'exemples de tels agissements, citons la manipulation de notes sur l'ordinateur d'une école ou le virement de fonds sur son propre compte après avoir pénétré par effraction dans le système informatique d'une banque. Il est cependant aussi possible de pénétrer dans des systèmes sans provoquer de dégâts directs. Est-ce défendable sur le plan de l'éthique? Et qu'en est-il si l'intrus ou l'intruse se met à fouiller dans ce système? Qu'en est-il du droit à la sphère privée de la personne propriétaire des données? Y a-t-il atteinte à la sphère privée informationnelle (voir chapitre Privacy)? La distinction entre hacker et cracker a-t-elle un sens? Est-il raisonnable de parler d'une "éthique des hackers"?

L'exemple suivant tiré du quotidien peut être utile dans un débat sur ces questions:

Même si je ne ferme pas à clé la porte de ma maison, on n'a pas le droit de me cambrioler. Mais si c'est le cas, je dois me reprocher d'avoir facilité le travail de la personne qui m'a volé. (Analogie: un-e hacker s'introduit sur un système informatique insuffisamment protégé.)

Si l'intrus ou l'intruse ne vole rien, mais se contente de visiter mon appartement et de s'en aller, il ou elle a quand même pénétré chez moi de manière illicite. Je me sentirais probablement mal à l'aise dans mon propre appartement si je l'apprenais. (Analogie: un hacker s'introduit sur un système informatique et lit les données qu'il contient. Il ne modifie rien et ne copie aucune donnée.)

Le cas suivant est sans doute un cas limite: le matin, je quitte mon domicile. En même temps, mon voisin sort de sa maison. Il remarque que je tire la porte et que je pars en courant (je suis resté endormi et je dois à tout prix prendre le train). Il a l'impression que je n'ai pas fermé ma porte à clé, essaie alors de l'entrouvrir (sans l'ouvrir complètement et sans pénétrer dans l'appartement) et m'appelle pour m'en informer. Est-ce légitime? (Analogie: un hacker tente de pénétrer dans un système sans y être invité. S'il réussit, il en informe l'exploitant de l'ordinateur.)

### 9.10. Exemple pratique « usage abusif des technologies »: des virus sont téléchargés sur l'ordinateur de l'école

Les élèves ont accès à l'Internet pour l'enseignement par projet dans lequel des informations sur différents sujets donnés à l'avance doivent être recherchées. Le jeune Théo, 14 ans, dispose également d'un raccordement Internet à la maison. Le soir précédent, il a téléchargé quelques jeux depuis le réseau. Il copie les nouveaux jeux sur l'ordinateur de l'école et les teste avec son ami Pierre. L'enseignante, Madame Alster, s'en rend compte peut avant la fin de l'heure et leur demande à tous deux des explications. En même temps qu'un jeu, Théo a malencontreusement téléchargé un virus agressif d'un nouveau genre et l'a copié sur l'ordinateur de l'école. Ce dernier infeste en quelques heures tous les ordinateurs de l'école raccordés au réseau. Le travail nécessaire pour éliminer le virus et restaurer toutes les données est considérable. Les ordinateurs ne peuvent plus être utilisés pour l'enseignement pendant deux semaines entières. Comme c'est Théo qui a téléchargé le jeu, le recteur engage la discussion avec lui et ses parents. Théo réussit à le convaincre qu'il ne savait pas que le programme contenait un virus, sans quoi il ne l'aurait pas téléchargé.

#### Questions

- Théo est-il responsable du virus sur le système?
- Théo a-t-il le droit d'installer des programmes sur l'ordinateur de l'école?
- Théo a-t-il le droit d'installer des programmes sur l'ordinateur de l'école s'il les a vérifiés avec un logiciel antivirus?
- La situation est-elle différente si Théo utilise un logiciel antivirus qui n'est pas tout à fait à jour?
- Est-il vraiment nécessaire que les élèves aient la possibilité d'installer des programmes sur l'ordinateur de l'école?
- Quelles sont les mesures de prudence que doit prendre une école?
- Est-ce que les enseignants et les enseignantes doivent attirer l'attention des élèves sur les dangers potentiels? Si oui, est-ce qu'il faut le faire au début de chaque heure?
- Les parents de Théo ont-ils, dans le cas présent, aussi une responsabilité? Aurait-il dû lui interdire un tel comportement "à titre préventif"?
- .....
- .....
- .....
- .....

#### Pistes de réflexion

- En principe, l'école devrait édicter des règles claires et fondées, précisant qu'aucun programme privé ne doit être copié sur l'ordinateur de l'école. Le personnel enseignant devrait régulièrement rappeler ces règles.
- Théo a 14 ans et il est donc à même d'assumer une part de responsabilité quant à son acte. Comme les jeunes en savent souvent plus sur les ordinateurs et leurs possibilités que le personnel enseignant et les parents, il n'est pas simple d'imputer une responsabilité à ces derniers. Il serait toutefois raisonnable que, lors de la soirée des parents, l'école les rende attentifs aux dangers possibles.
- L'école devrait disposer d'un logiciel antivirus (régulièrement actualisé) dès qu'elle raccorde ses ordinateurs à Internet. Il serait également judicieux de restaurer (formatage compris) entièrement et régulièrement les ordinateurs. Ceci n'est toutefois pas réalisable dans maintes écoles.
- La responsabilité de Théo est évidemment moindre s'il utilise un logiciel antivirus à son domicile. Mais il n'est en pas dégagé pour autant. Quiconque télécharge et installe des programmes à partir d'Internet doit savoir qu'il encourt des risques. Il importe dans ce cas de soupeser le pour et le contre: le programme est-il réellement si important? Quels seraient les dommages encourus? Qui aurait à en pâtir?

#### Autres éléments importants du débat:

- Le sens et le non-sens de l'interdiction de télécharger des programmes et de les installer sur certains ordinateurs
- L'évaluation des risques associés à l'ouverture de systèmes informatiques par rapport au bénéfice/à l'utilité
- La sensibilisation aux risques liés à l'utilisation d'Internet
- .....
- .....

### 9.11. Exemple pratique « usage abusif des technologies »: pourriel sensé?

Comme beaucoup d'enseignant-e-s, les élèves et les parents d'une école primaire disposent d'une adresse e-mail que l'école a recueillie. Elle peut ainsi informer toutes ces personnes des événements spéciaux (présentation de la société de théâtre, places libres dans les cours facultatifs, fêtes, etc.).

Un éditeur de moyens didactiques et un fournisseur de vêtements de sport proposent, via Internet, des produits pour les élèves et le personnel enseignant à des conditions spéciales permettant d'économiser jusqu'à 40 % sur les prix de liste officiels. Le recteur de l'école, Monsieur Brecht, trouve ces offres très intéressantes. De nombreux élèves proviennent de milieux plutôt modestes et pourraient profiter notamment des bons prix de la maison d'édition.

A la conférence des maîtres, Monsieur Brecht propose de présenter cette offre par e-mail aux élèves et à leurs parents. Madame Bauer objecte qu'il s'agit-là d'un pourriel et que l'école ne doit pas se prêter à ce jeu. Monsieur Mayer estime par contre que ceci permettrait d'offrir d'importants avantages aux élèves et à leurs familles.

#### Remarque préalable

L'école retransmet les offres aux parents et aux élèves. Elle ne transmet pas les adresses aux fournisseurs. Sur ce point, l'école ne transgresse pas la loi sur la protection des données qui interdit la retransmission de ces adresses.

En outre, le cas ne comporte aucune indication sur la manière dont les fournisseurs vérifient si les élèves ont le droit (selon leur âge) d'effectuer ces achats. Pour le débat, nous admettons que ceci se passe dans le respect de la loi.

#### Questions

- L'école est-elle en droit de transférer de telles offres commerciales aux adresses des élèves et de leurs parents, adresses reçues en tant qu'école?
- Y a-t-il une différence s'il s'agit d'offres spécifiquement destinées à ce degré scolaire ou s'il s'agit d'offres d'intérêt général pour cette tranche d'âge?
- Qu'en est-il si l'école fait référence à titre exceptionnel à un site web contenant les offres en question? Comment juger du cas où des offres sont régulièrement envoyées?
- Supposons que l'école envoie un courriel avec les informations correspondantes. Comment les parents doivent-ils réagir dans ce cas? Se plaindre auprès de l'école? Parler avec leurs enfants de ce type de publicité?
- .....
- .....
- .....
- .....

#### Suite de l'exemple donné

L'idée de Monsieur Brecht a été adoptée. Toutes les quatre semaines environ, l'école envoie des informations sur les offres de l'éditeur d'ouvrages didactiques.

Dans sa branche (l'anglais), Madame Bauer travaille fréquemment avec Internet. Elle laisse ses élèves rechercher des informations et les dirige vers des sites en anglais. Durant les pauses, elle peut observer les manipulations faites sur l'ordinateur et sur l'Internet. Un matin, elle entend plusieurs élèves parler des offres de l'éditeur de moyens didactiques que leurs parents avaient commandées. Les élèves estiment que les mails de l'école sont super. Ils reçoivent plus facilement de l'argent de leurs parents en vue de les aider dans leur apprentissage (mais aussi pour des résumés d'ouvrages classiques, ce qui leur évite de devoir les lire).

#### Questions

- Madame Bauer doit-elle parler des pourriels avec les élèves? Doit-elle discuter du nouveau comportement d'achat des élèves et des parents? Doit-elle élaborer un scénario et en discuter en classe?

#### Pistes de réflexion

- A partir de quand peut-on parler de pourriel? (Une opinion possible: le pourriel commence au premier e-mail envoyé sans qu'il soit demandé)
- Quel est le niveau de neutralité dont doit faire preuve une école face à des offres commerciales, même si celles-ci peuvent être utiles aux élèves? (Une opinion possible: l'école ne devrait abandonner sa neutralité que dans des cas fondés)
- L'école devrait créer un site web sur lequel seraient mentionnées les offres. Les parents auraient ainsi la liberté de visiter ou non ces sites.
- .....
- .....
- .....

**9.12. Exemple pratique « usage abusif des technologies »: ouverture illicite de session**

André est un dingue d'informatique et les quelques heures d'enseignement de cette matière l'ennuient plutôt. Durant ces cours, les élèves sont assis devant les ordinateurs. Tous et toutes ont un compte personnel protégé par mot de passe. Un mercredi après-midi, Louis, l'ami d'André, est malade. André est donc seul devant l'ordinateur. L'enseignante pose quelques petites questions pour familiariser les élèves à Power Point. Aujourd'hui, André s'ennuie tout particulièrement, car Louis n'est pas là. Il voit Sandra, assise devant lui. Sur son bloc de papier, il voit une note avec son nom de compte. Depuis deux semaines, elle a un nouveau petit ami, Marco, et ne parle que de lui. André essaie d'ouvrir une session avec le nom de compte de Sandra et le mot de passe "Marco" .... Ça marche! André commence alors à lire l'exposé d'histoire que Sandra est en train de préparer...

*Questions*

- André avait-il le droit d'ouvrir une session avec le compte de Sandra?
- Votre réponse serait-elle différente si André n'avait lu aucune donnée et s'était contenté d'ouvrir une session sous le nom de Sandra et l'avait ensuite informée de cette faiblesse?
- Sandra a-t-elle le droit d'écrire son nom de compte de sorte que d'autres peuvent le lire?
- Sandra est-elle elle-même responsable de "l'effraction" du fait de son mot de passe peu judicieux?
- Que devrait et pourrait faire l'enseignante pour que les élèves choisissent de bons mots de passe?
- Les circonstances auraient-elles été différentes si Sandra ne s'était pas contentée d'inscrire son nom de compte, mais également son mot de passe? Quelle serait alors le degré de "complicité" de Sandra?
- Qu'en serait-il si André avait téléchargé sur l'Internet un programme visant à découvrir des mots de passe?
- Sur le plan de la protection des données, dans quelle mesure la responsabilité d'un utilisateur ou d'une utilisatrice d'ordinateur est-elle engagée contre les accès de tiers?
- Y a-t-il des circonstances qui pourraient justifier l'intrusion dans un système tiers, respectivement l'ouverture d'une session avec le compte d'un autre utilisateur ou d'une autre utilisatrice?
- Jusqu'à quel point les données conservées sur un compte personnel à l'école ou sur son poste de travail sont-elles privées?
  
- .....
- .....
- .....
- .....

*Pistes de réflexion*

- Le comportement éthique d'André est fondamentalement inacceptable lorsqu'il entre par "effraction" sur d'autres systèmes ou ouvre une session sous un autre nom.
- Cependant, une personne qui protège mal son compte ne peut pas être déchargée de toute coresponsabilité.
  
- .....
- .....
- .....
- .....



## **10. Consommation, marketing, publicité**

Jean-François Jobin

### **10.1. Quelles valeurs à part celles des médias?**

Les médias et la publicité ne cessent de proposer des valeurs telles que la jeunesse, la séduction, la perfection de l'apparence physique, la recherche des émotions, l'évitement de l'effort, le plaisir, la satisfaction immédiate du désir. Celles que l'école propose ne sont pas les mêmes: elle enseigne la patience, la lenteur, le travail; elle demande qu'on diffère la satisfaction d'un désir ou d'un besoin, elle exige la réflexion et le raisonnement, elle instaure des modalités précises de prise de parole et de communication.

Ces valeurs ont été longtemps celles de l'ensemble de la société: le savoir (et la nécessité d'apprendre pour savoir), le sens des responsabilités, la culture, la correction du comportement à l'égard des autres, la démocratie, l'acceptation des différences, l'effort persévérant. Mais aujourd'hui, on a l'impression que l'école est seule à continuer de transmettre ces valeurs, puisque la société, au travers des médias, semble dire tout le contraire. Il ne faut donc pas s'étonner si une partie des élèves paraît moins motivée par l'école.

Le personnel enseignant est placé dans une situation difficile. Il entend les mêmes messages publicitaires que les élèves, mais sa mission consiste à faire ce que lui demande tous les plans d'études et toutes les déclarations d'intention des autorités scolaires: former des hommes et des femmes libres et responsables. Les enfants issus de milieux économiquement et culturellement moins favorisés qui n'ont pas bénéficié d'une éducation attentive sont encore plus démunis face aux injonctions publicitaires. Comment ne pas comprendre que leur situation les entraîne à la résignation ou à la violence si personne ne leur donne des perspectives de développement faisant contrepoids à un discours qui ne cesse de valoriser la consommation, la richesse et le succès obtenus sans effort apparent?

Sans une éducation aux médias qui leur enseigne à décoder et critiquer les messages publicitaires, qui leur permette de découvrir comment se distinguer positivement (par exemple à l'école), les élèves seront tentés de se distinguer négativement par le refus, le retrait ou la révolte.

C'est un travail de sensibilisation éthique qu'il s'agit de conduire, puisque l'éthique est justement la réflexion sur ce qu'il convient de faire pour mener une vie satisfaisante et, si possible, heureuse.

### **10.2. Les médias sont-ils transformés par la publicité?**

Internet a pris son essor dans les années 1990, au moment où l'économie mondiale a connu un vent nouveau de libéralisme après la disparition de l'URSS et de ses alliés. L'influence de la culture américaine s'est renforcée dans tous les domaines, de la musique au cinéma, en passant par la manière de se nourrir et de se divertir.

Le commerce n'a pas manqué de s'installer dans cet espace ouvert et faiblement réglementé qu'est Internet. Le World Wide Web est ainsi devenu un gigantesque marché dans lequel les protections mises en place par les législations nationales sont peu efficaces. Parallèlement, les médias et les images, la télévision en particulier, ont eux aussi été pris dans ce mouvement imprimé par l'économie libérale. Cela se manifeste par l'importance sans précédent de la publicité, dont les revenus sont la ressource principale et parfois même unique des entreprises de presse écrite et audiovisuelle. Patrick Le Lay, directeur de TF1, a fait scandale en déclarant que le but de sa chaîne de télévision était de vendre du temps de cerveau disponible pour la publicité. Cela signifie que toute la programmation est pensée en fonction de cet objectif. Il en va de même pour les chaînes concurrentes, y compris celles du service public: ce sont les émissions à succès qui drainent les contrats publicitaires.

Chaque nouvelle technique est porteuse d'un comportement, donc de valeurs. Acheter un téléphone portable, c'est s'abonner à de nouveaux comportements. On a oublié comment la généralisation de la télévision a elle aussi transformé les comportements des gens et continue de le faire. Les bouleversements que nous observons dans le paysage médiatique vont à coup sûr donner naissance à de nouvelles manières de faire de la publicité, puisque ce sont les revenus qu'elle génère qui financent directement ou indirectement l'essentiel des contenus diffusés.

Aujourd'hui, les publicitaires sont confrontés à un défi nouveau du fait que les magnétoscopes à disque dur permettent de sauter les blocs de publicité et de les effacer des enregistrements. Il faut donc trouver de nouveaux canaux, et Internet paraît prometteur, d'autant que la frontière entre les médias traditionnels et Internet est elle-même en train de s'effacer.

### **10.3. Information ou manipulation?**

Il n'y a rien à dire contre la publicité qui renseigne sur l'existence et les caractéristiques d'un produit. C'est une information nécessaire qui doit avoir sa place. La publicité devient vraiment problématique dès qu'elle utilise des techniques de manipulation pour imposer un produit.

C'est toujours sous la forme de la publicité que le domaine des affaires et du commerce touche l'internaute. Celle qu'on remarque le plus facilement est souvent désagréable: les blocs de pub au milieu du film, le spam dans le

courrier électronique avec ses publicités pour des médicaments, des sites pornographiques, des produits à prix "cassés" (copies illégales de logiciels, contrefaçons de montres de luxe, etc.), ou des "affaires" dans lesquelles on fait miroiter la possibilité de gains importants. C'est encore l'annonce qui vient jusqu'à se superposer aux pages web pour qu'on soit dans l'obligation de la lire.

Elle peut cependant revêtir des formes plus subtiles. Prenons l'exemple des services les plus utilisés sur Internet: les moteurs de recherche, le courrier électronique, les chats et l'hébergement de sites web.

Mis à part quelques logiciels payants de recherche d'information, les plus utilisés sont gratuits et financés par la publicité. Des sociétés paient pour que leur nom apparaisse en tête de liste dans les résultats des recherches et les moteurs de recherche proposent des liens publicitaires en relation avec les demandes des usagers et des usagères. Il convient donc de se demander dans quelle mesure les informations que me donnent Google ou Yahoo! dépendent d'impératifs publicitaires. Sachant que ces deux sociétés ont conclu des accords avec la Chine afin que les recherches des internautes de ce pays portant sur des thèmes sensibles ne conduisent pas vers des sites hostiles à la politique actuelle du gouvernement, on est en droit de se demander jusqu'à quel point ces services sont dignes de foi.

Tous les messages envoyés par l'intermédiaire des services gratuits de courrier électronique (Hotmail, G-Mail, Bluemail, Freesurf, etc.) comportent une publicité pour la firme qui offre le service. Quand la firme vend des logiciels ou des services de téléphonie mobile, tout paraît clair. Mais qu'en est-il quand elle ne vend aucun produit grand public? Elle vend des services plus pointus, par exemple ceux qui consistent à analyser vos courriers entrant et sortant pour en tirer des mots-clés qui déterminent votre profil, grâce à quoi on peut ensuite vous envoyer des publicités ciblées sur vos goûts et préférences. Mieux vaut le savoir et, pourquoi pas, y renoncer pour payer un service qui ne fonctionne pas avec des revenus liés à la publicité, car les mêmes techniques pourraient aussi bien servir à déterminer, par exemple, votre profil politique.

#### **10.4. Quand la pub fait de la morale**

La publicité est indirecte quand elle se cache dans des messages ou des situations qui, a priori, ne sont pas publicitaires, par exemple dans les compétitions sportives, même si les logos sont visibles sur les vêtements, les équipements et dans les stades. C'est moins apparent au cinéma, sauf si l'entreprise qui fabrique la montre portée par James Bond le fait savoir à grand renfort de pages de publicité dans la presse.

Si la publicité déborde des espaces qui lui sont réservés, si elle propose des valeurs et des comportements, même pour acheter un produit d'usage courant, alors on est dans le domaine de la morale. Toute prescription d'une conduite fait référence à des valeurs. Les impératifs de la pub sont en fait des impératifs moraux. Alors qu'aucune autorité politique ou religieuse n'est plus en mesure de dicter nos conduites, l'économie et les entreprises ne cessent de s'adresser au commun des mortels par le canal des médias et de la publicité en produisant du discours éthique à jet continu sur le mode de la recette du bonheur. C'est en ce sens que la philosophie dominante de notre époque est véhiculée par la publicité.

Les exemples sont partout: sur les murs, dans la presse, à la télévision, sur certains vêtements, etc. La publicité propose et même impose des valeurs, qu'elle communique volontiers sur le mode de l'impératif: choisir ceci, acheter cela, embrasser tel idéal.

Mais la publicité déborde les espaces qui lui sont réservés entre les émissions (ou au milieu des films): on la trouve aussi dans la mise en évidence de modèles de vie et de comportement dans les émissions elles-mêmes. C'est assez clair dans les séries télévisées les plus connues (Friends, Dawson, 7 à la maison, La petite maison dans la prairie, Sex and the City, L-World, Super Nanny, Star Academy, Koh-Lanta, Loft Story, etc.). Quelques modèles prescriptifs jouent sur la transgression de la bienséance et des valeurs, par exemple dans certains clips musicaux, certains jeux télévisés ou certaines productions telles que Jackass ou Dirty Sanchez sur MTV. Une partie des adolescents et des adolescentes trouvent ces modèles bien plus valorisants que ceux de l'école. Et plus la série cartonne à l'audimat, plus elle favorise la vente de minutes de publicité directe dans les temps qui précèdent, interrompent et suivent les épisodes — publicité qui s'adresse alors spécifiquement au public qui les regarde.

L'extraordinaire créativité des publicitaires, boostée par de gros budgets, produit des chefs-d'œuvre qui font croire que le produit présenté est lui-même génial. Les pubs ne laissent personne indifférent-e, même quand elles paraissent mauvaises, surtout pas les enfants, cibles privilégiées par leur pouvoir d'achat direct et indirect (celui qu'elles et ils ont quand elles et ils prescrivent les achats de leurs parents).

Les médias et la publicité fonctionnent en créant des normes désirables. Pour apaiser la frustration de ne pas être conforme, il faut consommer les produits proposés. Seule une partie de la jeunesse a les moyens d'acheter les produits; les autres subissent directement la frustration.

La pression des normes médiatiques sur les adolescents et les adolescentes est très forte. À l'âge où la personne se construit à l'aide de modèles d'identification, beaucoup se sentent dans l'obligation d'afficher le bon code, c'est-à-dire de choisir le style et les marques des vêtements portés par le groupe par lequel elles et ils veulent être reconnus, d'adapter leur vocabulaire, de se comporter d'une certaine façon. Les jeunes ne sont pas rebelles, déclare Philippe Meirieu: elles et ils sont soumis aux autorités médiatiques et publicitaires, qui trouvent de puissants relais psychologiques chez les ados qui leur sont soumis.

### **10.5. Quelle éducation aux médias?**

Les publicitaires ayant réussi à faire passer le message implicite que l'affirmation de soi passe par le refus des modèles que la société et l'école essaient de mettre en place, l'éducation aux médias soumet nécessairement les élèves à une contrainte difficile: elle les oblige à se déprendre de messages qui leur promettent la liberté et le plaisir.

Pour développer une réflexion éthique, il faut examiner comment les médias nous sollicitent, quelles valeurs et quels comportements ils suggèrent. L'école est mieux outillée que la plupart des familles pour donner aux élèves l'occasion d'apprendre à lire les images et à décoder les messages qui leur sont adressés. En apprenant à voir comment c'est fait, quels sont les effets, la rhétorique, les symboles mis en œuvre dans les messages publicitaires, on se donne les moyens de résister à leur fascination.

C'est par l'analyse qu'on met en place des stratégies de défense. Mieux encore, si on les place en situation de produire des messages de type publicitaire, les élèves en découvriront les mécanismes et sauront les repérer à coup sûr dans les publicités qui leur sont adressées.

Si les élèves ont l'occasion de tourner des séquences vidéo, de les monter, de les sonoriser et de présenter leurs productions en classe, ce sera bien plus formateur que tous les discours moralisateurs qu'on pourra leur adresser.

### **10.6. Pour aborder ces questions en classe**

Les liens indiqués ne sont évidemment pas exhaustifs, mais ils constituent un bon choix de départ pour qui veut travailler en classe sur la question des médias.

<http://www.educaquides.ch/dyn/13189.php>

### **10.7. Les logiciels Open Source, une alternative aux solutions commerciales?**

Une manière indirecte de montrer qu'il y a d'autres solutions que celles que les sociétés informatiques vendent à grand renfort de publicité consiste à promouvoir l'utilisation en classe de logiciels Open Source.

Quand il s'agit d'équiper le parc informatique d'une école, la question des logiciels se pose en effet avec une acuité particulière, étant donné le prix élevé des produits les plus connus. Le CTIE a négocié des tarifs "école" qui diminuent nettement le coût des licences. On les trouve sur [www.educashop.ch](http://www.educashop.ch).

Cependant, même dans ces conditions, la nécessité de faire des mises à jour régulières alourdit les budgets des écoles.

Les écoles et les responsables informatiques ont intérêt à privilégier les solutions Open Source. Elles se situent par définition en dehors du domaine couvert par le droit d'auteur ordinaire, puisqu'on a en particulier le droit de les redistribuer librement. Il existe des logiciels libres pour les applications bureautiques (par exemple Open Office), pour la retouche d'image (par exemple The Gimp), pour naviguer sur internet (par exemple Firefox), et bien d'autres encore: le site Framasoft tient un annuaire qui recense un millier de logiciels libres. Une partie d'entre eux fonctionnent sur les systèmes d'exploitation Windows, Mac OS et Linux. Ce dernier est un système d'exploitation Open Source.

Réfléchir sur cette question du choix des logiciels pour les écoles a des incidences éthiques qui prolongent la réflexion sur le droit d'auteur. En outre, leur utilisation permet de faire valoir un autre type de développement, fondé sur la collaboration et l'échange.

#### **10.7.1. Liens sur l'Open source et les logiciels libres**

<http://www.educaquides.ch/dyn/13195.php>

### **10.8. Exemple pratique « consommation »: services gratuits problématiques**

Convaincue qu'il fallait mettre les travaux de ses élèves en valeur en les présentant au public, Madame A. a décidé d'ouvrir un site web qui serve de galerie virtuelle. Comme l'école n'avait aucun budget pour louer les services d'un hébergeur de sites, elle a choisi d'utiliser une offre gratuite qui promettait la mise à disposition d'un important espace de stockage, ce qui lui convenait particulièrement bien du fait que les images des dessins de ses élèves à mettre en ligne étaient nombreuses. Cela compensait l'inconvénient de la présence de quelques bandeaux publicitaires sur le site.

Les problèmes ont commencé quand ses collègues ont trouvé gênante cette intrusion de la publicité à l'école. Puis les parents ont réagi quand ils se sont aperçus que cliquer sur une des annonces ouvrait un site pornographique dont l'accès était payant, mais qui présentait des échantillons susceptibles d'attirer la clientèle "adulte", choquants pour les élèves. Elle a dû se résoudre à fermer le site de sa classe.

#### *Pistes de réflexion*

- Les intentions de Mme A. étaient excellentes. Comment lui reprocher de motiver ses élèves à faire de meilleurs dessins en les publiant sur Internet? Mais elle s'est fait piéger par une offre doublement problématique: d'abord parce qu'elle fonctionnait avec de la publicité, qui n'a pas sa place à l'école, et ensuite parce qu'elle n'avait aucun pouvoir sur le choix de la publicité qui s'affichait sur son site.
- Si Mme A. s'était mieux renseignée, elle aurait appris qu'elle pouvait utiliser les services d'Educanet2 sans aucun frais pour elle ni pour son école, et sans aucune publicité. Elle aurait pu y publier très facilement des pages web et utiliser les autres services de la plate-forme pour son travail avec ses élèves.

- .....
- .....
- .....
- .....

## 11. Les opportunités concrètes des nouveaux médias pour la formation éthique

Dominik Petko (traduit de l'allemand)



Quelles sont les opportunités d'apprentissage éthique inhérentes aux nouveaux médias

Les nouveaux médias ne constituent pas seulement un défi éthique, mais ils recèlent également de multiples opportunités de formation éthique. La formation éthique aux nouveaux médias est possible de deux manières différentes.

- ▣ Des opportunités de formation éthique peuvent se présenter lorsque surviennent des situations critiques dans l'utilisation des TIC à l'école. Comment ces moments peuvent être utilisés pour une formation éthique est décrit dans les chapitres thématiques du guide. Il est toutefois difficile de mettre en scène des situations critiques, car elles mettent les enseignants et les enseignantes dans une situation-limite qui échappe facilement au contrôle. Des contenus problématiques d'Internet p. ex., ne devraient pas être accessibles aux élèves, même à des "fins d'exercice". Travailler avec des exemples pratiques constitue le cas échéant une méthode utilisable. Discuter des dilemmes est une méthode éprouvée de la formation éthique.
- ▣ Des opportunités d'apprentissage éthique peuvent également se présenter lorsque les potentiels des nouveaux médias sont utilisés de manière productive. En étudiant des modes d'utilisation productifs, les élèves sont socialisé-e-s en tant que membres d'une communauté en ligne productive. Ceci n'est en fait pas différent de la socialisation dans la société, car, derrière les écrans, il y a toujours des êtres humains. L'Internet devient ainsi un média extrêmement social et de ce fait, du moins en puissance, également éthique. Grâce à leurs expériences positives de l'ordinateur, les élèves acquièrent une expérience contrastée, qui leur permet de percevoir quand l'utilisation inadéquate des nouveaux médias l'est vraiment.

Les éventuels aspects problématiques des nouveaux médias peuvent également être mis en scène de manière didactique en tant qu'expériences positives. Ces expériences peuvent avoir un effet préventif, mais sont également judicieuses lorsque des enfants et des jeunes ont déjà fait des expériences négatives. Les activités suivantes proposent quelques exemples d'utilisation productive des TIC qui exercent le comportement éthique de manière implicite.

### 11.1. Des contenus judicieux pour l'apprentissage personnel

En recourant à des offres Internet intelligentes et à un logiciel adapté à leur âge, les élèves acquièrent des expériences qui leur permettent de reconnaître des contenus douteux. Si des élèves travaillent régulièrement, p. ex. avec des dictionnaires électroniques bien organisés, elles et ils verront d'un œil plus critique les résultats obtenus avec les moteurs usuels de recherche et les jugeront différemment.

Il importe surtout que les élèves apprennent à voir les personnes qui se cachent derrière les offres et réfléchissent aux motifs qui incitent ces dernières à publier certains contenus. Cette question peut être posée pour chaque information trouvée et pour chaque logiciel, pas uniquement en cas d'offres douteuses, mais également pour celles qui, de prime abord, semblent sensées. Il faut par exemple évaluer s'il s'agit d'une offre publique ou privée, si cette offre cache des intérêts financiers ou autres. De telles réflexions renforcent la capacité à changer de perspective sur la base d'une information écrite ou multimédia.

Un autre aspect éthique concerne l'utilisation de l'information. Il est possible d'inculquer le respect envers les auteurs et autrices de l'information. Il est permis d'utiliser et d'approfondir des idées publiées si leur auteur ou autrice est citée. Le logiciel peut être utilisé dans les limites permises par le fournisseur.

### 11.2. Communiquer avec des personnes vivant dans d'autres contextes et cultures

Bien que toute information publiée sur Internet puisse être considérée comme de la communication, il existe des canaux spécialisés tels que forums, newsgroups, wikis, blogs, SMS/MMS, chat, voicechat, Instant Messaging ou e-mail, qui permettent un échange entre les personnes. On y trouve de multiples opportunités de formation éthique.

L'Internet ouvre l'école à la discussion avec des personnes qui ne sont pas dans la salle de classe. Il est possible de s'enquérir et de discuter d'expériences acquises dans un autre environnement ou une autre culture. Comme pour les correspondances scolaires d'antan, il est aujourd'hui possible de créer des partenariats de classes ou d'écoles par courriel (ou autre). Les classes partenaires peuvent provenir d'autres régions linguistiques (dans le cadre de l'enseignement des langues), d'autres cercles culturels (afin de mieux comprendre d'autres cultures ou religions), des pays d'origine des élèves de nationalité étrangère (en vue de promouvoir leur intégration et pour leur propre identité) ou même de régions en crise (en vue de la formation politique).

Comme dans nombre de canaux basés sur Internet, la communication a lieu par écrit (du moins dans les canaux dits asynchrones), il reste beaucoup plus de temps pour réfléchir entre les interventions. Ainsi, les élèves peuvent

formuler un article et réfléchir ensemble à la manière dont une information peut être perçue. Cette manière de faire permet aussi d'exercer consciemment des règles de la Netiquette.

### **11.3. Apprendre le "fair-play" avec des jeux d'ordinateur**

Les enfants et les jeunes sont nombreuses et nombreux à occuper une partie de leurs loisirs à des jeux vidéo et informatiques. La pédagogie ne s'est longtemps préoccupée que de la violence de certains jeux. Aujourd'hui, l'aspect éducatif passe de plus en plus au centre des préoccupations. Ceci n'est pas seulement vrai pour des jeux éducatifs spécifiques ("les jeux sérieux"), mais également pour ceux qui, de prime abord, n'ont qu'un rapport lointain avec l'apprentissage. Grâce aux jeux informatiques, les élèves acquièrent une capacité à résoudre des problèmes complexes, exercent leur rapidité de perception et leur réaction motrice, s'intéressent à des problématiques importantes et apprennent quelques rudiments d'informatique (ne serait-ce que l'installation et la désinstallation de jeux).

Presque toutes les trames narratives des jeux impliquant des relations sociales se réfèrent à un modèle éthique auquel il est possible de réfléchir dans le cadre des cours. L'écrasante majorité des jeux informatiques a une composante violente, qui semble contribuer pour une grande part au plaisir du jeu. Il est possible d'aborder ici des thèmes tels que le rapport entre la violence réelle et fictive et la question de la relativité au sein de l'action ludique.

Travailler par le biais d'Internet avec des jeux qui impliquent des conflits et des alliances avec d'autres personnes est toutefois plus intéressant. Le jeu comporte dans ce cas une composante sociale manifeste et, partant, également éthique. Pour que l'ensemble des joueurs et des joueuses y trouvent leur plaisir, certaines règles éthiques s'établissent dans ce monde du jeu. Pour atteindre leur but, les personnes qui jouent doivent coopérer et s'entraider dans certaines situations. Des jeux de rôle complexes en ligne (Everquest, World of Warcraft) simulent des mondes complets dans lesquels des groupes se réunissent, résolvent des tâches et tiennent un commerce avec les objets du jeu. La fraude ("cheaten") est mal vue, le "fair-play", une condition fondamentale.

Les enseignants et les enseignantes peuvent soulever le problème des jeux informatiques dans leurs cours, voire les intégrer dans des projets de plus longue durée. Il s'agit alors de veiller à ce que le jeu utilisé dispose des autorisations qui correspondent à l'âge des élèves. De cette manière, les jeux informatiques ne permettent pas seulement l'enseignement des mathématiques, des sciences appliquées ou des langues, mais également une formation éthique.

### **11.4. Produire et diffuser des contenus judicieux**

Les élèves devraient s'essayer à créer des contenus Internet destinés à l'usage d'autres personnes. Il pourrait s'agir d'une simple page d'accueil thématique (p. ex. à l'école primaire) ou d'une entrée bien documentée, respectivement d'un complément pour Wikipedia (p. ex. au niveau secondaire I ou II). La création de ces offres permet de regrouper une sélection de tous les aspects qui pourront constituer une bonne source d'information pour d'autres personnes. Ceci présuppose évidemment l'authenticité, d'être adapté aux groupes cibles, d'avoir de bonnes possibilités de navigation et de fonctionnalité technique. En matière de formation éthique, il importe en plus que les élèves ne se contentent pas de créer leur offre, mais l'entretiennent. Il s'agit notamment d'établir des liens avec d'autres sites web et de l'inscrire dans des catalogues web et portails y relatifs. Il est particulièrement productif de connaître les réactions des utilisateurs et des utilisatrices visitant le site par le biais, par exemple, d'un formulaire de feed-back. Des louanges et des critiques externes sont des éléments importants de l'intégration dans une société s'étendant au-delà de l'école et constituent un élément constitutif de la formation éthique.

## 12. MITIC pour l'éthique: réflexions de base

François Fillietaz



Les comportements contraires à l'éthique sont impossibles à décrire pour eux-mêmes, impossibles à définir exhaustivement. Il faudrait pour cela un corpus de règles strictes, acceptées par tous et toutes; or dans nos sociétés, aucun système de valeurs ne régle aujourd'hui tous les aspects de la vie en commun. Privé-e-s d'un modèle qui leur permettrait une intégration acceptable dans ce monde, les jeunes sont évidemment accusé-e-s de ne plus rien respecter, alors qu'elles et ils sont confrontés à un monde où l'exclusion sous toutes ses formes deviendrait, nous disent aujourd'hui les économistes, une fatalité, une loi naturelle, au même titre qu'un cyclone ou un coucher de soleil. Les fondations éthiques de notre société, ou plutôt leur fragilité, voire leur inexistence, ne peuvent qu'engendrer des réactions souvent

désespérées, voire violentes.

L'école n'est bien sûr pas épargnée, elle est un concentré des tensions extérieures. Pourrait-elle alors contribuer au rétablissement d'une éthique nouvelle, fondée sur la réflexion, la responsabilité et l'action "suffisamment bonne" ? Faisons ce pari, et imaginons une stratégie.

### 12.1. Le rôle des MITIC: émergence et solutions

Il est très difficile, aujourd'hui, d'échapper à l'emprise des MITIC. On en parle parfois comme d'un environnement dangereux, soit parce qu'il favoriserait des comportements coupables (organisations terroristes, pédophilie, pornographie, piraterie etc.), soit parce qu'il faciliterait l'émergence de toutes sortes d'incivilités, jusque dans le milieu scolaire. Pourtant il est impossible de s'en passer. L'apport des MITIC à l'école est bien trop considérable pour imaginer s'en débarasser, et leur place dans la société en général demande au système pédagogique d'assumer son rôle de formateur. Il doit pouvoir s'approprier leurs défauts, et en faire des objets de formation.

Les enjeux des MITIC vont bien au-delà de ces "faiblesses". Il est désormais possible de nommer, de décrire, peut-être même d'atteindre quelques traces de tout ce qui se trame, de tout ce qui peut aujourd'hui expliquer les forces en action dans nos sociétés. Si la connaissance est un moyen de vaincre l'incompréhension et les formes de violence qui en résultent, les MITIC peuvent être considérées comme porteuses d'un grand espoir d'apaisement. Elles sont un moyen très efficace pour acquérir de nouveaux comportements respectueux des autres, pour autant qu'on sache utiliser leur puissance de nuisance pour faciliter l'émergence des comportements qu'il s'agira ensuite de corriger. La punition ou la menace sont contre-productives, elles n'empêchent pas le transfert des pratiques interdites vers d'autres lieux. Il vaut mieux utiliser ces mêmes technologies pour corriger un comportement répréhensible par une pédagogie appropriée, et l'utiliser encore pour qu'il soit possible d'exercer et de pratiquer ensuite, tous les jours, un comportement éthiquement satisfaisant.

### 12.2. Émergences des incivilités

Les applications à vocation collaborative peuvent parfois favoriser l'émergence de comportements agressifs. L'ordinateur, et cette illusoire immunité perçue qui fait qu'on se croit seul et invisible derrière son écran, favorise par sa nature-même un accès desinhibé aux relations en réseaux. Dans un cadre restreint, comme une classe ou un collège, il est possible de connaître l'auteur ou l'autrice de ces comportements répréhensibles parfois favorisés par l'utilisation d'applications collaboratives. Il est ainsi possible d'utiliser la synergie propre d'un groupe pour confronter les valeurs, ou leur absence, dans un grand débat qui va mettre en place un espace de conflit. Les individus vont pouvoir se conforter, se raffermir dans une vraie confrontation d'idées, à l'aide aussi des informations disponibles sur l'Internet, afin que peu à peu l'esprit critique et la tolérance apparaissent dans cette arène symbolique, ou sphère publique (voir: Eric Maignet et Eric Macé, *Penser les médiacultures*, nouvelles pratiques et nouvelles approches de la représentation du monde, Armand Colin et INA, 2005).

### 12.3. Des outils de sociabilisation

Grâce à des applications nouvelles, les MITIC ont pris une grande importance dans la constitution de la personnalité des adolescents et des adolescentes. Les blogs, en particulier, leur permettent de construire un réseau de relations, et de le rendre public. Ces relations ne sont pas seulement virtuelles, elles ont le plus souvent un ancrage dans la réalité. Les autrices et les auteurs sont inscrits dans des groupes existants, et les membres de ces groupes peuvent devenir les sujets des billets publiés dans les blogs. On conçoit aisément ce qui peut advenir quand le groupe visé est une classe. Par le blog, un espace intime est ouvert à tous et toutes, et tous les comportements agressifs et destructeurs peuvent alors se manifester sans retenue. Et on a constaté, à Genève, que les élèves victimes d'insultes, ou d'injures préféraient être méprisés aux yeux de tous, plutôt que de risquer d'apparaître "sans amis", sans le cercle où ils sont malgré tout inclus, s'ils retireraient ces textes méprisants.

### 12.4. Les causes principales: la violence

L'accroissement de la violence symbolique, c'est l'hypothèse retenue ici, vient probablement, entre autres facteurs, d'une impossibilité d'entrer en conflit avec des idéaux différents. Or ces conflits sont essentiels pour la constitution d'un individu équilibré. Est-ce excessivement caricatural de dire qu'aujourd'hui les débats d'idées ont

disparu? Qu'il ne reste souvent qu'à accepter des convictions, ou à les refuser? La violence symbolique semble caractéristique de ce second mouvement (voir Michel Wieviorka, La violence, Balland, 2004).

Elle se nourrit de sentiment d'inutilité, de désenchantement, du sentiment d'être extérieur à l'évolution et aux valeurs de la société, et de l'absence de conflits structurants. Livré à lui-même, l'individu ne peut imputer ses échecs qu'à lui-même, il perd sa dignité. La violence devient un moyen de revendication et d'affirmation d'un soi autrement complètement méprisé.

Le monde scolaire ajoute encore une spécificité à cette violence latente, quand il affirme que les élèves sont libres et responsables de leurs actes, que l'école fait tout pour leur réussite. S'ils et elles sont libres et égaux, les élèves sont donc seul-e-s responsables de leur échec. Le mépris est alors justifié pour les exclu-e-s, la perte d'estime de soi devient inélectable. Pour de nombreux élèves, leur dignité sera sauvegardée dans l'opposition systématique au système.

### **12.5. Quelle éthique pour les MITIC?**

Dans un tel contexte, les injonctions du type: "Il faut, tu dois", n'ont aucune chance d'être entendues. Surtout quand la défense d'intérêts purement économiques, au mépris des valeurs culturelles et des possibilités de partage (téléchargement de MP3, etc), est aujourd'hui abusivement qualifiée d'éthique. Cette éthique-là va encourager le refus et la violence (le plus souvent symbolique, mais pas toujours).

Les MITIC favorisent la reliance, mettent les individus en rapport les uns avec les autres. Ces technologies ont permis le partage, une mise à disposition sans précédent tant de la connaissance que de tout objet concevable, l'excellent comme le pire. Quel meilleur outil pourrait-on imaginer pour enseigner, et surtout pratiquer l'éthique? Mais que va-t-on entendre ici par éthique? Il faut tenter de définir un "noyau dur" de l'éthique, une éthique minimale. Heureusement pour nous, des penseuses et des penseurs contemporains répondent à cette question.

### **12.6. Faire des écarts des objets pédagogiques**

Dans l'univers scolaire, les écarts éthiques sont nombreux; l'occasion est belle d'en faire des objets pédagogiques, de les voir évoluer vers un apprentissage citoyen qui va retentir, pourquoi pas, sur la vie sociale en général. Les groupes imposés, les classes, les collèges sont des ferments de violence; mais ils ne se disloquent pas pour autant au moindre éclat. Cette pérénnité est l'occasion de transformer ces écarts en objets de discussion et de prise de conscience, en jouant de la synergie des groupes.

Enfin, ces mêmes groupes permettront la pratique quotidienne de relations humaines améliorées et enrichies, grâce à la consolidation progressive de l'individu autrefois défaillant.

Quelles sont les caractéristiques d'une éthique qui puisse dégager une véritable force de transformation? Elle n'est assurément pas prescriptive, elle favorise la réflexion, l'autonomie et le sens de la responsabilité, pour soi, d'abord, pour le groupe, la société et finalement le monde. Mais elle n'a de sens que si elle disparaît dans l'acte éthique, si elle devient complètement inconsciente dans l'essentiel des actions du quotidien. Elle ne réapparaîtra qu'à l'occasion des transitions entre situations, quand l'incertitude aura grandi au point de remettre en question la pertinence des acquis, quand le transfert deviendra problématique. Cette pratique de l'éthique ne finit jamais. Les MITIC sont une occasion de le rappeler, et de l'approfondir.

### **12.7. Solutions pédagogiques**

Ouvrir un espace de conflit avec les MITIC. Favoriser l'émergence des écarts éthiques grâce à des stratégies appropriées, suffisamment fines pour permettre ensuite une transformation des comportements. Les sentiments qui ont conduit au comportement violent seront explicités et discutés en regard des actions, dans le but qu'ensuite l'individu puisse retrouver une image de lui-même suffisamment acceptable, et transformer l'ensemble de ses relations avec le groupe. Le nombre de possibilités d'actions offertes par les MITIC est infini.

L'écart éthique, défini ainsi comme la base indispensable d'un apprentissage citoyen, doit en quelque sorte être favorisé. Il va occasionner un conflit cognitif plus ou moins profond, tant chez l'auteur ou l'autrice de l'écart que chez les autres membres du groupe, et une remise en question des idées conflictuelles qui interfèrent constamment dans la reliance.

Pas question donc d'user systématiquement de la menace et de la punition. L'éthique des MITIC prend une autre voie, impensable sans le soutien des institutions scolaires. Il s'agit de corriger les fautes en accédant à l'autonomie et à la responsabilité, grâce à l'apprentissage par l'acte, quotidien, de la dynamique des groupes enchevêtrés.

Cette éthique se veut une pratique pertinente des complications du monde.



### 13. Table des matières

Impressum.....	2
Table des matières.....	2
1. Pourquoi un guide éthique des MITIC? .....	3
1.1. Éthique, morale, déontologie: quelles différences?.....	3
1.2. Que contient ce guide? .....	3
1.3. Internet: potentiels et risques .....	4
1.4. Internet, un monde où tout est possible? .....	4
1.5. Où sont les limites de ce qui est permis?.....	4
1.6. Internet échappe-t-il à la loi? .....	5
1.7. Conflits d'intérêt dans l'usage des MITIC en classe.....	5
1.8. Dilemmes éthiques dans le travail avec les MITIC à l'école.....	6
1.9. Standards et monopoles .....	6
1.10. Impacts culturels et sociaux d'Internet et des MITIC.....	7
1.11. Les MITIC nous transforment-ils en profondeur?.....	7
1.12. Internet entre ouverture et fermeture .....	7
1.13. Comment protéger les enfants des aspects problématiques d'Internet?.....	8
1.14. Des règles morales sont-elles applicables dans ce contexte? .....	8
1.15. Comment construire l'éthique en situation? .....	9
1.16. Quelles sont les personnes concernées? .....	9
1.17. Quelles sont les sources de ce guide? .....	10
2. Apprentissage éthique: valeurs, buts et didactique .....	10
2.1. Quelles sont les principales notions de base de l'apprentissage éthique?.....	10
2.2. Quelles sont les valeurs à la base d'une action responsable?.....	11
2.3. Quels sont les buts de l'éducation éthique? .....	11
2.4. Quelles sont les conséquences de la transformation et du pluralisme des valeurs? .....	11
2.5. Quels sont les modèles d'éducation éthique?.....	12
2.5.1. Qu'entend-on par transmission des valeurs? .....	12
2.5.2. Qu'entend-on par lever le voile sur les valeurs?.....	13
2.5.3. Qu'entend-on par développement des valeurs? .....	13
2.5.4. Qu'entend-on par communication des valeurs? .....	14
2.6. Quelles sont les phases didactiques de l'apprentissage éthique? .....	15
2.6.1. Phase 1: sensibilisation .....	15
2.6.2. Phase 2: conscience de soi et perception de l'autre.....	15
2.6.3. Phase 3: clarification des valeurs .....	16
2.6.4. Phase 4: réflexion et jugement .....	16
2.6.5. Phase 5: action concrète .....	16
2.7. Liens et informations complémentaires.....	16
3. Contenus problématiques.....	17
3.1. Introduction .....	17
3.2. Quels sont les contenus interdits et présentant un risque pour la jeunesse?.....	17
3.3. Quels sont les contenus qui constituent la zone frontière? .....	17
3.4. Existe-t-il des mesures techniques pour se protéger des contenus indésirables? .....	18
3.4.1. Programmes de filtrage .....	18
3.4.2. Mots de passe .....	18
3.4.3. Antivirus et firewalls.....	19
3.5. Quels sont les avantages d'un code de déontologie pour l'utilisation d'Internet?.....	19
3.6. Que faire lorsque des contenus interdits apparaissent? .....	19
3.7. Quelles sont les conséquences d'une différenciation selon l'âge?.....	20
3.7.1. Âge préscolaire .....	20
3.7.2. Âge de la première lecture .....	20
3.7.3. Âge de la découverte active .....	21
3.7.4. Jeunes.....	21
3.8. Liens et informations complémentaires.....	22
3.9. Exemple pratique de contenu problématique: clips vidéo brutaux .....	22
3.10. Exemple pratique de contenu problématique: jeux vidéo pour adultes .....	23
3.11. Exemple pratique de contenu problématique: vidéo pornographique sur le téléphone portable.....	24
4. Qualité de l'information .....	25
4.1. Pourquoi la qualité de l'information sur Internet est-elle un problème?.....	25
4.2. Pourquoi les élèves n'arrivent-ils pas à reconnaître les fausses informations? .....	25
4.3. Comment des contenus erronés sur l'Internet peuvent-ils être reconnus par les élèves? .....	26
4.3.1. Auteurs et autrices identifiables.....	26
4.3.2. Exactitude des faits et vérification .....	26
4.3.3. Cohérence du contenu et style d'écriture .....	26
4.3.4. Transparence des intentions .....	26
4.3.5. Références dignes de confiance .....	26
4.3.6. Actualité et continuité .....	26
4.3.7. Aménagement professionnel.....	27

4.3.8. Respect des droits de la personnalité.....	27
4.4. De quelle manière les contenus de qualité peuvent-ils être trouvés par les élèves? .....	27
4.5. Comment la question de la qualité de l'information peut-elle être traitée dans l'enseignement? .....	27
4.6. Liens et informations complémentaires.....	28
4.7. Exemple pratique « qualité de l'information »: criminalité étrangère croissante? .....	29
4.8. Exemple pratique « qualité de l'information »: créationnisme ou évolutionnisme? .....	30
4.9. Exemple pratique « qualité de l'information »: négation de l'Holocauste .....	31
4.10. Exemple pratique « qualité de l'information »: troubles de l'attention.....	32
5. L'éthique et le droit d'auteur.....	33
5.1. En quoi l'école est-elle concernée par le droit d'auteur? .....	33
5.2. Quelles sont les définitions à connaître? .....	33
5.3. Comment le droit d'auteur s'applique-t-il? .....	34
5.4. D'où vient le droit d'auteur?.....	34
5.5. Quelles sont les particularités du droit d'auteur par rapport aux MITIC?.....	34
5.6. Le droit d'auteur, un problème éthique?.....	35
5.7. Trois amorces de réflexion éthique .....	36
5.8. Liens et informations complémentaires.....	36
5.9. Exemple pratique « droit d'auteur »: la soirée d'école.....	37
5.10. Exemple pratique « droit d'auteur »: Kim est-elle une pirate?.....	38
5.11. Exemple pratique « droit d'auteur »: le beau travail de Léa et Kevin .....	39
5.12. Exemple pratique « droit d'auteur »: plagiat sur Internet.....	40
6. Communication et Netiquette .....	41
6.1. Dans quelle mesure le développement de nouveaux médias modifie-t-elle la communication? .....	41
6.2. Quels sont les opportunités et les risques de la communication électronique? .....	41
6.3. Quelles conduites doivent-elles être adoptées par les responsables?.....	42
6.4. Quelles sont les Netiquettes types des différents outils de communication? .....	42
6.5. Liens et informations complémentaires.....	42
6.6. Exemple pratique « communication »: la nouvelle copine .....	43
6.7. Exemple pratique « communication »: un courriel inhabituel .....	44
7. Privacy (protection de la personne, identités virtuelles).....	45
7.1. Qu'est-ce que la privacy?.....	45
7.2. Comment la privacy est-elle protégée? .....	45
7.3. L'anonymat est-il possible dans l'Internet?.....	45
7.4. Qu'est-ce que l'école peut faire pour la protection de la privacy? .....	46
7.4.1. Etablir les responsabilités.....	46
7.4.2. Convenir des règles d'utilisation .....	46
7.4.3. Informer et sensibiliser les élèves .....	46
7.4.4. Collaborer avec les parents.....	46
7.4.5. Mener les tâches d'encadrement et de surveillance .....	46
7.4.6. Assurer la sécurité des données .....	47
7.5. Quelles sont les conséquences des identités virtuelles? .....	47
7.5.1. Comment minimiser les risques de dissimulation d'identité?.....	47
7.5.2. Comment utiliser les opportunités de l'identité virtuelle? .....	47
7.6. Liens et informations complémentaires.....	47
7.7. Exemple pratique « sphère privée »: nouvelle sur la page d'accueil de la classe .....	48
7.8. Exemple pratique « sphère privée »: des photos compromettantes .....	49
7.9. Exemple pratique « sphère privée »: chat anonyme .....	50
7.10. Exemple pratique « sphère privée »: usurpation d'identité.....	51
8. Egalité des chances (accès à l'information).....	52
8.1. Pourquoi l'accès à l'information sur Internet est-il si important?.....	52
8.2. Qu'est-ce que le fossé numérique?.....	52
8.3. Quels thèmes ont été débattus au Sommet mondial pour la société de l'information? .....	52
8.4. Quelles sont les mesures proposées par le Sommet mondial pour la société de l'information? .....	53
8.5. Le fossé numérique existe-t-il aussi en Suisse? .....	53
8.6. A quoi ressemblent les sites web sans barrières? .....	53
8.7. Quelles sont les bases juridiques en vigueur pour l'absence de barrières?.....	54
8.8. Exemple pratique « égalité des chances »: accès Internet pour les enfants de familles défavorisées .....	55
8.9. Exemple pratique « égalité des chances »: logiciels bon marché pour tous et toutes .....	56
8.10. Exemple pratique « égalité des chances: habitudes d'utilisation des TIC différenciées selon le sexe .....	57
8.11. Exemple pratique: sites web scolaires sans barrières.....	58
9. Usage abusif des technologies (virus, pourriels, hacker, cracker).....	59
9.1. Qu'entend-on par usage abusif des technologies? .....	59
9.2. Qu'est-ce qu'un virus?.....	59
9.3. Qu'est-ce qu'un pourriel (spam)? .....	59
9.4. Qu'est-ce qu'un-e hacker (pirate)? .....	59
9.5. Comment délimiter ce qu'est l'usage abusif des technologies du point de vue de la technologie et du droit? .....	59
9.6. Quelles questions éthiques posent l'usage abusif des technologies?.....	60
9.7. Quelles questions éthiques posent les virus? .....	60
9.8. Quelles questions éthiques posent les pourriels? .....	60

9.9. Quelles questions éthiques posent les pirates (hackers)? .....	61
9.10. Exemple pratique « usage abusif des technologies »: des virus sont téléchargés sur l'ordinateur de l'école .....	62
9.11. Exemple pratique « usage abusif des technologies »: pourriel sensé?.....	63
9.12. Exemple pratique « usage abusif des technologies »: ouverture illicite de session .....	64
10. Consommation, marketing, publicité.....	65
10.1. Quelles valeurs à part celles des médias? .....	65
10.2. Les médias sont-ils transformés par la publicité? .....	65
10.3. Information ou manipulation? .....	65
10.4. Quand la pub fait de la morale .....	66
10.5. Quelle éducation aux médias? .....	67
10.6. Pour aborder ces questions en classe .....	67
10.7. Les logiciels Open Source, une alternative aux solutions commerciales? .....	67
10.7.1. Liens sur l'Open source et les logiciels libres .....	67
10.8. Exemple pratique « consommation »: services gratuits problématiques.....	68
11. Les opportunités concrètes des nouveaux médias pour la formation éthique .....	69
11.1. Des contenus judicieux pour l'apprentissage personnel .....	69
11.2. Communiquer avec des personnes vivant dans d'autres contextes et cultures .....	69
11.3. Apprendre le "fair-play" avec des jeux d'ordinateur.....	70
11.4. Produire et diffuser des contenus judicieux.....	70
12. MITIC pour l'éthique: réflexions de base .....	71
12.1. Le rôle des MITIC: émergence et solutions.....	71
12.2. Émergences des incivilités .....	71
12.3. Des outils de sociabilisation .....	71
12.4. Les causes principales: la violence.....	71
12.5. Quelle éthique pour les MITIC? .....	72
12.6. Faire des écarts des objets pédagogiques.....	72
12.7. Solutions pédagogiques.....	72
13. Table des matières .....	73